

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

DELEGATIONS	2
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	3
<i>Mairie du 2^{ème} secteur</i>	3
FINANCES	3
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES	5
SERVICE DES MARCHES PUBLICS	5
MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE	6
MANIFESTATIONS	6
VIDE GRENIERS	8
MESURES DE POLICE	11
AUTORISATIONS DE TRAVAUX DE NUITS	11
AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING	13
<i>MOIS DE JUILLET 2010</i>	13
PERMIS DE CONSTRUIRE	15
PERIODE DU 16 AU 31 JUILLET 2010	15
PERIODE DU 1 ^{ER} AU 12 AOUT 2010	19
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2010	21

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DELEGATIONS

10/312/SG – Délégations de signatures de : Mmes Laure-Agnès CARADEC - Danielle SERVANT

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Est annulé l'arrêté n° 10/280/SG du 30 juin 2010.

ARTICLE 2 Pendant l'absence de Monsieur José F. ALLEGRINI, Adjoint au Maire délégué, au Bataillon de Marins-Pompiers, à la Protection Civile, au Plan Communal de Sauvegarde, aux Commissions de Sécurité, à la Gestion des Risques, aux Affaires Militaires, et aux Anciens Combattants, sont habilitées à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place.

- Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire, du dimanche 25 juillet 2010 au samedi 31 juillet 2010 inclus.

- Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire, du dimanche 1^{er} août 2010 au vendredi 20 août 2010 inclus.

ARTICLE 3 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 JUILLET 2010

10/319/SG – Délégation de signature de : Mme Danielle SERVANT

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Jean-Louis TOURRET, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective, du lundi 2 août 2010 au vendredi 20 août 2010 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 JUILLET 2010

10/320/SG – Délégations de signatures de : Mmes Laure-Agnès CARADEC – Eliane ZAYAN

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Patrick PADOVANI, Adjoint délégué aux Personnes Handicapées, à la Toxicomanie, au Sida, aux Comités d'Hygiène et de Sécurité, à la Médecine du Travail et au Plan Alzheimer, du 17 juillet au 15 août 2010 inclus, sont habilitées à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire, du 17 juillet au 30 juillet 2010 inclus,

- Madame Eliane ZAYAN, Conseillère Municipale déléguée, du 31 juillet au 15 août 2010 inclus.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 JUILLET 2010

10/321/SG – Délégation de signature de : Mme Danielle SERVANT

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Richard MIRON, Adjoint délégué au Sport, aux Equipements Sportifs et au Développement du Sport pour Tous, du 30 juillet 2010 au 30 août inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 JUILLET 2010

10/302/SG – Délégations aux fonctions d'Officier de l'Etat Civil de : Mmes AURANGE-SORRIN Christine, TABET Malika, et TASSY Muriel

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R.2122-10,
Vu la note en date du 25 juin 2010 de Madame la Responsable de la Division de l'Etat Civil Central,

ARTICLE 1 – Sont délégués aux fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la consultation des copies et extraits des actes de l'Etat Civil, les agents titulaires de la Division des Listes Electorales, ci-après désignés :

NOM/PRENOM	GRADE	IDENTIFIANT
AURANGE-SORRIN Christine	Adjt Adm 2 ^{ème} Classe	20002469
TABET Malika	Adjt Adm 1 ^{ère} Classe	20000090
TASSY Muriel	Adjt Adm 2 ^{ème} Classe	19840259

ARTICLE 2 – La présente délégation deviendra nulle à la date où ces agents cesseront d'exercer leurs fonctions au sein de la Division des Listes Electorales.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

ARTICLE 5 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 16 JUILLET 2010

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 2^{ème} secteur

10/002/2S – Délégation de signature de : Mme Marguerite SIANO-LEONETTI

Nous, Maire d'arrondissements (2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 96-142 du 21 février 1996, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale

ARTICLE UNIQUE Madame Le Maire désigne, Madame Marguerite SIANO-LEONETTI, Adjoint d'Arrondissements, pour la remplacer dans la plénitude de ses fonctions du 1^{er} août au 31 août 2010 dans le cas prévus à l'article L 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT LE 5 JUILLET 2010

FINANCES

10/03/DGSF– Dette Ville

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/232/HN du 04 avril 2008 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17^{ème} Adjoint au Maire en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;

Vu la proposition d'emprunt de vingt cinq millions d'Euros formulée par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse qui peut se résumer comme suit :

↳ Montant : 25 000 000 €

↳ Durée maximale : 15 ans plus 24 mois de phase de mobilisation

↳ Commission d'engagement : 0,01% du montant de l'emprunt

Phase de mobilisation des fonds

↳ Taux indexé : Eonia auquel s'ajoute une marge de 0,59%

↳ Commission de non utilisation : aucune

↳ Mobilisation des fonds : à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 25.06.2012, terme de la phase de mobilisation.

Phase d'amortissement des fonds

↳ Durée : 15 ans

↳ Multi-index : Euribor 3, 6, 12 mois +0,43% ou taux fixe (taux de swap contre Euribor 3 mois +0,43%)

↳ Amortissement : progressif ou constant ou personnalisé

↳ Remboursement anticipé :

- possible à chaque date d'échéance,

- depuis une indexation Euribor : sans indemnité,

- depuis un taux fixe : moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

ARTICLE 1 En vue d'assurer le financement des investissements prévus au Budget Primitif 2010, un emprunt de vingt cinq millions d'Euros sera réalisé auprès de l'établissement Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse ;

ARTICLE 2 Les conditions de cet emprunt sont arrêtées comme suit :

↳ Montant : 25 000 000 euros

↳ Durée maximale : 15 ans plus 24 mois de phase de mobilisation

↳ Commission d'engagement : 2 500 Euros (0,01% du montant de l'emprunt)

Phase de mobilisation des fonds

↳ Taux indexé : Eonia auquel s'ajoute une marge de 0,59%

↳ Commission de non utilisation : aucune

↳ Mobilisation des fonds : à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 25.06.2012, terme de la phase de mobilisation.

Phase d'amortissement des fonds

↳ Durée : 15 ans

↳ Multi-index : Euribor 3, 6, 12 mois +0,43% ou taux fixe (taux de swap contre Euribor 3 mois +0,43%)

↳ Amortissement : progressif ou constant ou personnalisé

↳ Remboursement anticipé :

- possible à chaque date d'échéance,

- depuis une indexation Euribor : sans indemnité,

- depuis un taux fixe : moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

ARTICLE 3 La recette sera effectivement constatée sur les crédits suivants inscrits au Budget Primitif 2010 :

Budget Principal :

ARTICLE 1641 « Emprunts en euros »

Fonction 01 « Services généraux opérations non ventilable »

ARTICLE 4 La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 5 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 6 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 JUILLET 2010

10/04/DGSF– Dette Ville

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/232/HN du 04 avril 2008 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17^{ème} Adjoint au Maire en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;

Vu la proposition d'emprunt de vingt cinq millions d'Euros formulée par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse qui peut se résumer comme suit :

- ↳ Montant : 25 000 000 €
- ↳ Durée maximale : 15 ans plus 24 mois de phase de mobilisation
- ↳ Commission d'engagement : 0,01% du montant de l'emprunt

Phase de mobilisation des fonds

- ↳ Taux indexé : Eonia auquel s'ajoute une marge de 0,59%
- ↳ Commission de non utilisation : aucune
- ↳ Mobilisation des fonds : à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 25.06.2012, terme de la phase de mobilisation.

Phase d'amortissement des fonds

- ↳ Durée : 15 ans
 - ↳ Multi-index : Euribor 3, 6, 12 mois +0,43% ou taux fixe (taux de swap contre Euribor 3 mois +0,43%)
 - ↳ Amortissement : progressif ou constant ou personnalisé
 - ↳ Remboursement anticipé :
 - possible à chaque date d'échéance,
 - depuis une indexation Euribor : sans indemnité,
 - depuis un taux fixe : moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

ARTICLE 1 En vue d'assurer le financement des investissements prévus au Budget Primitif 2010, un emprunt de vingt cinq millions d'Euros sera réalisé auprès de l'établissement Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse ;

ARTICLE 2 Les conditions de cet emprunt sont arrêtées comme suit :

- ↳ Montant : 25 000 000 euros
- ↳ Durée maximale : 15 ans plus 24 mois de phase de mobilisation
- ↳ Commission d'engagement : 2 500 Euros (0,01% du montant de l'emprunt)

Phase de mobilisation des fonds

- ↳ Taux indexé : Eonia auquel s'ajoute une marge de 0,59%
- ↳ Commission de non utilisation : aucune
- ↳ Mobilisation des fonds : à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 25.06.2012, terme de la phase de mobilisation.

Phase d'amortissement des fonds

- ↳ Durée : 15 ans
- ↳ Multi-index : Euribor 3, 6, 12 mois +0,43% ou taux fixe (taux de swap contre Euribor 3 mois +0,43%)
- ↳ Amortissement : progressif ou constant ou personnalisé
- ↳ Remboursement anticipé :
 - possible à chaque date d'échéance,
 - depuis une indexation Euribor : sans indemnité,
 - depuis un taux fixe : moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

ARTICLE 3 La recette sera effectivement constatée sur les crédits suivants inscrits au Budget Primitif 2010 :

Budget Principal :

Article 1641 « Emprunts en euros »

Fonction 01 « Services généraux opérations non ventilable »

ARTICLE 4 La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 5 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 6 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 JUILLET 2010

10/05/DGSF– Dette Ville

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/232/HN du 04 avril 2008 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17^{ème} Adjoint au Maire en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;

Vu la proposition d'emprunt de trente millions d'Euros formulée par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME) qui peut se résumer comme suit :

- ↳ Montant : 30 000 000 €
 - ↳ Durée maximale : 15 ans 6 mois
 - ↳ Commission d'engagement : 0,08% du montant de l'emprunt
- ### Phase de mobilisation des fonds « Revolving »
- ↳ Taux indexé : Eonia auquel s'ajoute une marge de 0,58%
 - ↳ Commission de non utilisation : aucune
 - ↳ Versement des fonds : jusqu'au 31.12.2010, terme de la phase de mobilisation.

Phase d'amortissement des fonds

- ↳ Durée : 15 ans
 - ↳ Mono-index : Euribor 3 ou 6 ou 12 mois +0,48%
 - ↳ Amortissement : constant ou progressif
 - ↳ Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, sans indemnité
- Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

ARTICLE 1 En vue d'assurer le financement des investissements prévus au Budget Primitif 2010, un emprunt de trente millions d'Euros sera réalisé auprès la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME) ;

ARTICLE 2 Les conditions de cet emprunt sont arrêtées comme suit :

- ↳ Montant : 30 000 000 euros
 - ↳ Durée : 15 ans 6 mois
 - ↳ Commission d'engagement : 24 000 Euros (0,08% du montant de l'emprunt)
- ### Phase de mobilisation des fonds « Revolving »
- ↳ Taux indexé : Eonia auquel s'ajoute une marge de 0,58%
 - ↳ Commission de non utilisation : aucune
 - ↳ Versement des fonds : jusqu'au 31.12.2010, terme de la phase de mobilisation.

Phase d'amortissement des fonds

- ↳ Durée : 15 ans maximum
- ↳ Mono-index : Euribor 3 ou 6 ou 12 mois +0,48%
- ↳ Amortissement : constant ou progressif
- ↳ Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, sans indemnité

ARTICLE 3 La recette sera effectivement constatée sur les crédits suivants inscrits au Budget Primitif 2010 :

Budget Principal :

Article 1641 « Emprunts en euros »

Fonction 01 « Services généraux opérations non ventilable »

ARTICLE 4 La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 5 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 6 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 JUILLET 2010

10/06/DGSF– Dette Ville

Nous, Maire de Marseille ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/232/HN du 04 avril 2008 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17^{ème} Adjoint au Maire en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;

Vu la proposition d'emprunt Revolving formulée par Dexia Crédit Local ;

Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

ARTICLE 1 En vue d'assurer le financement des investissements prévus au Budget Primitif 2010, un emprunt de quinze millions d'Euros sera réalisé auprès de l'établissement Dexia Crédit Local ;

ARTICLE 2 Les conditions de cet emprunt sont arrêtées comme suit :

↳ Montant : 15 000 000 Euros

↳ Durée : 14 ans 6 mois

↳ Commission d'engagement : aucune

↳ Taux d'intérêt : Eonia +0,93% ; Euribor 1,3,6,12 +0,56%, TAM, TAG +0,89% ; taux fixe

↳ Amortissement : suivant le tableau détaillé dans la fiche annexée

↳ Commission de non utilisation : 0,10% de 100% du plafond de versement

↳ Date de fin du prêt : 01/01/2025

Le détail des conditions financières est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 La recette sera effectivement constatée sur les crédits suivants inscrits au Budget Primitif 2010 :

Budget Principal :

Article 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt »

Fonction 01 « Services généraux opérations non ventilable »

ARTICLE 4 La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 5 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 6 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 JUILLET 2010

SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES

10/317/SG – Réalisation d'un parc de stationnement public situé avenue François Chardigny, la Ravelle 13011 Marseille

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N° 2005–102 du 11 Février 2005,

Vu l'article R.111.19.1 et R.111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Décret N° 2006–55 du 17 Mai 2006,

Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2006,

Vu le Décret N° 2006–1089 du 30 Août 2006,

ARTICLE 1 La Société Anonyme Leroy Merlin France a déposé un dossier de Permis de Construire N°13055.10.J.0060.PC.PO pour la réalisation d'un parc de stationnement public situé Avenue François Chardigny – La Ravelle – 13396 Marseille Cedex 11.

ARTICLE 2 Ce parking aura une capacité de 747 places. Dans ces conditions, le nombre d'emplacements réservés aux personnes handicapées est fixé à 15.

ARTICLE 3 Ces emplacements devront répondre aux dispositions techniques prévues à l'article R.111.19.1 et R.111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, complété par l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} Août 2006.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au recueil des actes administratifs.

FAIT LE 26 JUILLET 2010

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

10/316/SG – Participation de cinq groupements à la 2^{ème} phase de la procédure du marché de conception-réalisation pour les réparations, transformations et extension en sous-sol des espaces du Palais Pharo

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics (article 69)

Vu la délibération n° 09/1164/CURI du 16/11/2009 prévoyant le lancement d'un marché de conception-réalisation pour les réparations, transformations et extension en sous-sol des espaces du Palais Pharo

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2009/0092 prévoyant le lancement d'un marché de conception-réalisation pour les réparations, transformations et extension en sous-sol des espaces du Palais Pharo

ARTICLE 1 Sont admis à participer à la 2^{ème} phase de la procédure du marché de conception-réalisation les 5 groupements suivants :

N° 2 – Léon GROSSE / TANGRAM Architectes / B+S Architecture / COTEBA / Atelier ROUCH

N° 6 – GFC Construction / Kern et associés / Corrado de Guili Morghen / Nathalie Borowsky / Garcia Ingénierie / JP Lamoureux

N° 4 – CAMPENON Bernard SE / JM Battesti Architecte et Associés / Jade Morelli / SETOR / SNEF (sous-traitant)

N° 8 – EIFFAGE / Agence d'Architecture A. Bechu / Agence Marc Farcy / BETOM Ingénierie / Les Compagnons de Castellane

N° 9 – DUMEZ Méditerranée – GIRARD / Alain Charles Perrot / Volume ABC / Structure Ile de France / ADRET / ECOVI / ACOUPHEN / Maintenance Thermique / SNEF

ARTICLE 2 M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 JUILLET 2010

MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

MANIFESTATIONS

10/304/SG – Exposition de deux véhicules et pique-nique sur le site de Luminy le 5 septembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association «CLUB 2 CV PROVENCE» sise Borely Plage – 50 avenue Joseph Vidal Bt 3B 13008 Marseille, représentée par Madame Marie-Christine BICAIS.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « CLUB 2 CV PROVENCE » sise Borely Plage – 50 avenue Joseph Vidal Bt 3B 13008 Marseille, représentée par Madame Marie-Christine BICAIS, à organiser une exposition et un pique nique pour leurs véhicules (2 CV et dérivés) avec installation de tables, de voitures sur le site Luminy, conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 05 SEPTEMBRE 2010 DE 12H00 A 17H30

MONTAGE ET DEMONTAGE COMPRIS DANS LA MANIFESTATION

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 JUILLET 2010

10/305/SG – Tournée Coca Cola Zéro à l'Escale Borély le 6 août 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par la société « EURO MOBILE » sise 50, rue Ardoin – Bât 567D 93400 Saint-Ouen, représentée par Monsieur Olivier BILHE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la société « EURO MOBILE » sise 50, rue Ardoin – Bât 567D 93400 Saint-Ouen, représentée par Monsieur Olivier BILHE, à installer 1 bus de 9,55 m x 2,50, m, 1 bus terrasse de 9,55 m x 2,50 m, 4 smarts entre la zone 1 et la zone 2 de l'escale Borély 13008 Marseille, en cohabitation avec la grande roue et les cabanons de l'escale, dans le cadre de la «TOURNEE COCA COLA ZERO», conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 06 AOUT 2010 DE 12H00 A 23H00

MONTAGE : LE 06 AOUT 2010 DE 11H30 A 12H00

DEMONTAGE : LE 06 AOUT 2010 APRES LA MANIFESTATION

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 JUILLET 2010

10/309/SG – Projections de Cinéma en plein air sur la Place du Séminaire quartier du Panier du 16 juillet au 14 août 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par « L'ASSOCIATION TILT », domiciliée 22, rue de l'observance – 13002 – Marseille et représentée par Monsieur Christian SCARZELLA, Directeur Technique.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « L'ASSOCIATION TILT », domiciliée 22, rue de l'observance – 13002 – Marseille et représentée par Monsieur Christian SCARZELLA, Directeur Technique, à organiser le 15^{ème} « Festival Ciné Plein Air » (projection cinématographique gratuite en plein air) du vendredi 16 juillet au samedi 14 août 2010, sur la place du Séminaire, dans le quartier du Panier – 13002 – Marseille.

Les projections de films se dérouleront les :

Vendredi 16 juillet, samedi 17 juillet 2010, Vendredi 23 juillet, samedi 24 juillet 2010, Vendredi 30 juillet, samedi 31 juillet 2010.	Vendredi 06 août, samedi 07 août 2010, Vendredi 13 août, samedi 14 août 2010.
---	--

Projections de 22 h 00 à 00 h 00 et (01 h 00 pour certaines projections de films)

Montage 18 h 00, démontage dès la projection terminée (durée 1 h00).

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 JUILLET 2010

VIDE GRENIERS

10/306/SG – Vide grenier sur la place Canovas le 4 septembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Monsieur Maurice SARDOU, Président du « CIQ SAINT SAINT ANTOINE, LES BASTIDES PLAN D'AOU » domicilié : LA Bergerie – 3, chemin de la Martine / 13015 MARSEILLE,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ SAINT SAINT ANTOINE, LES BASTIDES PLAN D'AOU », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Samedi 04 septembre 2010, reporté au 11 septembre 2010 en cas d'intempéries.

Sur la place Alphonse Canovas / 13015

ARTICLE 2 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 08H00

Heure de fermeture : 18H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section « Fêtes et Manifestations »

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 JUILLET 2010

10/310/SG – Vide grenier sur l'espace aménagé de la rocade L2 à Montolivet le 19 septembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association CALM, représenté par Monsieur Claude PHILIBERT, domicilié 26, avenue Norma – 13012 MARSEILLE.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 L'association CALM est autorisée à organiser en son nom un vide grenier le :

Dimanche 19 septembre 2010 sur l'espace aménagé de la rocade L2 à Montolivet (13012)

ARTICLE 2 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 07H00

Heure de fermeture : 19H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section « Fêtes et Manifestations »

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 JUILLET 2010

10/311/SG – Vide grenier sur la Place Muselier le 3 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Madame Betty MOINET, Présidente du « CIQ SAINT GINIEZ – PRADO - PLAGES » domicilié : 125, rue du Commandant Rolland / 13008 MARSEILLE,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ SAINT GINIEZ PRADO PLAGES », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

dimanche 03 octobre 2010
Sur la place Muselier / 13008

ARTICLE 2 Horaires d'activité :
Heure d'ouverture : 07H00
Heure de fermeture : 19H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun débarras ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :
- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section « Fêtes et Manifestations »

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 JUILLET 2010

10/323/SG – Vide grenier sur la place Jean Jaurès le 12 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Madame Annie CHRISTOPHE, Président du « CIQ CHAVE – EUGENE PIERRE » domicilié : 7, boulevard Chave / 13005 MARSEILLE,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ CHAVE – EUGENE PIERRE », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

dimanche 12 décembre 2010
Sur la place Jean Jaurès / 13005

ARTICLE 2 Horaires d'activité :
Heure d'ouverture : 07H00
Heure de fermeture : 19H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6: Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section « Fêtes et Manifestations »

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 JUILLET 2010

MESURES DE POLICE

AUTORISATIONS DE TRAVAUX DE NUITS

10/155 - Entreprise SADE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 24 juin 2010 par l'entreprise SADE, sis 251, boulevard Mireille Lauze – 13010 MARSEILLE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, création de branchement au 7, allée Turcat Méry - 13008 Marseille

matériel utilisé : camion, compresseur, marteaux piqueur, engin de terrassement

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 28 juin 2010, sous réserve de faire cesser les travaux bruyants avant 22h00 et d'informer les riverains.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 25 juin 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise SADE, sis 251, boulevard Mireille Lauze – 13010 MARSEILLE est autorisée à effectuer des travaux de nuit, création de branchement au 7, allée Turcat Méry – 13008 Marseille

matériel utilisé : camion, compresseur, marteaux piqueur, engin de terrassement

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuit comprises entre le 7 juillet et le 7 août 2010 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUILLET 2010

10/159 - Entreprise MEDIACO

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 28 juin 2010 par l'entreprise MEDIACO Marseille, boulevard Grawitz – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, démontage d'une grue à tour à la rue Fauchier - 13002 Marseille

matériel utilisé : grue mobile

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er juillet 2010.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 30 juin 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise MEDIACO Marseille, boulevard Grawitz – 13016 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, démontage d'une grue à tour à la rue Fauchier - 13002 Marseille

matériel utilisé : grue mobile

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuit du 26 juillet au 6 août 2010 de 20h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUILLET 2010

10/160 - Entreprise ERT TECHNOLOGIES

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 30 juin 2010 par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, sis ZI Les Estroublans – 30, rue d'Helzinski – 13127 Vitrolles, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, ouverture des GC avec pose de fourreaux à l'avenue Robert Schumann – 13002 Marseille

matériel utilisé : Tracto pelle, camion à godet

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er juillet 2010.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 1er juillet 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise ERT TECHNOLOGIES, sis ZI Les Estroublans – 30, rue d'Helzinski – 13127 Vitrolles, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, ouverture des GC avec pose de fourreaux à l'avenue Robert Schumann – 13002 Marseille

matériel utilisé : Tracto pelle, camion à godet

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 26 juillet au 30 septembre 2010 de 22h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 6 JUILLET 2010

10/161 - Entreprise ERT TECHNOLOGIES

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 30 juin 2010 par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, sis ZI Les Estroublans – 30, rue d'Helzinski – 13127 Vitrolles, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, ouverture des GC avec pose de fourreaux au boulevard des Dames – 13002 Marseille

matériel utilisé : Tracto pelle, camion à godet

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er juillet 2010.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 1er juillet 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise ERT TECHNOLOGIES, sis ZI Les Estroublans – 30, rue d'Helzinski – 13127 Vitrolles, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, ouverture des GC avec pose de fourreaux au boulevard des Dames – 13002 Marseille
matériel utilisé : Tracto pelle, camion à godet

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 26 juillet au 30 septembre 2010 de 22h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 6 JUILLET 2010

10/162 - Entreprise GINGER CEBTP

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 28 juin 2010 par l'entreprise GINGER CEBTP – Les Hauts de la Duranne – 370 rue René Descartes – 13857 Aix-en-Provence, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, carottages et déflexions sur chaussée à la RN 1547, avenue des Arnavaux, rue de la Busserine, avenue Salvador Allende et le rond-point -13013/13014 Marseille

matériel utilisé : camions 13T, voiture et remorque

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 2 juillet 2010.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 1er juillet 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise GINGER CEBTP – Les Hauts de la Duranne – 370 rue René Descartes – 13857 Aix-en-Provence, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, carottages et déflexions sur chaussée à la RN 1547, avenue des Arnavaux, rue de la Busserine, avenue Salvador Allende et le rond-point -13013/13014 Marseille

matériel utilisé : camions 13T, voiture et remorque

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la période comprise entre le 5 juillet et le 1er septembre 2010 de 22h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 8 JUILLET 2010

AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING**MOIS DE JUILLET 2010****AM : Autorisation de Musique d' Ambiance****AMA : Autorisation de Musique Amplifiée****AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)****Susp : Suspension**

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM - 131 / 10	MR RAGALA Laurent	YAKAJWE	6, rue des Trois Rois - 13006	06/07/2010	2 MOIS
AM - 133 / 10	MR POUSSEL Bruno	LE POUCE SEL	24, rue Falque - 13006	06/07/2010	2 MOIS
AM - 138 / 10	MR BURNOD Eric	BAR TABACS O CANOTIER	253, corniche J F Kennedy - 13007	06/07/2010	2 MOIS
AM - 149 / 10	MR ROSSI Roger	CHEZ ROGER ET MARIE	27, av du Prado - 13006	06/07/2010	2 MOIS
AM - 152 / 10	MR KHALIFA Nicolas	LE FRENCH	128, av des Chartreux - 13004	06/07/2010	2 MOIS
AM - 156 / 10	MME JAILLARDON Sophie	ATELIER DE LA GRANGE - 13005	51, rue Tilsit - 13005	06/07/2010	2 MOIS
AM - 159 / 10	MR TOUATI Morad	BRASSERIE LE TAXI	2, bd de la Libération - 13001	06/07/2010	2 MOIS
AM - 165 / 10	MR ABDELHAFIZ Manal	LE CLASSICO	5, av de Toulon - 13006	06/07/2010	2 MOIS
AM - 171 / 10	MR ROUX Jean Marie	LA COCOTTE A DES PLUMES	4, rue Dieudé - 13006	06/07/2010	2 MOIS
AM - 173 / 10	MR BEN JEMAA Aissa	LE RIF	5A, place Marché des Capucins 13001	06/07/2010	2 MOIS
AMA - 197 / 09	MLLE MECHERI Morjana	CAFE MIHAVANA	1, rue Magenta prolongé - 13001	06/07/2010	2 MOIS
AM - 217 / 10	MME BERTRAND Aurore	AU TEMPLE	47, bd de la Libération - 13001	06/07/2010	2 MOIS
AM - 238 / 10	MR MOTA MOREIRA Antonio	BAR LE FREEWAY	98, rue d' Aubagne - 13006	06/07/2010	2 MOIS
AM - 239 / 10	MR LEVY Frédéric - 13006	LE WAAW	32, rue des trois rois - 13006	06/07/2010	2 MOIS
AM - 240 / 10	MR LE Yves	O ZEN	17, mté du Commandant Robien 13011	06/07/2010	2 MOIS
AM - 327 / 10	MME FRICHET Aude	L EXCUSE	55, place Jean Jaurès - 13005	06/07/2010	1 an
AM - 328 / 10	MLLE KRIM Naçéra	LE MASSY	25, bd Dugommier - 13001	06/07/2010	2 MOIS
Susp - 332 / 10	MR BELLERON Thierry	LOU MARSEILLOU SPLENDID	70, la Canebière - 13001	06/07/2010	indéterminée
AM - 335 / 10	MR SADDAOUI Mohamed Ali	LA MEDINA	18, bd de Tellène - 13007	06/07/2010	2 MOIS
AEFT - 340 / 10	MR LECCIA Paul	LE CERLE DES NAGEURS	Extrémité Charles Livon - 13007	01/07/2010	jusqu' à 04h00
AM - 142 / 10	MR BRUN Sébastien	L' ENTRE DEUX	138, bis route des Camoins - 13011	09/07/2010	2 MOIS
AM - 157 / 10	MR VIALLE Sébastien	LE MONTAIGNE	1, rue Montaigne - 13012	09/07/2010	2 MOIS
AM - 180 / 10	MME NOP Narom	NEM&SUSHI	92, bd de la barasse - 13011	09/07/2010	2 MOIS
AMA - 344 / 10	MME BORNAND Katia	LE GOTHA	173, rue Paradis - 13006	09/07/2010	1 an
AM - 346 / 10	MR PHAM Claude	LE MEKONG	119, bd de Saint Loup - 13010	09/07/2010	6 MOIS
AM - 115 / 10	MR BOUDJEDRI Hocine	STREET FOOD	1, rue Colbert - 13001	08/07/2010	2 MOIS
AM - 148 / 10	MR BARDAKDJIAN Nazareth	GRAND BAR DE LA BLANCARDE	296, bd de la Blancarde - 13011	08/07/2010	2 MOIS
AM - 169 / 10	MR HAMDANI Lotfi	BAR TABAC LOTO DES 2 AMIS	59, rue d' Aubagne - 13001	08/07/2010	2 MOIS

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AEFT - 339 / 10	MR MILILI Richard	LE PETIT MOUSSE	plage de la Pointe Rouge - 13008	08/07/2010	jusqu' à 04h00
AM - 116 / 10	MR BEROUAL Walid	EL CHOUROUK	56a, rue Bernard Dubois - 13001	13/07/2010	2 MOIS
AM - 234 / 10	MLLE CARAMANOLIS Audrey	BAR TABAC DU CAMAS	189, bd Chave - 13005	13/07/2010	2 MOIS
AM - 347 / 10	MME CREMONA Catherine	LE MELI MELO	11, rue Glandevès - 13001	13/07/2010	1 an
AM - 639 / 09	MR OULDAMER Ameziane	SNACK MARINA	45, place Jean Jaurès - 13005	13/07/2010	2 MOIS
AM - 698 / 09	MR MERAD Reda	LE PERROQUET BLEU	72, bd des Dames - 13002	13/07/2010	2 MOIS
AM - 89 / 10	MME HAMDAN Yamina	CHEZ MEDI	5, rue Curiol - 13001	23/07/2010	2 MOIS
AM - 155 / 10	MR ABRARD Olovier	NOOI	105A, rue de Rome - 13006	23/07/2010	2 MOIS
AM - 194 / 10	MR TRAN Nicolas	SUSHI AND WOK	32, avenue Frédéric Mistral - 13013	23/07/2010	2 MOIS
AM - 211 / 10	MR NAFFATI Khémals	HAMAMETTE	3, rue de la Glace - 13001	23/07/2010	2 MOIS
AM - 212 / 10	MR IRRMANN Jean	JEAN BON & CO	505, rue Paradis - 13008	23/07/2010	2 MOIS
AM - 213 / 10	MR MAHDID Idir	BRASSERIE DE LA POSTE	214, avenue Roger Salengro - 13015	23/07/2010	2 MOIS
AM - 215 / 10	MR GAURIES Elias	LE PETIT PORT	route des goudes l' Escalette- 13008	23/07/2010	2 MOIS
AM - 248 / 10	MR MERTZINGER Ludovic	LE MYLAN' S CAFE	146, rue Paradis - 13006	23/07/2010	2 MOIS
AM - 251 / 10	MR ANDRES Jean Claude	COMPTOIR DEL	1, bd de la Blancarde - 13004	23/07/2010	2 MOIS
AM - 258 / 10	MR GIRAUD Eric	BAR TABACS CHEZ PPEPINO	31 rue Edmond Rostand- 13006	23/07/2010	2 MOIS
AM - 260 / 10	MME CATANIA Annie	BAR TABACS DE LA POSTE	164, bd de la Libération - 13004	23/07/2010	2 MOIS
AM - 262 / 10	MME VENTURA Marie Christine	BAR TABACS LE BALTO	86, rue Bernard Dubois - 13001	23/07/2010	2 MOIS
AM - 263 / 10	MLLE BIANCOTTO Laurence	BAZARETTES	68, rue Breteuil - 13006	23/07/2010	2 MOIS
AM - 359 / 10	MME SPAGNOLO Giulia	BRASSERIE CANELLE	171, ch de la Madrague Ville- 13002	23/07/2010	2 MOIS
AM - 361 / 10	MR LACHENY Nicolas	LE PHOCEA	186, bd de Saint Marguerite- 13009	23/07/2010	1 an
AM - 363 / 10	MME DAVID Christelle	LE CHALLENGER CAFE	45, Eugène Pierre - 13005	23/07/2010	1 an
AM - 365 / 10	MR FRECH Roland	L' INTERMEDIAIRE	63, place Jean Jaurès - 13001	23/07/2010	1an
AM - 170 / 10	MR NUNNARI Laurent	BAR DU SABLIER	136, du Sablier - 13008	28/07/2010	2 mois
AM - 174 / 10	MR ECK Thierry	LA RHUMERIE	148, av Pierre Mendès France- 13008	28/07/2010	2 MOIS
AM - 186 / 10	MR BOUJDAG Aziz	LE WHY NOT	137, rue du Rouet - 13008	28/07/2010	2 MOIS
AMA - 207/ 10	MR CLOITRE Yann	TROLLEYBUS	24, quai du Port - 13007	28/07/2010	1 an
AM - 237 / 10	MR LE Yves	O' ZEN LA MER	138 av Pierre Mendès France- 13008	28/07/2010	2 MOIS
AM - 246 / 10	MR TRANCHIDA Julien	le RJ' S	88, avenue des Poilus - 13013	28/07/2010	2 MOIS
AM - 257 / 10	MR CHAVRET Brice	LE CYLAU	1 , avenue Odessa - 13008	28/07/2010	2 MOIS
AM - 369 / 10	MR BATTISTI Laurent	LE POINTU	18, crs d' Estiennes d' Orves- 13001	28/07/2010	2 MOIS
AM -383 / 10	MR WILLEZ Thierry	FLUNCH	Saint André Grand Littoral- 13015	30/07/2010	2 MOIS
AM - 514 / 10	MR CASTAGNOLI William	LES DANAIDES	4/6, square Stalingrad - 13001	30/07/2010	2 MOIS

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERIODE DU 16 AU 31 JUILLET 2010

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
10 H 0856PC.P0	19/07/10	Mme	COTTET	24 RUE HENRI REVOIL 13009 MARSEILLE	40	Travaux sur construction existante; Surelevation; Au	Habitation
10 H 0860PC.P0	19/07/10	Mr	GAVAUDAN	7 RUE DU DOCTEUR HENRI METRAS 13008 MARSEILLE	23	Travaux sur construction existante; Surelevation; Ni	Habitation
10 H 0865PC.P0	20/07/10	Société Civile Immobilière	ERIDOGEST	13 AVE MONTMARE 13008 MARSEILLE	93	Travaux sur construction existante; Extension; Surel	Habitation
10 H 0871PC.P0	21/07/10	Société Civile Immobilière	WILLIAM	2 IMP MONTSEC 13009 MARSEILLE	0		
10 H 0882PC.P0	23/07/10	Mr	GASPAR	3 IMP DES REGATES 13008 MARSEILLE	46	Travaux sur construction existante; Extension; Surel	Habitation
10 H 0886PC.P0	26/07/10	Mme	GARCIA	51 BD ALEXANDRE DELABRE 13008 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 H 0888PC.P0	26/07/10	Mr et Mme	SIKLER	3 BD JAUBERT 13008 MARSEILLE	248	Construction nouvelle;	Habitation
10 H 0893PC.P0	26/07/10	Mr et Mme	CABASSU	55B BD RODOCANACHI 13008 MARSEILLE	173	Construction nouvelle;	Habitation
10 H 0896PC.P0	26/07/10	Société en Nom Collectif	MARIGNAN RESIDENCE	10 IMP MARIUS 13008 MARSEILLE	1152	Construction nouvelle;	Habitation
10 H 0910PC.P0	28/07/10	Société Civile Immobilière	LES BALCONS DES ARTS	9/11 RUE D'HOZIER - 19 RUE PONTEVES 13002 MARSEILLE	0		
10 H 0919PC.P0	30/07/10	Association	POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL ET DES LOISIRS DES ENFANTS	594 AVE DU PRADO 13008 MARSEILLE	214	Travaux sur construction existante; Extension;	Service Public
10 H 0941PC.P0	23/07/10	Ville de Marseille	DIRECTION DES SPORTS	RUE JULES RIMET 13008 MARSEILLE	0		
10 H 0948PC.P0	30/07/10	Mr et Mme	LAVABRE	12 AVE DE LA PANOUSE 13009 MARSEILLE	0		
10 J 0851PC.P0	16/07/10	Mr	REVAH	160 CHEM DE LA SALETTE 13011 MARSEILLE	296	Construction nouvelle;	Habitation
10 J 0854PC.P0	16/07/10	Mr	FLORIT	101 CHE DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	167	Construction nouvelle; Piscine;	Habitation
10 J 0857PC.P0	19/07/10	Mr	DJABBOUR	82 CHE DES ESCOURTINES 13011 MARSEILLE	111	Garage;	Habitation
10 J 0864PC.P0	20/07/10	Société par Action Simplifiée	DRAGEES RAYNAUD	161 RTE DES CAMOINS LES QUATRES SAISONS 13011 MARSEILLE	340	Travaux sur construction existante;	Entrepôt
10 J 0875PC.P0	22/07/10	Mr	FAURE	20 BD ALBERT 13011 MARSEILLE	6		Habitation
10 J 0880PC.P0	22/07/10	Mr	RUSSO	TRS DES FENETRES ROUGES 13011 MARSEILLE	130	Construction nouvelle;	Habitation
10 J 0887PC.P0	26/07/10	Société Civile Immobilière	DU PUISATIER CHEZ STYLE HOUSE PARC D'ACTIVITES FONTVIEILLE	RUE DE FILLE DU PUISATIER 13011 MARSEILLE	192	Construction nouvelle;	Habitation
10 J 0892PC.P0	26/07/10	Société Anonyme	AUCHAN	90 BD ROMAIN ROLLAND 13010 MARSEILLE	2526	Travaux sur construction existante;	Entrepôt

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
10 J 0894PC.P0	26/07/10	Association	MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	106 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	141	Travaux sur construction existante;	Service Public
10 J 0898PC.P0	27/07/10	Société à Responsabilité Limitée	SOCOPROM PROMOTION	4ET 6 TSE DU TONKIN 13010 MARSEILLE	1951	Construction nouvelle;	Habitation
10 J 0914PC.P0	29/07/10	Mr	FLAVIER FREDERIC CHEZ STYLE HOUSE	32 TSE DE SAINT MENET 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0918PC.P0	29/07/10	Société Civile Immobilière	NOA	9 RUE DE L AUDIENCE 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0920PC.P0	30/07/10	Ville de Marseille	D.C.R.E SERVICES TECHNIQUES BATIMENT EST	212 BD DE SAINT MARCEL 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0922PC.P0	30/07/10	Société à Responsabilité Limitée	PROVENCE CONCEPT PROJET	50 CHE DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	117		Habitation
10 J 0924PC.P0	30/07/10	Société Civile Immobilière	GENNA FRANCES CHEZ STYLE HOUSE	50 CHE DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	118	Construction nouvelle;	Habitation
10 J 0930PC.P0	30/07/10	Société Civile Immobilière	90 MAURIAC	90 RUE FRANCOIS MAURIAC 13010 MARSEILLE	0		
10 J 0932PC.P0	30/07/10	Société par Action Simplifiée	PLACE DE ST LOUP/ COMMERCES DE ST LOUP	137 BD DE PONT DE VIVAUX 13010 MARSEILLE	0		
10 J 0942PC.P0	30/07/10	Mr et Mme	SAVARY	50 CHE DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	0		
10 K 0845PC.P0	16/07/10	Mr et Mme	ORSUTO	33 ALL DES PRIMEVERES 13012 MARSEILLE	60	Travaux sur construction existante;Piscine;	Habitation
10 K 0847PC.P0	16/07/10	Mr	SIMOES	13 IMP MATURO 13007 MARSEILLE	103	Travaux sur construction existante;Garage;	Habitation
10 K 0849PC.P0	16/07/10	SCCV	LEPARC DU COMMANDEUR	TSSE DU COMMANDEUR 13012 MARSEILLE	18223		Habitation Commerce Service Public
10 K 0853PC.P0	16/07/10	Mme	SASSATELLI	TSE DU ROI DE PIQUES 13012 MARSEILLE	166	Construction nouvelle;	Habitation
10 K 0855PC.P0	19/07/10	Mr	GAUDINO	37 TSE DU ROI DE PIQUE 13012 MARSEILLE	157	Construction nouvelle;	Habitation
10 K 0863PC.P0	20/07/10	Mme	DIREM	21 RUE ARNAUD 13007 MARSEILLE	22	Travaux sur construction existante;Garage;	Habitation
10 K 0868PC.P0	20/07/10	Mr	NOUVET	4 PL SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0869PC.P0	21/07/10	Mr et Mme	CHANTEUR	119 CHE DU VALLON DE L'ORIOLE 13007 MARSEILLE	123	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 K 0870PC.P0	21/07/10	Mr	CHAVE	5c RUE MONGES 13004 MARSEILLE	134	Construction nouvelle;	Habitation
10 K 0874PC.P0	21/07/10	Société à Responsabilité Limitée	AREVA IMMOBILIER	33 RUE SABATER 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0877PC.P0	22/07/10	Mr	ROBIN	41 BD HOPKINSON 13004 MARSEILLE	33	Garage;	Habitation
10 K 0879PC.P0	22/07/10	Mme	CHAUMOITRE	4 RUE FREDERIC GRANIER 13007 MARSEILLE	54	Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
10 K 0883PC.P0	23/07/10	Mr	ESCOFFIER	11 RUE OLIVE 13007 MARSEILLE	61	Travaux sur construction existante;Extension; Surel	Habitation
10 K 0901PC.P0	27/07/10	Société à Responsabilité Limitée	AVENIR	3 BD RANDON 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0905PC.P0	28/07/10	Société Anonyme	ANF	19-20 QUAI RIVE NEUVE / 12 RUE NEUVE SAINTE CATHERINE 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0907PC.P0	28/07/10	Mme	LOMBARDO	142 CHE DU ROUCAS BLANC 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0908PC.P0	28/07/10	Mr	FOUCHET	1 BD RANDON 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0909PC.P0	28/07/10	Mr	BRETON	46 56 RUE DU DR DAVID OLMER 13005 MARSEILLE	0		
10 K 0911PC.P0	28/07/10	Mr	GIRARD PHILIPPE / CHEZ PROVENCE ARCHITECTURE	TSE DE LA MALVINA / LOTISS LA ROMARINE LOT N°6 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0916PC.P0	29/07/10	Mr	ARMETTA	16 RUE DES FRERES PECCHINI 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0923PC.P0	30/07/10	Mr	ICHALLAL	54 RUE ALFRED DE MUSSET 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0925PC.P0	30/07/10	Mme	ARNAUD-CORTI	7 RUE GEORGES SAINT MARTIN 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0927PC.P0	30/07/10	Société Civile Immobilière	SCI ENDOUME	368 RUE D ENDOUME 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0928PC.P0	30/07/10	Mr	AMIEL	24 TRA NICOLAS 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0929PC.P0	30/07/10	Mr	PIETRI	6 IMP DE LA SERVIANNE 13012 MARSEILLE	0		
10 M 0848PC.P0	16/07/10	Société Civile Immobilière	DEPRO	55 RUE DE ROUBAIX 13013 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 M 0859PC.P0	19/07/10	Mr	KELLER	6 CHE DE LA BASTIDE LONGUE CAMPAGNE LA BRISE LOT2 13013 MARSEILLE	18	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 M 0862PC.P0	19/07/10	Société en Nom Collectif	EIFFAGE IMMOBILIER MEDITERRANEE	ANGLES RUES COPERNIC ET CHAMPOLLION 13013 MARSEILLE	7738	Construction nouvelle;	Habitation
10 M 0876PC.P0	22/07/10	Mr et Mme	NICOUD	12 RUE DES BRUS 13013 MARSEILLE	18	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 M 0878PC.P0	22/07/10	Mr	SOUNOGO	25 CRS GOUFFE 13006 MARSEILLE	76	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 M 0884PC.P0	23/07/10	Société Civile Immobilière	LES CINQ ENSEMBLES	56 RUE DE LA MAURELLE 13013 MARSEILLE	1051	Construction nouvelle;	Habitation
10 M 0885PC.P0	26/07/10	Mr	MENUET	11 MTE DE L' ORATOIRE 13006 MARSEILLE	501	Construction nouvelle;	Habitation
10 M 0889PC.P0	26/07/10	Mr et Mme	FAYOLLE CLAUDE CHEZ ACR	41 RUE DE LA FUMADE / IMP DU ROUDELET 13013 MARSEILLE	93	Construction nouvelle;Garage;	Habitation
10 M 0890PC.P0	26/07/10	Société Civile Immobilière	ALEX	20 MTE DES ACCOULES 13002 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 M 0891PC.P0	26/07/10	Société Civile Immobilière	ALEX	62 RUE CAISSERIE 13002 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Démolition Part	
10 M 0902PC.P0	27/07/10	Mr et Mme	CULMINE	TSE DES CAMPAGNES / 24 AVENUE FREDERIC MISTRAL 13013 MARSEILLE	158	Construction nouvelle;Garage;	Habitation

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
10 M 0903PC.P0	27/07/10	Société à Responsabilité Limitée	CARDEA	TSE DES CAMPAGNES / 24 AVENUE FREDERIC MISTRAL 13013 MARSEILLE	170	Construction nouvelle;Piscine;Garage;	Habitation
10 M 0912PC.P0	29/07/10	Mr	ABBOU JEAN LAURENT CHEZ L'IMMOBILIERE CONSTRUCTION	14 AVE BARON ODON DE SAMATAN 13013 MARSEILLE	77	Construction nouvelle;Garage;	Habitation
10 M 0915PC.P0	29/07/10	Association	DIOCESAINE DE MARSEILLE	57 AV SAINT JUST / 184 CHEMIN DES CHUTES LAVIES 13013 MARSEILLE	3199	Construction nouvelle;	Habitation
10 M 0926PC.P0	30/07/10	Société à Responsabilité Limitée	EVOLUTION IMMOBILIERE	60 RUE SAINT JACQUES 13006 MARSEILLE	39	Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation
10 M 0940PC.P0	23/07/10	Mr	BESTAUX	66 CHE DES AURENGUES (LOT 8) la Bastide des Oliviers 13013 MARSEILLE	99	Construction nouvelle;	Habitation
10 M 0944PC.P0	29/07/10	Mme	BLANC	RUE MARGUERITE ALLAR 13013 MARSEILLE	135	Construction nouvelle;	Habitation
10 N 0844PC.P0	16/07/10	Ville de Marseille	D.G.V.E	162 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE	220		Service Public
10 N 0852PC.P0	16/07/10	Mr	ZITOUNI	16 TSE BONNET 13015 MARSEILLE	90		Habitation
10 N 0858PC.P0	19/07/10	Mme	MARTIN	86 BD N D DE SANTA CRUZ 13014 MARSEILLE	50	Construction nouvelle;	Habitation
10 N 0861PC.P0	19/07/10	Société Civile Immobilière	105 MARINIER	105 CHE DU MARINIER 13016 MARSEILLE	60	Construction nouvelle;Travaux sur construction exi	Habitation
10 N 0867PC.P0	20/07/10	Mr	GUANERI	21 IMP DU PLATEAU QRT VERDURON 13015 MARSEILLE	18	Travaux sur construction existante;Démolition Part	Habitation
10 N 0873PC.P0	21/07/10	Ville de Marseille	DIRECTION NORD LITTORAL	BD BARNIER 13016 MARSEILLE	503	Construction nouvelle;	Habitation
10 N 0881PC.P0	23/07/10	Société à Responsabilité Limitée	PARADIS 52 SARL	38/40 RUE GRIGNAN- 52 RUE PARADIS 13001 MARSEILLE	0		
10 N 0895PC.P0	26/07/10	Mr	GOGOLEWSKI	8 BD BEAUSOLEIL 13015 MARSEILLE	0		
10 N 0897PC.P0	26/07/10	Mr et Mme	LETESSIER	TSE DE LA MICHELE 13015 MARSEILLE	0		
10 N 0900PC.P0	27/07/10	Mr	SEBBAN	84 RUE DE LA GARDIETTE LA BATARELLE 13014 MARSEILLE	0		
10 N 0906PC.P0	28/07/10	Société Civile Immobilière	SIPAN	26 BD JOURDAN 13014 MARSEILLE	246	Construction nouvelle;	Habitation
10 N 0917PC.P0	29/07/10	Mr	MARLETTA	4 BD DE PATAY 13014 MARSEILLE	162	Construction nouvelle;	Habitation
10 N 0921PC.P0	30/07/10	Mme	CALANDRA	49 TSE DE PARTY 13014 MARSEILLE	0		
10 N 0931PC.P0	30/07/10	Société Anonyme	SNEF	87 AVE DES AYGALADES 13015 MARSEILLE	0		

PERIODE DU 1^{er} AU 12 AOUT 2010

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 H 0957PC.P0	05/08/10	Mr	FARCOT	6 CHE DES CHALETS 13009 MARSEILLE	125	Construction nouvelle;	Habitation
10 H 0961PC.P0	06/08/10	Société Civile Immobilière	LES MOULINS DU PRADO	5 RUE MICHEL FRONTI 13008 MARSEILLE	296	Construction nouvelle;	Habitation
10 H 0964PC.P0	06/08/10	Mr	AZAS	27 AVE DU VALLON 13009 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 H 0965PC.P0	06/08/10	Mr	ADJEMIAN	34 BD LA CALANQUE DE SAMENA 13008 MARSEILLE	30	Travaux sur construction existante;Extension; Garage	Habitation
10 H 0975PC.P0	11/08/10	Mr	DECAMPS	93 RTE LEON LACHAMP 13009 MARSEILLE	85	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 J 0954PC.P0	05/08/10	Mme	CABALLERO	58 BD ROUVIER 13010 MARSEILLE	70	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 J 0959PC.P0	05/08/10	Société Civile Immobilière	PARISMED CHEZ BOUYGUES IMMOBILIER	104 BD DE PARIS 13003 MARSEILLE	8486	Construction nouvelle;	Habitation Bureaux
10 J 0960PC.P0	06/08/10	Société Civile Immobilière	MARSEILLE	90 RUE FRANCOIS MAURIAC 13010 MARSEILLE	4581	Construction nouvelle;	Service Public
10 J 0962PC.P0	06/08/10	Mr	KEVORKIAN	5 RTE DE LA TREILLE DOMAINE DE LA SOURCE 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0969PC.P0	09/08/10	Mr	BANCHETRI	CH DES FENETRES ROUGES / LES ACCATES 13011 MARSEILLE	112	Construction nouvelle;	Habitation
10 J 0979PC.P0	12/08/10	Société Civile Immobilière	CRSF METROPOLE	5 RUE MATHIEU STILATTI 13003 MARSEILLE	0		
10 K 0935PC.P0	02/08/10	Mr	BENAZETH	37 TRAV DU ROI DE PIQUE 13012 MARSEILLE	94	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 K 0936PC.P0	02/08/10	Mr	RUSTICI	123 AVE DE SAINT JULIEN 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0937PC.P0	02/08/10	Mme	FLANDIN	19 BD CHANTE CIGALES 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0938PC.P0	02/08/10	Mr	ABEILLE	41 AV MONTFRAY 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0950PC.P0	04/08/10	Mr et Mme	PAUL	12 RUE JEAN 13004 MARSEILLE	30	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 K 0952PC.P0	05/08/10	Mr	GRAZIANI	12 IMP BERTRAND BEC 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0981PC.P0	12/08/10	Association	LA BERGERIE	506 CHE DU ROUCAS BLANC 13007 MARSEILLE	0		
10 M 0939PC.P0	02/08/10	Mr	HUCK DAVID CHEZ MAISON DU SUD - CITERAMA	BD BENJAMIN CREMIEUX LOTISSEMENT LE SOLEIL LOT 4 13013 MARSEILLE	115	Construction nouvelle;Garage;	Habitation
10 M 0943PC.P0	03/08/10	Mme	PUEYO	30 RUE CHRISTOPHE COLOMB 13006 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Extension;	
10 M 0945PC.P0	03/08/10	Mr	BOUSTELITANE	17 BD CURIE 13013 MARSEILLE	126	Construction nouvelle;Piscine;Garage;	Habitation
10 M 0949PC.P0	04/08/10	Société Anonyme	BANQUE MARTIN MAUREL	39à45 RUE GRIGNAN 13006 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 M 0951PC.P0	04/08/10	Mr et Mme	MASSIERA	40 RUE CHRISTOPHE COLOMB 13006 MARSEILLE	0		
10 M 0953PC.P0	05/08/10	Mr	BURTEY	30 RUE SAINT PIERRE 13006 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 M 0955PC.P0	05/08/10	Mr	YALIC	66 CHE DES AURENGUES LOT 4 BASTIDES DES OLIVIERS 13013 MARSEILLE	0		
10 M 0958PC.P0	05/08/10	Conseil Régional	REGION PACA	AV DES PAQUERETTES ST MITRE 13013 MARSEILLE	15958	Construction nouvelle;	Habitation Service Public
10 M 0967PC.P0	09/08/10	Mr	BERSOUX	5 BD DE CAZORAN 13013 MARSEILLE	53	Travaux sur construction existante;Extension; Surel	Habitation
10 M 0970PC.P0	09/08/10	Mr	WITTMAR	25 MTE DE L ORATOIRE 13006 13006 MARSEILLE	230	Construction nouvelle;Piscine;	Habitation
10 M 0971PC.P0	09/08/10	Société à Responsabilité Limitée	L'ORATOIRE	27 MTE DE L'ORATOIRE 13006 MARSEILLE	57	Travaux sur construction existante;Piscine;Autres	Habitation
10 M 0976PC.P0	11/08/10	Mr et Mme	BONICH	165 CHE DE LA GRAVE 13013 MARSEILLE	131	Construction nouvelle;	Habitation
10 N 0933PC.P0	02/08/10	Mr	LONGO	40 MTE DES IRIS 13016 MARSEILLE	0		
10 N 0946PC.P0	03/08/10	Mr	ILIMAN	37B BD ST JEAN DE DIEU 13014 MARSEILLE	232	Construction nouvelle;Garage;	Habitation
10 N 0947PC.P0	03/08/10	Mr	CARISSAN	33 IMP DES BROQUETTES 13016 MARSEILLE	32	Travaux sur construction existante;	Habitation
10 N 0966PC.P0	06/08/10	Mme	MATI	22 BD DE LA FIGUIERE 13015 MARSEILLE	125	Construction nouvelle;	Habitation
10 N 0968PC.P0	09/08/10	Mr et Mme	GOFFART	CHE DE LA CARRAIRE 32 LOT LES TERRASSES DU VALLON 13015 MARSEILLE	0		
10 N 0972PC.P0	09/08/10	Mme	HAGOPIAN	7 IMP GUIZEL 13015 MARSEILLE	45		Artisanat
10 N 0973PC.P0	09/08/10	Mr et Mme	DESPRES	100 MTE DU PICHOU 13016 MARSEILLE	0		
10 N 0974PC.P0	10/08/10	Administration	AP-HM	CHE DES BOURRELY 13015 MARSEILLE	38	Travaux sur construction existante;	Service Public
10 N 0977PC.P0	11/08/10	Mr	RENAUD	307 CHE DE LA PELOUQUE 13016 MARSEILLE	0		
10 N 0978PC.P0	12/08/10	Mr	DELERIA	CHE DU VALLON DES PINS 13015 MARSEILLE	0		
10 N 0980PC.P0	12/08/10	Mr et Mme	TROSSIAN	73 IMP MONCHETTI 13015 MARSEILLE	0		

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 10 MAI 2010**

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 10 mai 2010
Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

l'appel.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦
BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦
BERNARDI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦
BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦
CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦
CHAMASSIAN ♦ CHANTELLOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE
D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ FRUCTUS ♦
GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦
GOY ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ MALRAIT ♦
MARANDAT ♦ MARI ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ MASSE C ♦
MASSE F ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦
MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦
PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦
PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦
REault ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦
SPERLING ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE
♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦
VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

BRYA ♦ FRANCESCHI ♦ HOVSEPIAN ♦ PASQUINI ♦ PIGAMO ♦
SPORTIELLO-BERTRAND.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BIAGGI par ALLEGRINI ♦ DUTTO par HONDE ♦ LOTA par
SERVANT ♦ MILHAUD par TOURRET ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦
REMADNIA-PREZIOSI par SERVANT ♦ ROCCA SERRA par
SUSINI ♦ ZOUAGHI par MORAIN.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous
allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais tout d'abord, je
vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur
les rapports 125 à 134, conformément à l'article L 2121-12 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

* * *

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du
29 mars 2010**

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à
formuler sur ce procès-verbal ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2010 est

approuvé.

* * *

2 – Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à
formuler sur le compte rendu de décisions ?

Délégation du droit de préemption à la société
Urbanis Aménagement pour l'acquisition de quatre
lots de copropriété sis 76, 78 et 80, rue de la Belle-
de-Mai, 13003 Marseille, cadastrée quartier de la
Belle de Mai, section M n° 43.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

10/15/DAFP

* * *

Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les
lots 1660 et 1544, soit un appartement de 73,25 m²
et une cave situés Chemin des Bourrely, de la
copropriété Bâtiment H du Parc Kallisté
13015 Marseille, cadastrés sous le n°115 de la
section C de Notre Dame Limite.
(L2122-22-15°-L2122-23)
(Sans observation)

10/19/DAFP

* * *

Note d'honoraires présentée par la SCP SIDER,
Avoués Associés.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

10/20/CONT

* * *

Prix de vente d'un ouvrage intitulé "Trésors des
églises de Marseille - Patrimoine Culturel
Communal" présentant les objets constituant le
décor des 70 édifices religieux de la Ville de
Marseille.
(L.2122-22-2°-L.2122-23)
(Sans observation)

10/21/DGABC

* * *

Note de frais de la SELARL SICARD-MORIN,
Huissiers de Justice à Saint-Jean d'Angely,
présentée au titre du dossier BIANCONI Joseph
C/MAPA.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

10/22/DGAJ

* * *

Reprises de concessions trentenaires sises dans le
cimetière des Olives.
(L.2122-22-8°- L.2122-23)
(Sans observation)

10/23/DOF

* * *

10/24/DAFP	<p>Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les lots 445 et 313, soit un appartement de 53,22 m² et une cave situés Chemin des Bourrely, au 7^e étage et rez-de-chaussée de la copropriété, bâtiment B du Parc Kallisté dans le 15^e arrondissement de Marseille, cadastrés sous le n°109 de la section C de Notre Dame Limite. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	10/33/DGUH	<p>Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, Mathieu Durand, Olivier Santelli, Dimitri de Roudneff, Martine Aflalou, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>
10/25/CONT	<p>Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal d'Instance de Marseille. (L.2122-22-16°- L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<p>3 – Compte rendu d'exécution - Réalisation et réaménagement des emprunts ainsi que réalisation des lignes de trésorerie par arrêtés de janvier 2009 à décembre 2009.</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	
10/26/DGUH	<p>Délégation du droit de préemption à la société Urbanis Aménagement pour l'acquisition d'un immeuble sis 18 et 18b, impasse Louis Bonnefoy, 13015 Marseille, cadastré quartier de la Cabucelle section E n°17 et n°18. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT</div>	COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude
10/27/DAFP	<p>Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un bien immobilier situé 14, rue du Petit Saint-Jean, dans le 1^{er} arrondissement de Marseille, cadastré sous le n° 37 de la section D quartier Belsunce. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">1 - 10/0325/FEAM</div>	<p>DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES ASSURANCES • Affaires : TASSY - DELAUZE. (10-19519-ASSUR)</p>
10/28/DGUH	<p>Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, Mathieu Durand, Olivier Santelli, Dimitri de Roudneff, Martine Aflalou, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">2 - 10/0326/FEAM</div>	<p>DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Apprentissage 2010. (10-19536-DGRH)</p>
10/29/DAFP	<p>Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble à usage d'habitation, occupé par le propriétaire, situé 13, impasse Aristarque, dans le 15^e arrondissement de Marseille, cadastré sous le n° 63 de la section H quartier Saint-Louis (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">3 - 10/0327/FEAM</div>	<p>DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES MARCHES PUBLICS • Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée au Maire de signer des marchés. (10-19596-DMP)</p>
10/30/DGAJ	<p>Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal de Grande d'Instance de Marseille. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">4 - 10/0328/FEAM</div>	<p>DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Missions de contrôle technique des bâtiments et ouvrages divers du patrimoine immobilier de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux. (10-19559-DGPRO)</p>
10/31/DGASSU	<p>Tarif des stages de formation juridique par jour et par personne, organisés par la Direction de l'Action Familiale et des Droits des Femmes. (L.2122-22-2° - L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<p><u>Le rapport 10/0328/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u></p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	

5 - 10/0329/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Ventes aux enchères par la Ville de Marseille de matériels réformés.
(10-19598-ACHA)

Le rapport 10/0329/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 10/0330/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Approbation des conditions générales de rémunération de la SOLEAM dans le cadre des opérations confiées par les collectivités actionnaires.
(10-19604-DSC)

Le rapport 10/0330/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

7 - 10/0331/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Fourniture d'antennes et d'accessoires d'émetteur récepteur, montage et câblage d'installation de radiocommunication.
(10-19531-BMP)

Le rapport 10/0331/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 10/0332/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Missions de reconnaissance de sols et d'assistance géotechnique.
(10-19576-DAEP-VL)

Le rapport 10/0332/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 10/0333/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Location, maintenance d'une cuve et approvisionnement en gaz propane pour le centre d'entraînement du Bataillon de Marins-Pompiers.
(10-19578-DGSIS-BMP)

Le rapport 10/0333/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

10 - 10/0334/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention accordée par la Ville de Marseille à l'association Paradis Design pour des actions d'animation du commerce.
(10-19482-SG)

Le rapport 10/0334/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 10/0335/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention à la Fédération des Associations de Commerçants, Artisans et Professions libérales des 15^e et 16^e arrondissements pour des actions d'animations du commerce.
(10-19530-SG)

Le rapport 10/0335/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 10/0336/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée Phase 2.
(10-19546-SG)

Le rapport 10/0336/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

13 - 10/0337/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Adhésion de la Ville de Marseille à la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs - ZUS (FNAE-ZUS).
(10-19494-MME)

Le rapport 10/0337/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

14 - 10/0338/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.
(10-19501-SG)

Le rapport 10/0338/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 10/0339/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association POP Sud.
(10-19504-SG)

Le rapport 10/0339/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. BOULESTEIX ne participant pas au vote.

* * *

16 - 10/0340/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution d'une subvention en faveur de l'Association des Universitaires et Chercheurs pour l'Institut d'Etudes et de Culture Juives (IECJ).
(10-19503-SG)

Le rapport 10/0340/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

17 - 10/0341/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2010 aux associations qui œuvrent en faveur de l'emploi et de la création d'activités - 2^e série.
(10-19489-MME)

Le rapport 10/0341/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

18 - 10/0342/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2010 à une association agissant en faveur de l'insertion professionnelle par l'activité économique - 1^{ère} série.
(10-19490-MME)

Le rapport 10/0342/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

19 - 10/0343/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'H.L.M. Erilia - Opération "La Garde 3^e tranche" - 13^e arrondissement - Réhabilitation de 495 logements sociaux - Prêt complémentaire.
(10-19567-DGSF)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaiterais intervenir sur les rapports 19, 20 et 21. Pour ces rapports, vous nous demandez d'engager la garantie financière de la Ville sur des prêts à 25 ans pour la réhabilitation de logements du parc social. C'est un engagement nécessaire et juste, en faveur de l'habitat social. Ces bâtiments sont des années 60, construits donc avant les réglementations thermiques.

On les définit le plus souvent comme des passoires énergétiques et on mentionne la précarité énergétique de ses habitants : en clair, ils n'ont pas les moyens financiers de se chauffer.

Dans les travaux de rénovation cités, il est question, entre autres, de menuiseries, de plomberie ou d'étanchéité, mais il n'est jamais fait mention d'isolants, d'isolation thermique, d'études ou de rénovation énergétique. Pourtant, la France s'est donnée comme objectif de diviser par quatre d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre. Or, le parc existant représente déjà les 2/3 du parc de bâtiments de 2050. La réhabilitation thermique est donc un levier important pour réduire notre consommation et la précarité des ménages les plus fragiles.

Alors même que le chef de l'Etat reconnaît le caractère crucial de la lutte contre la précarité énergétique grâce à la rénovation thermique du parc social, alors même que le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer annonce que les objectifs des politiques énergétiques de rénovation du parc de bâtiments existants sont, premièrement, de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments, deuxièmement, d'améliorer le confort, l'accessibilité et la sécurité, de valoriser le patrimoine bâti, de réduire les dépenses énergétiques et donc améliorer le pouvoir d'achat des ménages, mais également de maintenir et créer des emplois, alors même que l'Union Sociale pour l'Habitat rappelle dans une communication récente que la rénovation thermique des 800 000 logements les moins performants du patrimoine locatif social constitue un chantier prioritaire des organismes HLM, le programme de rénovation de notre Ville manque singulièrement d'ambition.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le rapport 10/0343/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 10/0344/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'H.L.M. Erilia - Opération "Duplessis PAM" - 14^e arrondissement - Réhabilitation de 100 logements sociaux.
(10-19565-DGSF)

Le rapport 10/0344/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 10/0345/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'H.L.M. Erilia - Opération "Les Arnavaux II PAM" - 14^e arrondissement - Réhabilitation de 301 logements sociaux.
(10-19579-DGSF)

Le rapport 10/0345/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

22 - 10/0346/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Association de l'Institut Régional des Sourds et des Aveugles de
Marseille (IRSAM) - Opération Ruissatel / Garlaban -
11^e arrondissement - Réhabilitation de deux foyers
d'hébergements pour adulte.
(10-19585-DGSF)

Le rapport 10/0346/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 10/0347/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération "Briffaut" -
5^e arrondissement - Acquisition / amélioration de 15 logements
sociaux PLUS / PLAI.
(10-19571-DGSF)

Le rapport 10/0347/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

24 - 10/0348/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'H.L.M. Erilia - Opération "Le Météore" -
9^e arrondissement - Acquisition et amélioration de 144
logements sociaux PLUS - Prêt complémentaire.
(10-19563-DGSF)

Le rapport 10/0348/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

25 - 10/0349/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Nouvelle d'HLM de Marseille - Opération "Anse du
Pharo PLS " - 7^e arrondissement - Construction de dix
logements sociaux.
(10-19569-DGSF)

Le rapport 10/0349/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

26 - 10/0350/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'H.L.M. Erilia - Opération résidence du Parc
10^e arrondissement - Construction de 36 logements sociaux
PLUS - Prêt complémentaire.
(10-19583-DGSF)

Le rapport 10/0350/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

27 - 10/0351/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'Emprunt -
SA d'HLM Néolia - Opération "La Paquerie PLS" -
13^e arrondissement - Acquisition en VEFA de 44 logements
sociaux.
(10-19528-DGSF)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, mon intervention portera sur l'ensemble de la politique du
logement. De Conseil en Conseil votre politique se précise pour les
promoteurs et non pour les Marseillais, sans vision urbanistique,
écologique ou sociale.

Monsieur le Maire.- Je vous dis tout de suite que je
ne vous répondrai même pas ! Mais poursuivez votre litanie !

Madame HUGON.- Je continue !

Sur l'urbanisme, vous affichez l'ambition de recréer
de la mixité sociale. Échec total. Depuis 2008, les trois
arrondissements 13^e, 14^e, 15^e, où la part des logements sociaux
dépasse 30 %, ont reçu près de la moitié des nouveaux
programmes. A l'opposé, le 6^e et le 7^e, qui ont moins de 3 % d'HLM,
n'accueillent que 2,3 % des nouveaux logements sociaux. Les
équipements collectifs, les espaces verts et les transports
nécessaires sont souvent oubliés, et le foncier correspondant bradé
à des promoteurs privés.

Sur la rénovation, vous nous annoncez le
financement de la rénovation de plus de 1 000 logements sociaux.
Bravo ! Mais allez-vous saisir l'occasion pour réduire la facture
énergétique des habitants et le bilan carbone de Marseille, tout en
créant de l'emploi ? Rien n'indique ici la moindre volonté politique de
rechercher un progrès écologique conséquent. Et la qualité de
certaines rénovations dans le cadre du PRI Centre-Ville laisse
craindre le pire : un replâtrage à l'économie, sans véritable ambition.

Sur l'éradication de l'habitat indigne, un train de
sénateur et des relogements approximatifs.

Sur les cadeaux aux promoteurs, rabais
contestables sur les prix des terrains fixés par les Domaines, achats
en VEFA au prix fort dans des opérations mises en péril par la crise,
priorité aux programmes de luxe sans rapport avec les besoins des
Marseillais. Il est vain de vouloir faire de Marseille une ville de la
Côte d'Azur !

Sur le dossier 27, nous finançons l'acquisition en
VEFA de 44 logements que vous appelez sociaux pour personnes
âgées. Or le prix plafond 2010 des redevances maximales des
logements-foyers et résidences sociales conventionnées, fixé par le
Ministère pour les logements de ce type, est de 679,70 Euros
mensuels. Vous prévoyez un loyer de 708,33 Euros. Très social, en
effet ! Tout comme le Pass foncier dont vous vous gargarisez tant :
c'est une bonne aubaine pour des jeunes ménages relativement
aisés, c'est surtout un coup de pouce au marché de l'immobilier.
Merci.

Le rapport 10/0351/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

28 - 10/0352/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme Régionale de l'Habitat - Opération "La Verrerie
III" - 8^e arrondissement - Construction de 45 logements PLUS.
(10-19586-DGSF)

Le rapport 10/0352/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

29 - 10/0353/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA
COMPTABILITE - Indemnités allouées aux élus.
(10-19595-DGSF)

Le rapport 10/0353/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

30 - 10/0354/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et
Recherche - Participation de la Ville de Marseille au
fonctionnement "Préparation à l'Université".
(10-19502-SG)

Le rapport 10/0354/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 10/0355/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et
Recherche - Participation de la Ville de Marseille à une
manifestation scientifique intitulée "Concours national - Faites de
la Science".
(10-19600-SG)

Le rapport 10/0355/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

D E V E L O P P E M E N T D U R A B L E

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

32 - 10/0356/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE • Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009 -
Approbation de l'avenant n°2.
(10-19545-DPV)

Le rapport 10/0356/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

33 - 10/0357/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Aides à la formation
dans le domaine de l'entretien et de la création des espaces
verts - Abrogation de la délibération n°08/1275/DEVD du 15
décembre 2008 - Approbation d'une convention avec le Lycée
Professionnel Agricole Paysager de Marseille.
(10-19537-DPJ)

Le rapport 10/0357/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

34 - 10/0358/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
3^e arrondissement – Saint-Lazare - 24, rue du 141^e RIA / rue de
Crimée - Cession d'un ensemble immobilier à la société
CIRMA Grand Sud.

(10-19587-DAFP)

Le rapport 10/0358/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 10/0359/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
12^e arrondissement - Saint-Julien - 40, chemin de Fondacle /
traverse Fernand Charpin - Cession d'un terrain à la Société
Civile "Notre Dame des Champs".

(10-19573-DAFP)

Le rapport 10/0359/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 10/0360/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
13^e arrondissement - Les Mourets - Plateau de la Mûre -
Prolongement chemin de la Baume et Grotte Loubière - Retrait
de la délibération n°07/1169/EHCV du 12 novembre 2007 sur la
cession d'un bien immobilier à la SCI INAYA.

(10-19575-DAFP)

Le rapport 10/0360/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

37 - 10/0361/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
• Attribution d'une subvention à l'association Société
Européenne des Réalisateurs de l'Environnement (SERE) pour
la 5^e édition du festival "Les Frontières du Court " durant le
festival Science Frontières 2010.

(10-19592-DGUH)

Le rapport 10/0361/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

38 - 10/0362/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Exposition
"Villes en mouvement" 2010 sous le patronage du Ministère du
Logement et de l'Urbanisme et du Ministère de la Culture et de
la Communication.
(10-19584-DEAM)

Le rapport 10/0362/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

39 - 10/0363/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-
VILLE ET LITTORAL • Travaux de réhabilitation et d'entretien du
lit et des berges de l'Huveaune - Programme 2010-2014 -
Approbation de la demande d'autorisation et de déclaration
d'intérêt général au titre du Code de l'Environnement.
(10-19577-DAEP-VL)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire,
chers collègues, l'enquête est réalisée à la demande du Syndicat
Intercommunal de l'Huveaune pour lui permettre de continuer son
action de restauration et d'entretien du fleuve. En effet, l'Huveaune a
des propriétaires communaux mais aussi particuliers. Elle alimente
en eau potable Saint-Zacharie, Roquevaire, Auriol. Elle irrigue des
terres agricoles. Il y a trois stations d'épuration sur le trajet, dont une
seule rejette les eaux épurées dans le fleuve. La qualité de l'eau n'a
fait que s'améliorer de 1998 à 2006. Elle est de bonne à moyenne.
Les contaminations ne sont plus industrielles ou agricoles mais
pluviales, notamment pas de PCB.

Les recommandations du Syndicat sont de préserver
l'étiage, limiter l'artificialisation qui supprime la ripisylve, qui épure
l'eau naturellement, améliorer la qualité de l'eau, rétablir la libre
circulation entre l'Huveaune et la mer, donc supprimer le barrage de
la Pugette qui capte les eaux de l'Huveaune vers la station
d'épuration, avec rejet dans le grand émissaire de Cortiou, et qui fait
de la portion terminale de l'Huveaune un cloaque pustuleux et puant.
Ce n'est pas parce que l'eau est polluée qu'elle va dans la station
d'épuration, mais parce que le parti pris de la Ville est de supprimer
tout risque d'inondation, ce qui pourrait être fait en installant enfin
des bassins de rétention comme il faudrait.

Nous voulons faire de l'Huveaune un fleuve vivant.
Une requalification permettant de l'utiliser comme un véritable
équipement de loisir et de sport constituerait un apport considérable
pour Marseille. Cette requalification devrait être constituée d'un
aménagement des berges pour créer une piste cyclable et un sentier
piétonnier continu, le plus possible en amont, bien au-delà de
Marseille, jusqu'à la mer, d'un débit minimum de 2 à 3 m³/s pendant
l'automne, l'hiver et le printemps, avec des eaux de qualité
suffisante pour la pratique des sports d'eaux vives qui ne sont pas
des eaux potables.

Un certain nombre de villes en France ont joué cette
carte, que je ne vous énumérerai pas. Merci.

Monsieur REY.- Monsieur le Maire, juste pour
répondre à cette dame, en tant que membre du Syndicat
Intercommunal de l'Huveaune pour la Ville de Marseille, qu'un travail
remarquable est fait depuis quelques années en commun et surtout
depuis que le Syndicat est contrôleur des travaux en permanence.
Et surtout, puisqu'elle parle de la partie après la Pugette, je l'invite à
se rendre sur les bords de l'Huveaune, où des travaux ont été faits
dernièrement, finis il y a moins d'un mois, pour améliorer ce site. Et
pour avoir vu de nombreux habitants du secteur, nous y étions avec
Laure-Agnès CARADEC il n'y a pas très longtemps aussi, je crois
que tout le monde est très content de ces travaux.

Concernant ce dossier, je crois que s'agissant de
toutes les autres Mairies qui ne répondent pas aux demandes du
Syndicat, et je ne vais pas les citer parce qu'il y en aurait beaucoup,
pour travailler en commun, ce serait vraiment très bien qu'elles
répondent à ce Syndicat et se mettent autour de la table pour
améliorer l'état de ce fleuve côtier au niveau du bassin versant.
Parce que, vraiment, certains Maires ont une attitude déplorable par
rapport au Syndicat. Je n'en dirai pas plus. Merci.

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, je voudrais
remercier Mme PONCET-RAMADE de me donner l'occasion de
pouvoir m'exprimer sur le travail remarquable qui a été fait par votre
Municipalité, Monsieur le Maire, depuis 1995, avec la création de
plus de 30 000 m³ de bassins de rétention, avec la réhabilitation de
cours d'eau, notamment celui de l'Huveaune, avec l'action très
efficace que mène M. REY au sein du Syndicat et surtout dans la
mobilisation qui est faite de l'ensemble des Communes qui sont sur
l'Huveaune. Car nous n'avons pas de chance, nous sommes en bout
de l'Huveaune et nous recevons effectivement toutes les eaux, non
seulement celles du ciel mais aussi celles des autres Communes,
qui nous arrivent dessus. Et grâce à la politique que vous avez
menée pendant toutes ces années au niveau de la gestion des
risques, de la création des bassins de rétention à celle de la station
d'épuration, nous avons une eau de qualité. Et aujourd'hui Marseille,
avec la politique menée par M. REAULT sur la gestion de la baie et
notamment de la qualité de l'eau de baignade, nous sommes
exemplaires par rapport aux autres villes situées sur la Côte qui,
elles, ne font pas les tests et ne prennent pas la responsabilité de
pouvoir fermer des plages quand cela est nécessaire. Donc, merci,
Mme PONCET-RAMADE, de m'avoir permis de le rappeler.

Le rapport 10/0363/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

40 - 10/0364/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Réalisation
d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2010/2011 -
Autorisation donnée aux associations de commerçants pour se
raccorder sur le réseau éclairage public.

(10-19469-ECLA)

Le rapport 10/0364/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 10/0365/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Travaux de grosses
réparations, rénovations et extension du réseau d'éclairage
public.

(10-19471-ECLA)

Le rapport 10/0365/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 10/0366/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Renouvellement de
l'adhésion à l'association "LUCI" - Lighting Urban Community
International.
(10-19470-ECLA)

Le rapport 10/0366/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

43 - 10/0367/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Participation
financière de l'Etat pour le fonctionnement du Samu Social -
Approbation de la convention 2010.
(10-19486-DSLE)

Le rapport 10/0367/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 10/0368/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une
subvention à l'association Œuvre Hospitalière Saint-Jean-de-
Dieu pour l'année 2010.
(10-19533-DSLE)

Le rapport 10/0368/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

45 - 10/0369/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE
EST • Requalification de l'entrée et extension de la Maison Pour
Tous Caillols - Saint Barnabé, 4 rue Gustave Salicis -
12^e arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.
(10-19524-DTEST)

Le rapport 10/0369/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

46 - 10/0370/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE
ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Restauration
Scolaire - Participation des convives au prix des repas servis
dans les restaurants scolaires des collèges en gestion
municipale.
(10-19580-EDUC)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, je souhaite rebondir sur cette délibération relative à la
restauration scolaire pour vous alerter sur l'importance du
renouvellement du marché de la restauration pour la fourniture des
repas dans les cantines de la ville de Marseille.

Les élus Verts Europe Ecologie soutiennent le
collectif de parents d'élèves qui se mobilise, de l'Estaque aux
quartiers Sud, pour obtenir l'amélioration des repas et de
l'encadrement des activités durant la pause déjeuner de nos
enfants, à l'heure où le marché de la restauration scolaire doit être
renouvelé pour les sept années à venir.

Nous soutenons l'interrogation fondamentale que
met en exergue le collectif, qui était d'ailleurs présent ce matin
devant les portes de cet hémicycle : est-ce que la Mairie, via ses
élus et ses Services, met en œuvre tous les moyens nécessaires
pour garantir un service de qualité dans les cantines, et ce, dans les
meilleures conditions à la fois pour les enfants, mais aussi pour le
personnel d'encadrement ?

Par ailleurs, est-ce que la restauration est prévue au
meilleur coût, en englobant le coût dans sa globalité, c'est-à-dire
pour les parents, pour la Mairie, c'est-à-dire les contribuables, mais
aussi pour l'environnement, l'économie locale et l'emploi de
proximité ?

Le marché de la restauration scolaire à Marseille est
l'un des plus gros d'Europe : 45 000 repas par jour et 6,5 millions de
repas préparés à l'année.

Il est aujourd'hui évident que les enfants des
cantines marseillaises mangent mal et dans des conditions de
traitement et d'encadrement inégales selon les secteurs.

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Quel scandale !

Monsieur BARLES.- Nous demandons, Monsieur le
Maire, la réalisation d'un audit financier à l'issue de la délégation de
service public aux deux prestataires actuels, la Sodexo et Avenance.

Nous soutenons la demande du collectif qui souhaite
être associé à la définition du cahier des charges qui doit viser à
l'amélioration de la qualité des repas, par l'introduction notamment
de produits locaux, de produits de saison et de produits d'origine
biologique. Nous soutenons également l'amélioration du rapport
qualité/prix par la réduction du coût des repas pour les parents et
pour la Mairie. Ce cahier des charges doit viser également à
l'amélioration des conditions d'encadrement du temps de cantine
dans les écoles, notamment par la mise en place d'activités
périscolaires et régulières.

Nous demandons enfin, Monsieur le Maire,
l'organisation d'un grand débat public sur le contenu des assiettes
de nos enfants, qui doivent contribuer non seulement à les nourrir,
mais aussi à les éveiller au goût, aux saveurs, à la connaissance de
l'alimentation, des équilibres nutritionnels, du patrimoine culinaire et
agricole de notre région. Merci.

Madame MARRONE.- Monsieur le Maire et chers
collègues, au nom de mon Groupe je profite aussi de ce rapport –
cela va être peut-être un peu redondant avec l'intervention de M.
BARLES sur la restauration scolaire– pour intervenir sur un sujet
que nous avons déjà abordé, je veux parler de la qualité et du coût
des repas servis à nos enfants.

Je suppose que vous n'ignorez pas, Monsieur le Maire, qu'un nombre croissant de parents d'élèves se plaint de la pauvreté et du manque de diversité des déjeuners confectionnés par les deux concessionnaires, Avenance et Sodexo, pour ne pas les citer. Ces deux opérateurs ont fait quelques efforts, nous en convenons, mais le jugement général reste très critique, comme en témoignent d'ailleurs les sondages qui ont été réalisés auprès des usagers par ces mêmes entreprises.

La remise en compétition de ces deux marchés en 2011 doit être l'occasion d'imposer un cahier des charges plus exigeant, tant en matière de prix que de qualité des repas. Afin de rédiger au mieux ce cahier des charges, la Mairie devrait rapidement mettre en place un comité d'usagers, aussi large et représentatif que possible –oui, un comité d'usagers, parce que les gens se sentent de plus en plus méprisés et surtout les parents d'élèves–, afin d'écouter les critiques, les suggestions et les propositions des parents d'élèves et de leurs enfants. Parce que ce sont leurs enfants qui se plaignent ! Ce processus de concertation et d'information relève du minimum de respect que la Commune doit témoigner à ses usagers et à ses contribuables qui prennent en charge, d'une manière ou d'une autre, la totalité du prix des repas facturés, soit plus de 21,8 millions d'Euros par an.

Pour illustrer cette absence d'écoute, je rappelle quand même ici que les parents d'enfants allergiques ont dû traîner en justice la Municipalité pour obtenir que leurs enfants soient servis à l'école avec leurs petits camarades.

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Madame MARRONE.- Nous ne nions pas que les deux concessionnaires aient accompli des efforts, souvent sous la pression des usagers. Mais le renouvellement des marchés doit être l'occasion d'aller beaucoup plus loin sur l'amélioration du coût et de la qualité des repas.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Maire, que vous allez nous renvoyer dans un instant que la Mairie sur les 20 541 bénéficiaires de tarifs sociaux et les 1 080 bénéficiaires de la gratuité, et non 2 000 comme vous le dites chaque fois, mais laissez-moi simplement vous dire que ces ristournes sont prises en charge par les contribuables marseillais et ne coûtent absolument rien aux entreprises concernées ! Cela est sûr.

Un certain nombre de parents marseillais ont fait, il y a quelques mois, une pétition pour demander que l'on incorpore beaucoup plus de produits bio et locaux pour les repas servis. Ceci présente un triple enjeu : améliorer la qualité des repas, modifier les comportements alimentaires des enfants et, surtout, soutenir les filières locales de production. Mme CASANOVA nous a déjà répondu que cela n'est pas possible, car l'offre locale est trop restreinte et que les haricots devront être importés du Burkina Faso et les carottes du Chili ! Pourtant, la ville de Saint-Etienne vient d'imposer 50 % de produits bio, tout en privilégiant les circuits courts. Et de nombreuses grandes villes, à l'exemple de Strasbourg, ont de leur côté négocié avec les représentants du monde agricole pour susciter la reconversion d'un certain nombre d'exploitations intensives vers les productions vivrières, en leur garantissant un débouché sur une période pluriannuelle. Tout ceci est avant tout une question de volonté politique et de vraie détermination.

Il est vrai que cela pose un problème, car imposer la notion de proximité des approvisionnements dans un cahier des charges soulève des difficultés juridiques. Mais pourquoi ce qui s'est fait à Saint-Etienne ou à Strasbourg ne serait pas possible à Marseille ?

Les parents d'élèves demandent enfin une amélioration des conditions d'accueil de leurs enfants durant la période où ils sont pris en charge par la Commune. La création des selfs a été une bonne chose, mais l'encadrement et la prise en charge des enfants durant la pause méridienne font l'objet de nombreuses critiques en raison d'un sous-effectif chronique, régulièrement dénoncé d'ailleurs par le personnel communal.

Voilà donc, Monsieur le Maire, un certain nombre de critiques et de suggestions faites par les usagers contribuables. Le désir d'être mieux associés aux décisions que vous allez prendre nous paraît tout à fait légitime et nous nous associons à leur demande. Il faut que les futurs appels d'offres soient réalisés dans la plus grande transparence et que toutes les options soient clairement explorées.

Nous pensons ainsi qu'un audit sur le fonctionnement et le coût de ces services serait bienvenu, avant toute prise de décision. Le Maire de Nice, avec qui, je suppose, vous devez discuter de temps en temps, vient ainsi de décider de "remunicipaliser" ses cantines, car, explique-t-il, le cahier des charges était très exigeant quant à l'utilisation de produits locaux et biologiques et, je le cite, "qu'il valait mieux, comme l'ont déjà fait d'autres grandes villes, retourner à un fonctionnement en régie". Je souhaiterais, Monsieur le Maire, savoir si vous envisagez vous-même cette hypothèse ou si le principe de la délégation de service public est définitivement acté.

Dans tous les cas, nous vous invitons, Monsieur le Maire, à associer beaucoup plus largement et bien au-delà des prescriptions réglementaires, l'ensemble des usagers à la mise en place du cahier des charges de ce service. Les citoyens ont légitimement leur mot à dire sur l'organisation et la gestion des services publics dans notre ville. En cette période d'austérité budgétaire, cet exercice de transparence et de concertation nous paraît tout à fait légitime. Merci donc de nous indiquer de quelle manière vous souhaitez associer l'ensemble des Marseillais à la gestion de la restauration scolaire pour les prochaines années ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, le renouvellement de la délégation de restauration scolaire est depuis plus d'un an un travail de réflexion pour notre équipe municipale puisque, dès le mois de mars dernier, nous avons distribué 45 000 questionnaires à tous les parents d'enfants qui mangent à la cantine, pour avoir l'appréciation de leurs enfants, sur la façon dont leurs enfants apprécient ou n'apprécient pas, d'ailleurs, la cantine scolaire. 45 000, questionnaires, donc tous les parents ont été concernés, et nous avons eu un taux de retour très important : cela prouve bien, comme vous le dites, que les parents sont très intéressés par ce service. Et cela a été analysé par un organisme indépendant, qui nous a rendu l'appréciation négative ou positive de ce que les parents avaient dit.

En fonction de cela, nous avons ouvert huit sites expérimentaux, dans chaque secteur municipal, dans lesquels, à partir de ce rendu, nous faisons des expériences nouvelles pour améliorer sans cesse ce service que nous rendons à la population marseillaise. Entre autres, les parents avaient spécifié qu'il y avait trop de sauce. Nous avons donc fait un effort tout particulier sur la composition de ces sauces, en faisant fabriquer des sauces par les enfants eux-mêmes, testées par les enfants eux-mêmes, notées par les enfants, pour que vraiment ce service soit en adéquation avec la demande de la population.

Donc, quand on dit que les parents ne sont pas concertés, avec déjà ces 45 000 questionnaires je pense qu'il n'y a pas de meilleure façon que de questionner les parents.

Notre réflexion s'est séparée en deux parties : d'abord, après avoir interrogé les parents, faire en sorte que leur volonté soit mise en œuvre, et puis aussi, quand même, réunir une commission d'experts en nutrition. Depuis donc un an, des experts en nutrition travaillent sur toutes les recommandations, à l'échelle européenne, à l'échelle française, sur toutes les réglementations qui concernent les repas de collectivités. Et ces experts viennent de nous rendre leur expertise.

Les parents d'élèves représentatifs, je répète bien "représentatifs", c'est-à-dire la FCPE et l'APEP, qui sont des parents élus, et ce sont les seuls que je considère comme représentatifs puisqu'ils sont issus d'élections, car les groupuscules qui se montent comme ça, à l'occasion des élections régionales, entre autres, ne sont pas pris en considération par nous puisqu'il existe un organe représentatif. Et je me vois mal réunir, comme vous le dites, 70 000 parents d'élèves pour les interroger, ce serait une vaste pagaille et on n'avancerait pas ! Donc ces parents ont été invités à toutes nos discussions, le groupement d'experts les a invités aussi. Ils ont donc pu dire exactement ce qu'ils voulaient et nous allons mettre dans le cahier des charges ce que les parents et les comités d'experts ont demandé.

Et quand vous citez d'autres villes comme des villes miracles, je dois dire aussi qu'à Lyon, par exemple, on refuse une certaine partie des enfants dans les cantines. Si nous faisons cela à Marseille, je pense que ce serait mal vu dans la ville. Parce qu'ils n'ont pas eu la sagesse de faire ce que nous avons fait, c'est-à-dire les selfs, ce qui nous permettait d'accueillir tous les enfants marseillais. Vous anticipez sur les 20 000 enfants qui mangent à demi-tarif ou les 1 000 qui mangent à tarif gratuit, mais je crois que c'est quand même très important pour notre population, puisque vous savez très bien que dans certaines écoles, sur 250 enfants il y en a plus de 200 qui mangent gratuitement. Donc le rôle social de ces cantines est important.

Vous avez dit qu'il manquait d'encadrement ce n'est pas vrai ! Avec Mme CHANTELOT, nous nous efforçons de faire des temps récréatifs de restauration, qui, dès que les enfants sortent de la cantine, les prennent en main pour leur faire des activités éducatives. Sur les sites expérimentaux que nous avons ouverts, le CODES fait des animations pour apprendre la nutrition aux enfants, pour leur apprendre à bien manger. Et je pense que tous ces efforts sont vraiment importants.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir, mais apparemment vous ne le savez peut-être pas, que nous nous servons en fruits et en légumes de préférence dans la vallée du Rhône, puisque la Sodexo a une plate-forme d'achats à Cavillon. Et dans le futur cahier des charges, nous allons incorporer, comme les parents le veulent, une partie de bio. Mais je continue à dire que ce sera du bio français et non pas du bio en provenance d'Afrique ou d'Amérique du Sud, parce que d'abord, c'est très mal contrôlé, on ne sait pas les commissions de contrôle qui sont faites dans ces pays, on n'est pas sûr que ce soit vraiment du bio. Donc ce sera du bio français et dans la limite du possible, parce qu'avec 45 000 repas, à Brest il y a 8 000 repas, ce n'est pas comparable, ce sera surtout de l'agriculture raisonnée, c'est-à-dire de proximité, avec le "label rouge" pour les viandes, une traçabilité.

Donc nous avons vraiment pris le problème avec un grand sérieux, et je pense que tous les reproches que j'entends là sont vraiment purement politiques !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Mme BOYER, qui à l'Assemblée Nationale s'est préoccupée de ces questions.

Madame BOYER. - Monsieur le Maire, il est difficile de rajouter quelque chose après le très bel exposé de ma collègue Danièle CASANOVA. Je voudrais simplement dire qu'il faut vraiment être en grande difficulté pour être à courir derrière ses collègues Verts et trouver des arguments qui n'en sont pas.

En tant qu'adjointe au Maire à la Politique de la Ville, je dois dire qu'avec Danièle CASANOVA, Catherine CHANTELOT-SUQUET et aussi Richard MIRON pour certaines actions, nous menons de concert des actions exemplaires dans les écoles et notamment je voudrais simplement parler, Danièle y faisait allusion, des territoires CUCS où effectivement, avec le CODES, avec des associations, nous faisons un travail très important pour permettre aux enfants de découvrir des aliments qu'ils ne pourraient pas découvrir à la maison.

Vous avez souligné le caractère social de votre Municipalité vis-à-vis de ces enfants et de ces cantines. Aujourd'hui, faire un procès à Marseille sur les cantines scolaires, c'est quand même oublier les investissements qui ont été faits sur les selfs, comme cela vient d'être rappelé. C'est aussi oublier tout ce qui se fait au quotidien et dans les territoires les moins favorisés de notre ville, pour apprendre aux enfants à manger équilibré, pour leur permettre aussi d'avoir des activités physiques en dehors des temps scolaires.

Et aussi, Monsieur le Maire, je voudrais souligner l'exemplarité de la Ville de Marseille qui a précédé les recommandations de la circulaire GEMRCN avant même qu'elle soit publiée et alors même qu'à l'Assemblée Nationale et au Sénat, je l'espère, nous allons voter son application.

Donc, aujourd'hui, prendre en otage les parents en leur faisant croire que leurs enfants sont à la fois mal nourris à l'école et n'ont pas de repas équilibrés, cela me semble être un mauvais procès et cela me semble aussi n'être vraiment pas très honnête intellectuellement d'angoisser ces parents d'élèves alors que leurs enfants sont très correctement pris en charge par la Municipalité.

Il n'y a pas en France d'exemple de ville qui prenne en charge autant de repas dans les cantines scolaires que Marseille ! Il n'y a pas en France d'exemple de ville qui dispose autant d'activités aussi pendant les temps scolaires.

Donc, aidez-nous plutôt à développer ce type d'actions, plutôt que d'angoisser les parents avec des procès qui n'en sont pas !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Les réponses qui viennent d'être apportées à la fois par Mme CASANOVA, avec beaucoup de précisions, beaucoup de conviction, et à l'instant même par Mme Valérie BOYER, font que nous aurons l'occasion de revenir sur ce débat lorsque les marchés devront être renouvelés.

Je dis simplement à nos collègues qu'il faut que vous appreniez même à être dans l'opposition, je l'ai longtemps été moi-même : quand on commence un discours où l'on veut justement accentuer un certain nombre de remarques, de critiques, éventuellement de suggestions –si elles étaient positives, nous les prendrions en compte–, on commence d'abord par reconnaître ce qui a été fait. Mme MARRONE l'a dit à peu près, à savoir que nous servons 45 000 repas par jour, un jour de classe ordinaire.

Et vous ne pouvez pas comparer avec d'autres villes dont la richesse fiscale est plus importante que la nôtre, mais, où, certainement, quelquefois, les Maires –Mme CASANOVA vient de vous le dire–, même de vos amis, limitent l'entrée des enfants à la cantine scolaire ! Ce que nous ne faisons pas, bien entendu, dans la deuxième ville de France !

Vous avez évoqué, discrètement, la générosité que les Marseillais ont à l'égard des familles, très nombreuses, qui sont plutôt défavorisées. La Ville de Marseille prend en compte cela d'une manière très large, ce qui veut dire que bien entendu, déjà, nous avions tenu compte de l'évolution des choses.

Et vous n'avez pas parlé, heureusement, des travaux que nous faisons en dépensant 30 millions d'Euros par an dans les écoles communales, 465 écoles maternelles et primaires ! Il me semble que la Ville est irréprochable ! En faisant 130 selfs, à peu près ou un peu plus, comme Mme CASANOVA vient de vous le dire, avec tout l'environnement que nous avons laissé faire aux enfants, aux chefs d'établissement, dans les décors mêmes de ces selfs.

Et la qualité, bien entendu. Vous imaginez bien que nous avons des brigades permanentes de contrôle sur les deux sociétés, qui ont été désignées dans la clarté et dans la légalité ! Et sur ce point, Mme MARRONE, faites très attention à ce que vous dites ! Ici, à l'Hôtel de Ville, tout se fait, je le répète sans cesse, dans le respect des règles et des lois ! Et tous les marchés publics passent bien entendu par la Commission d'appel d'offres qui est constituée à cet effet. Et comme elle est constituée à la proportionnelle, il est clair que les élus de l'opposition y figurent aussi et que, par conséquent, c'est vous, ce sont les élus qui détermineront, le moment venu, le choix des prestataires, de ces sociétés.

Depuis le dernier marché, nous avons sans cesse demandé à ces sociétés de s'adapter à l'évolution de la vie. Et Mme CASANOVA avait raison de vous dire que sur quatre jours de repas scolaires, trois fois il y a des fruits qui sont pris justement dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et une seule fois où le dessert est un gâteau, et que le bio, dont Mme BOYER vient de nous faire aussi une excellente démonstration, est pris en compte chaque fois que nous le pouvons dans la nutrition des enfants !

Donc ne soyez pas très sévères, mes chers collègues, car vous savez bien, mais je l'ai déjà dit ici même, que lorsque peut se produire un inconvénient majeur, et, Mme MARRONE, avec le nombre d'enfants, 73 000 enfants qui sont scolarisés dans nos écoles maternelles et primaires, dont une grande partie vont déjeuner à la cantine, nous avons dit 45 000, à tout moment il peut arriver quelque chose, comme c'est arrivé à Septèmes. Et le jour où c'est arrivé à Septèmes, nous avons été solidaires du chef d'établissement et du personnel de cette école, et bien entendu aussi du Maire, lorsqu'un petit gosse, prenant dans l'assiette de son voisin un morceau de fromage, a fait un œdème de Quincke immédiatement et, malgré toute la rapidité des secours, est décédé. C'est un drame qui peut se produire partout !

Donc, la première des choses, quand on critique dans un domaine aussi sensible, et cela s'adresse aussi à vous, chers collègues Verts, prenez un peu des précautions avant d'être des censeurs impitoyables ! Car peut-être qu'un jour vous exercerez des responsabilités et, à ce moment-là, vous verrez quelle est la difficulté de cela !

En tout cas, je dis à Mme CASANOVA et à Mme BOYER toute ma reconnaissance et mes félicitations pour leur connaissance parfaite de ce qu'elles viennent de démontrer.

Quant à la Commission des Marchés, on ne remet jamais en cause à l'Hôtel de Ville une décision de la Commission des Marchés ! Mme MARRONE, il faudra aussi le noter !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0370/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

47 - 10/0371/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Restauration scolaire - Participation des convives au prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires - Plafond des ressources pour l'attribution de tarifs réduits et de l'exonération.

(10-19581-EDUC)

Le rapport 10/0371/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

48 - 10/0372/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Désaffectation de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Saint-Charles 2 et de son terrain d'assiette, sis 36 rue du 141^e RIA - 3^e arrondissement.

(10-19538-EDUC)

Le rapport 10/0372/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

49 - 10/0373/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Groupe Scolaire Pointe Rouge, 8^e arrondissement - Création d'un self et restructuration des locaux - Permis de démolir.

(10-19526-DTSUD)

Monsieur DUTOIT. - Monsieur le Maire, je veux juste profiter de ce rapport concernant le groupe scolaire de la Pointe Rouge pour vous rappeler ma question au Conseil Municipal précédent, concernant le Parc naturel des Calanques, puisque vous avez refusé ici la proposition que je vous ai formulée de faire un débat d'étape concernant ce sujet, qui visiblement est polémique du point de vue des populations et des collectivités concernées.

M. TEISSIER avait développé une réponse, d'ailleurs brillante dans son énoncé, en développant effectivement toutes les mesures qui allaient être prises, en tout cas envisagées, dans le cadre du Parc des Calanques. La Charte risque d'être bientôt validée et la concertation publique va être lancée. Je regrette sincèrement que vous ayez refusé ce débat puisque j'ai appris par la presse, comme tout le monde, que la Ville de Marseille avait d'ores et déjà donné son opinion, y compris précisément concernant l'avenir de ce Parc National.

Je trouve que c'est une faute politique de ne pas nous avoir associés dans sa totalité, d'autant que je vous avais dit et proposé que nous ayons une position unanime de l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, je vous fais cette remarque et comme vous êtes un homme pieux, je vous invite à méditer le proverbe de la Bible qui dit : "Les projets échouent en l'absence de délibération mais ils se réalisent quand il y a de nombreux conseillers". Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire. - M. DUTOIT, dans l'Evangile il est aussi dit et rendu hommage à l'ouvrier de la 11^e heure ! Il est probable que peut-être vous serez cet ouvrier de la 11^e heure. Pour l'instant, la Ville de Marseille se contente d'observer, de suivre le travail du GIP des Calanques, dont c'est l'élément essentiel.

Le GIP des Calanques travaille sur ce dossier. Lorsqu'il sera à même de fournir l'ensemble des éléments, si à un moment donné de la procédure le Conseil Municipal doit se prononcer, il le fera. Pour l'instant, le Maire, qui n'avait pas beaucoup parlé justement du Parc National des Calanques, après consultation notamment de ses adjoints compétents, a émis lui-même son avis. J'ai donc donné mon avis.

Si la Ville de Marseille, lorsqu'elle sera officiellement sollicitée, doit le faire, nous entamerons peut-être à ce moment-là une discussion. Pour l'instant, rien de tel n'est prévu. Laissons au GIP des Calanques le soin de préparer son document. Il le fait en concertation avec d'autres Maires, avec des associations rien n'est simple, rien n'est facile.

Mais j'attire votre attention, M. DUTOIT. Il ne faudrait pas tomber dans la démagogie une fois de plus, on ne peut pas dire : "il faut protéger ce site merveilleux, il faudra qu'il soit classé à l'UNESCO". Ce site est visité d'une telle manière aujourd'hui qu'il faut prendre un certain nombre de décisions, de précautions, de préconisations, afin que ce site ne soit pas abîmé. C'est le travail du GIP des Calanques. Quand ce travail sera terminé, il est probable que conformément à la procédure, à ce moment-là peut-être, nous serons appelés à en discuter.

Pour l'instant, c'est nous qui avançons et nous tenons compte de toutes les observations, y compris les vôtres, ne vous inquiétez pas ! Cependant, on ne peut pas courir les risques que l'on n'avait pas courus dans le passé, de voir des incendies, de voir la nature abîmée, de voir la pêche avec des grenades sous-marines ! On ne peut pas tolérer cela ! Il faut de l'ordre dans tout, y compris dans le Parc National des Calanques !

Le rapport 10/0373/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 10/0374/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Extension de l'élémentaire Saint-Julien II - 19 boulevard de la Comtesse - 12^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-19525-DTEST)

Le rapport 10/0374/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 10/0375/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Maternelle Kallisté - Notre-Dame Limite, 15^e arrondissement - Création d'une unité de restauration et de locaux associatifs - Approbation du décompte général et définitif du marché n°08/0324, du protocole transactionnel et du paiement des dépenses utiles.

(10-19590-DTNORLIT)

Le rapport 10/0375/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

52 - 10/0376/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Valnatureal" 35 rue le Chatelier - 15^e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations pour la production de 98 logements en VEFA (73 PLUS et 25 PLAI).

(10-19547-DHL)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, ce premier rapport de l'ensemble des rapports que je présente ce matin au Conseil Municipal est l'occasion de faire un petit point sur la politique municipale, notamment après les propos fort aimables que nous a assenés Mme HUGON en début de séance.

Je crois qu'il faut quand même, en politique, avoir un peu d'objectivité, de réalisme et surtout faire un effort pour bien connaître et maîtriser ses dossiers. Ce n'est pas facile, cela demande que l'on s'y attelle, mais quand on le fait, on peut comme aujourd'hui vous présenter des rapports qui attestent de l'avancée considérable que mène la Ville de Marseille dans le domaine du logement depuis qu'elle a pris l'Engagement Municipal pour le Logement, c'est-à-dire depuis 2006.

Depuis cette date, nous n'avons cessé d'avancer sur différents fronts en matière de logement. Le premier front est celui qui concerne la production de logements, production de logements en général et production bien évidemment de logements sociaux. Sur la production de logements, nous tenons notre engagement qui est celui, que je répèterai invariablement, de produire 5 000 logements par an dont 1 500 sociaux. Les temps de réalisation sont ce qu'ils sont en matière de construction, mais aujourd'hui nous pouvons annoncer, je vous l'ai déjà dit au mois de février lors de notre Conseil Municipal, que nous avons tenu notre engagement en matière de livraison, et non plus de production, de logements sociaux, c'est-à-dire que nous avons atteint le seuil des 1 500 logements sociaux livrés sur le territoire communal en 2009.

C'est donc un effort considérable que fait la Ville de Marseille puisqu'elle soutient la production de logements. Et aujourd'hui, nous avons un exemple de dix rapports qui portent une aide financière de la Ville sur 239 logements sociaux qui seront produits. Et l'aide de la Ville, en dehors de celle de la Communauté Urbaine qui gère l'enveloppe de l'Etat pour aider le logement social, dépend d'une politique volontariste, que nous avons arrêtée depuis 2006. Et aujourd'hui, sur ces logements sociaux aidés, c'est une somme qui varie entre 5 000 et 8 000 Euros que nous apportons par logement. Donc ce n'est pas rien et cela atteste de la volonté de la Ville d'accompagner cette production de logements sociaux.

Nous avons aussi une politique déterminée en faveur de l'aide à l'accession à la propriété, accession sociale à la propriété, Mme HUGON, parce que vous faites une erreur fondamentale, étant donné que vous ne tenez pas compte...

Monsieur le Maire.- ...Mme HUGON, vous devriez écouter au lieu de parler, c'est pour vous tout cela !

Madame FRUCTUS.- Je disais donc, en réponse à Mme HUGON, que les dispositifs du Chèque Premier Logement que nous avons mis en place depuis 2006 et qui ont été accompagnés par le Pass Foncier, concernent un public de Marseillais qui relèvent du logement social et qui ont besoin d'un coup de pouce pour pouvoir changer de parcours résidentiel et devenir propriétaires pour la première fois. Ce ne sont donc pas des gens forcément aisés, Mme HUGON, mais, bien au contraire, un public de Marseillais qui est le public moyen de la population marseillaise.

Et aujourd'hui, nous annonçons 82 Chèques Premier Logement supplémentaires, ce qui porte l'aide de la Ville de Marseille à 1 200 familles qui ont été aidées pour accéder à la propriété par le dispositif mis en place par la Ville de Marseille. 1 200 familles marseillaises qui sont devenues propriétaires grâce à notre dispositif, ce n'est pas rien ! Et cela mérite quand même que l'on salue l'effort que la Ville de Marseille a fait !

Et tout ceci n'aurait pas été possible, mes chers collègues, si la Ville de Marseille n'avait pas engagé une politique également en matière de mobilisation foncière. La mobilisation foncière, c'est la mise à disposition de foncier par la Ville de Marseille avec des ZAC importantes comme celle de la Capelette, celle de Sainte-Marthe, qui ont permis de réaliser des programmes de logements dans des secteurs où la demande est très forte. Ceci pour l'aide à la production de logements.

La deuxième action que nous menons, c'est l'aide à l'amélioration du parc existant, que ce soit le parc public ou le parc privé. S'agissant du parc privé, la Ville accompagne les petits propriétaires privés pour l'amélioration de leur logement. Aujourd'hui, nous avons encore des dossiers qui nous sont soumis pour aider une trentaine de propriétaires à faire des réhabilitations dans leur logement. Mais nous aidons aussi le parc public et nous avons signé une convention avec HMP, pour justement redresser la situation du parc social de HMP. Et je salue tout particulièrement l'engagement du Président du Conseil d'Administration d'HMP, et cela répondra à la question qui a été posée concernant la politique énergétique dans le parc social : HMP, je le souligne, a signé une convention avec GrDF pour améliorer les conditions énergétiques de 1 000 logements sur le parc HMP. Donc ce n'est pas rien, des efforts sont faits.

Et mon collègue Bernard SUSINI me signale aussi que la rénovation thermique des logements HLM prévoit qu'il y ait des prêts hyper bonifiés de la Caisse des Dépôts auprès des logeurs sociaux. Je pense que cela n'aura échappé à aucun logeur social et qu'ils sont aujourd'hui en train de mettre en place ces dispositifs. Et s'agissant des dossiers ERILIA, pour lesquels l'intervention a été faite, je siège au Conseil d'Administration de cette société ERILIA et je peux vous dire tout le sérieux avec lequel cet organisme s'attelle au redressement de son parc et que, bien évidemment, la qualité énergétique des logements est un souci permanent et que les interventions que nous émettons visent aussi à cela.

Mais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous travaillons aussi et là je salue le travail de notre collègue Valérie BOYER, sur la rénovation urbaine. Nous avons de grandes conventions qui concernent le territoire de la ville et qui visent le redressement de quartiers entiers. Nous avons des engagements qui sont en cours de finalisation avec l'ANRU et nous visons à terme la réhabilitation, sur ces zones-là, de 4 600 logements et la reconstruction de 2 638 logements.

Enfin, s'agissant de notre politique en matière d'éradication de l'habitat indigne, je ne peux tolérer les propos de Mme HUGON et je l'invite à venir participer aux travaux que nous menons et aux travaux que nos opérateurs urbanistes et Marseille Habitat font dans le cadre de la concession de l'éradication de l'habitat indigne. Nous avons un objectif qui a été fixé : 500 immeubles, c'est-à-dire à peu près 3 000 logements. Aujourd'hui, 95 immeubles sont en cours de traitement par les concessionnaires et 76 font l'objet d'un plan de redressement avec les propriétaires. C'est-à-dire que dans ce cadre-là, il y a une démarche consensuelle et les propriétaires font les travaux que nous leur indiquons comme nécessaires pour redresser la qualité de leurs logements.

Enfin, je tiens à vous dire que nous avons fait des efforts considérables vis-à-vis des usagers de la ville de Marseille et que la Maison du Logement, que nous avons créée en 2006, a accueilli 14 000 personnes qui ont été reçues en 2009, et qu'elle gère à la fois les demandes de logement et les dossiers d'accession sociale à la propriété.

Je pense que nous pouvons nous féliciter du travail que nous menons en matière de logement.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MARANDAT. Je prends la parole pour répondre à Mme HUGON et à propos de ces logements sociaux, pour rétablir quand même un peu l'équilibre entre ce que veut la Gauche, à visée purement électoraliste, et ce que veulent les Marseillais, ce qui est réellement bien différent.

A tous les Conseils Municipaux, on a droit à la litanie pour la construction d'encore et encore plus de logements sociaux ! Là, je crois que, comme en tout, il faut un peu de modération. Autant on est d'accord pour le Chèque Premier Logement, pour l'aide à l'accession à la propriété, pour l'éradication des logements indignes et pour que tous nos concitoyens puissent être logés décemment, mais ces logements sociaux, vous le savez, ne profitent que très peu à nos concitoyens, car il n'y a pas de préférence nationale, ce qui est un comble, et sont affectés en priorité aux nouveaux arrivants toujours plus nombreux et toujours prioritaires, ayant par définition moins de ressources.

Et quand Marseille sera recouverte de logements sociaux, il en manquera encore toujours, vous le savez, et on vous en redemandera encore et nos concitoyens partiront toujours plus nombreux ! Nous sommes favorables à un Marseille de la diversité, à condition qu'elle soit réelle et non pas ce vers quoi nous nous dirigeons, d'un Marseille uniforme, de la misère et d'une population de substitution, à la grande satisfaction de la Gauche. Merci.

Madame GHALI. Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais vu tout ce que nous a dit Mme FRUCTUS, il était normal que quand même je lui apporte quelques précisions.

La première, vous êtes quand même aux affaires depuis 1995 et sur la question du logement, si vous l'aviez prise en compte depuis 1995, on ne serait pas aujourd'hui dans la situation dans laquelle nous sommes à Marseille. 36 000 personnes attendent un logement, 36 000 Marseillais attendent un logement accessible à tous, et je dis bien "accessible à tous", qui n'est plus du logement social puisque, aujourd'hui, on considère que le logement n'est plus la question du logement social pur, comme on a pu connaître dans les années 60.

Aujourd'hui, des couples, des jeunes, qui n'ont pas ces parcours résidentiels, qui ne sont pas obligés d'abord de devenir propriétaires dès le début, et qui n'ont pas d'ailleurs tous les moyens de le devenir, je crois qu'il faut aussi permettre à ces jeunes, à des personnes âgées qui, parce qu'il y a eu le décès du conjoint, se retrouvent à ne plus pouvoir assumer tout simplement les charges de leur appartement et qui voudraient donc un logement plus petit, d'avoir un logement adapté à leurs conditions de vie.

Je crois qu'il faut tenir compte de tout cela et donc le terme de "logement accessible à tous", à mon avis, serait un terme plus juste que celui de "logement social", qui n'a plus de sens.

Et si je dis "logement accessible à tous", c'est aussi parce que cela veut dire que dans tout Marseille, que l'on habite le 15^e, le 8^e, le 10^e, le 4^e, le 9^e ou le 1^{er} arrondissement de Marseille, on a tous besoin d'un logement. En tout cas, c'est ce que disent les Marseillais. 66 % de Marseillais peuvent prétendre à ces logements. Cela prouve quand même que dans ces 36 000 demandes, 66 % peuvent prétendre à ce genre de logements.

Quand Mme FRUCTUS parle de mobilisation foncière, je ne sais pas mais je crois que l'on n'a pas la même définition de la mobilisation foncière. Car, pour nous, la mobilisation foncière, c'est tout simplement de bloquer des terrains et de permettre que dans certains secteurs de Marseille où la question du terrain et du foncier est inaccessible, d'ailleurs comme dans d'autres communes de la Communauté Urbaine, tout simplement on puisse faire du logement, dans d'autres secteurs de Marseille plutôt que dans les arrondissements qui sont déjà pourvus, sur lesquels bien sûr nous ne refusons pas du logement social. Car dans les 15^e et 16^e arrondissements, par exemple, nous produisons des logements sociaux ou dans les 2^e et 3^e, les 13^e et 14^e ou même les 9^e et 10^e arrondissements, qui produisent aujourd'hui du logement social. Mais pour les autres secteurs de Marseille, que ce soit les 1^{er} et 7^e arrondissements, les 4^e et 5^e arrondissements, les 6^e et 8^e arrondissements, là, malheureusement, pour la question du logement, on a l'impression que les Marseillais n'ont pas droit de passage sur ces territoires. Donc je crois que là, il faudrait aussi permettre à tous les Marseillais de pouvoir y accéder.

Sur l'accession à la propriété, oui, c'est bien, il faut continuer. Mais il faut aussi faire attention quand même, parce que l'on est aussi comptable de l'avenir. Laisser tout le monde devenir propriétaire, pour que l'on se retrouve ensuite avec des copropriétés comme nous avons sur Kallisté, Parc Bellevue et bien d'autres, qui font qu'aujourd'hui on est obligé de faire des plans de sauvegarde parce que les personnes ne peuvent plus assumer leurs charges, puisque les accidents de la vie tels qu'une séparation ou la perte de travail font que l'on peut se retrouver facilement embêté et ne plus pouvoir payer les charges foncières et tout ce qui va avec. Donc je dis : faisons attention quand même à l'accession à la propriété, qu'elle soit quand même bien maîtrisée, car on est aussi quand même comptable de l'avenir.

Sur la question de la rénovation urbaine, même si le GPV, il faut le reconnaître, fait son travail, mais là aussi nous avons pris beaucoup de retard, parce que quand on voit une cité comme le Plan d'Aou, où il a fallu plus de 15 ans pour que l'on arrive enfin à faire de la réhabilitation, et que l'on voit la lenteur que malheureusement ces procédures prennent, on ne peut pas dire qu'aujourd'hui sur Marseille nous soyons à la pointe de l'avancée, même si je sais que le travail se fait. Mais malheureusement, le retard est tellement important que même en mettant les bouchées doubles, ce n'est pas toujours facile.

Donc, Monsieur le Maire, la question du logement – je vous l'avais déjà dit – doit dépasser les clivages politiques, parce qu'elle est trop importante et que chaque Marseillais a droit à un toit. Et j'avais déjà demandé à Mme FRUCTUS que nous puissions avoir, Communauté Urbaine et Ville de Marseille, et donc je réitère ma demande puisque vous disiez tout à l'heure qu'il faut faire des suggestions et ne pas être dans la critique, vous avez remarqué que je ne suis pas dans la critique mais dans les suggestions, c'est de dire tout simplement qu'ensemble nous devons vraiment poser le problème et le mettre à plat, réellement le poser. Donc, Monsieur le Maire, je vous demande tout simplement d'accéder à ma demande et que l'on puisse éventuellement se rencontrer pour que nous puissions parler de cette question du logement et que nous ayons vraiment un projet d'avenir pour Marseille. Merci.

(Applaudissements du Groupe Faire Gagner Marseille)

Le rapport 10/0376/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

53 - 10/0377/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
Engagement Municipal pour le Logement - Campagne "Terra Verde" ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations pour la production de 30 logements en VEFA (25 PLUS et 5 PLAI).

(10-19548-DHL)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques mots sur le rapport 53 puisque ce rapport concerne la ZAC de Sainte-Marthe et l'ambition que nous avons tous de créer un aménagement exemplaire puisqu'il va quand même prévoir 3 000 logements à terme et ce, sur une réflexion et un projet innovant notamment sur le plan de la Haute Qualité Environnementale.

Ce que je voudrais dire, en votant ce rapport, c'est que si c'est une opération ambitieuse, je souhaiterais interpeller mon collègue, M. VALLETTE, qui avait participé avec nous à plusieurs réunions publiques, qui s'étaient bien passées, parce que s'il y a des demandes importantes en logements, il y a quand même des questions légitimes que se posent toujours les habitants, surtout quand les choses vont changer aussi fortement d'une année sur l'autre. Et il s'était engagé à créer un comité de suivi et de pilotage de cette ZAC, qui regrouperait, et c'est une demande très forte aujourd'hui, appuyée notamment par l'ensemble des Comités d'Intérêt de Quartier qui sont très présents et très constructifs, l'ensemble des associations, des habitants, l'ensemble des Collectivités Territoriales, et Marseille Aménagement, bien sûr. Pourquoi ? Parce que nous sommes, depuis 2003 maintenant, aujourd'hui rentrés dans la phase pragmatique et factuelle.

Et au-delà des logements, je vous rappelle que s'il y a une demande et nécessité de construire du logement social, avec à l'appui les chiffres que rappelait ma collègue et amie Samia GHALI, il y a là aussi une opération de pratiquement 50 % de logements sociaux encore dans les mêmes quartiers.

Mais au-delà de la problématique du logement, il y a aussi la question des voiries internes et des dessertes, bien sûr aussi de projets emblématiques comme le 3^e Lycée, comme la Maison Régionale de l'Eau et de l'Environnement. Donc il y a véritablement aujourd'hui nécessité d'une transparence et d'une concertation que tout le monde attend pour que l'on aille vite et encore mieux ! Merci.

(Applaudissements du Groupe Faire Gagner Marseille)

Monsieur le Maire.- En réponse à ces interpellations qui sont tout à fait légitimes au Conseil Municipal, je dois vous dire que la Municipalité que j'ai l'honneur de diriger s'honore, depuis au moins quatre ans, d'arriver à faire à peu près 5 000 logements par an, dont 1 500 logements sociaux, que dans le projet d'Euroméditerranée les logements sociaux sont en nombre très substantiels dans toutes les réalisations qui sont faites et que si l'on remonte simplement à une quinzaine d'années en arrière, puisque vous avez évoqué les quinze ans depuis que nous dirigeons cette Ville, on construisait 1 000 logements par an. Donc nous avons terriblement progressé.

Sur le plan de la loi SRU, nous l'avons toujours respectée. Maintenant, Mme Samia GHALI, vous avez souhaité, et d'ailleurs la Communauté Urbaine vous a suivie, que des logements soient construits d'une manière équilibrée dans l'ensemble des arrondissements de la ville. Nous y veillons également, même si ce n'est pas aussi facile que cela, mais nous le faisons. Mais j'ai apprécié votre remarque : il faut aussi que d'autres Maires de la Communauté Urbaine fassent le même effort car, jusqu'à présent, il y a des Communes, dont je tairai les noms parce que je n'aime pas faire ce genre de délation, qui n'ont jamais construit de logements sociaux et qui ont toujours peur que la population de Marseille aille, par exemple, envahir leurs piscines et j'aurai le scrupule de ne pas vous citer la phrase concernant l'occupation des piscines.

Mais puisque vous retenez tout ce que nous disons et que vous tenez catalogue de tout, il vous sera facile de découvrir la totalité de cette phrase, qui, au demeurant, mériterait vraiment d'être sanctionnée.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0377/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT votant contre.

* * *

54 - 10/0378/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
Engagement Municipal pour le Logement - 28 rue Vitalis - 141 rue Ferrari - 5^e arrondissement - Subvention à la Société d'Economie Mixte SOGIMA pour la production de 9 logements (5 PLUS et 4 PLAI).

(10-19549-DHL)

Le rapport 10/0378/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

55 - 10/0379/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
Engagement Municipal pour le Logement - Anse du Pharo - 7^e arrondissement - Subvention à la Société Nouvelle d'HLM de Marseille pour la production de 26 logements PLUS.

(10-19550-DHL)

Monsieur le Maire.- Sur ce rapport n° 55, il y avait une question de M. PELLICANI mais il est sorti. On peut peut-être la traiter maintenant plutôt qu'en fin de séance. La question de M. PELLICANI : "Combien de logements faites-vous sur le stade Tasso ?" Mme FRUCTUS, pouvez-vous vous expliquer sur ce projet auquel nous tenons beaucoup ? Et cela tiendra lieu de réponse à M. PELLICANI, chers camarades communistes.

Madame FRUCTUS.- Je suis désolée que M. PELLICANI ne soit pas là pour entendre les explications. Sur le projet Tasso, je me demandais s'il y avait d'autres interventions prévues là-dessus. Monsieur le Maire, est-ce que vous avez été saisi d'autres interventions sur le projet Tasso que celle de M. PELLICANI ?

Monsieur le Maire.- Non ! Donc vous répondez.

Madame FRUCTUS.- Je réponds d'autant plus volontiers que...

Monsieur MENNUCCI.- ...On parlera après ! On parle quand on veut !

Monsieur le Maire.- Non ! On ne parle pas quand on veut !

Monsieur MENNUCCI.- Quand on veut parler on lève la main et on parle, il y a un règlement !

Monsieur le Maire.- Il y a un règlement, mais ce n'est pas la peine que vous tombiez dans la démagogie excessive à tout moment ! Le populisme n'est pas encore entré dans cet hémicycle !

Madame FRUCTUS.- Donc puisqu'il n'y a pas d'autre intervention, cela me permet de...

Monsieur MENNUCCI.- ...Est-ce que l'on peut dire quelque chose ?

Monsieur le Maire.- Allez-y ! Déballonnez-vous !

Monsieur MENNUCCI.- En matière de "ballonné" vous êtes meilleur que moi !

Monsieur le Maire.- Mais je suis plus ancien que vous et je profite mieux de la Thalasso à Biarritz ! Car on me signale votre présence à Biarritz la nuit dans des restaurants très importants !

Monsieur MENNUCCI. Malheureusement, à Biarritz je ne fréquente que les endroits où l'on sert des salades avec du citron dessus !

Monsieur le Maire, il semblerait que vous ayez une nouvelle règle. Normalement il y a un rapport et ensuite, l'opposition peut s'exprimer, mais vous changez de façon de procéder assez régulièrement.

Sur la question du stade Tasso, il y a un véritable problème qui est un problème de gouvernance. On a un projet qui est un projet partagé entre la Mairie de Secteur, la Ville de Marseille et la SOGIMA. Et je crois que chacun aura pu constater que j'ai pris ma part à la concertation pour permettre que les habitants du quartier s'approprient ce dossier qui est un bon dossier. Pourquoi est-ce un bon dossier ? D'abord parce que l'on réhabilite un stade, ensuite parce que l'on utilise le terrain du stade pour faire, dessous, 400 places de parking, ce qui va régler tout le débat que nous avons depuis longtemps aux Catalans sur le parking des voitures en surface, enfin parce que la SOGIMA va construire des logements dont plus de la moitié sont des logements sociaux, 30 % de vrais HLM, 30 % des logements en PLS et 30 % en loyer libre. Donc on est exactement dans les politiques souhaitables. Donc, jusque-là, tout est parfait !

Et puis nous avons la construction du siège de l'US Endoume, ce que nous avons appelé la Maison des Sports, mais en réalité il s'agit du siège de l'US Endoume. Entre parenthèses, quand l'US Endoume s'est trouvée délogée de son siège, je n'ai pas hésité à vous proposer de déclasser, M. MIRON l'a fait, l'école Girardin, ce qui est de la responsabilité de la Mairie de Secteur, pour que l'US Endoume ait un siège. Parce que, pour moi, l'US Endoume, ce n'est pas que les équipes premières, ce n'est pas que le CFA, ce sont 697 enfants qui sont licenciés, c'est quasiment un centre social. Il faut bien que l'on regarde les choses comme elles sont. Donc, nous avons fait tout ce qu'il fallait. Il y aura donc la construction du siège, vous avez mis un magnifique panneau quelques semaines avant les élections municipales d'ailleurs, comme vous l'avez constaté, cela ne vous a pas beaucoup aidés, mais vous avez mis un magnifique panneau sur lequel la Maison des Sports fait deux étages. Voilà, tous les gens ont négocié, ont discuté avec la Mairie, avec Mme FRUCTUS, avec vos services, ont tous discuté sur cette base-là.

Et puis, stupeur ! Un jour, on se retrouve avec un immeuble de huit étages, sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu. Un permis de construire arrive et on dit : "Voilà, c'est comme ça". Et quand on dit : "Mais on n'en a pas discuté", on nous répond : "Vous comprenez, il faut trouver un million pour faire la Maison des Sports". Mais alors pourquoi ne l'avez-vous pas dit avant ? Je n'ai pas d'opposition absolue sur cet immeuble, mais comment se fait-il que du jour au lendemain, là où il devait y avoir une maison de deux étages pour l'US Endoume, on se retrouve avec un immeuble de 35 m de haut au niveau de la mer, c'est-à-dire de 27 m à cet endroit-là. Si quelqu'un peut m'expliquer pourquoi les choses se font dans l'opacité alors qu'il était aussi simple d'en parler au moment de la discussion avec les habitants ! Si bien qu'il y a eu une réunion dans le quartier, et j'ai été stupéfait, où il y a eu 250 personnes présentes. J'étais absolument stupéfait ! Et j'ai vu d'ailleurs dans cette réunion...

(Réflexion dans les rangs de la majorité, sans micro)

Monsieur MENNUCCI.- Non, vous vous trompez ! Mais continuez à croire que ce sont des militants socialistes et vous allez voir que vous n'allez pas améliorer vos résultats dans le coin !

J'ai été stupéfait de constater que dans cette réunion les gens les plus virulents étaient ceux qui fréquentaient dans le passé, parce qu'aujourd'hui je pense que cela s'est un peu atténué, la permanence de M. ROATTA, rue de Suez. Et quand on a voté à main levée, les amis de M. ROATTA étaient les premiers à soutenir non pas ma position parce que je n'ai pas donné de position, mais à exprimer qu'ils souhaitaient que le Maire de Marseille respecte la première négociation qu'il y avait eue avec les habitants. Et je dois dire que ces militants de l'UMP, fort sympathiques, quand ils ne recouvrent pas mes affiches, ont raison ! Et ils rejoignent en réalité l'avis général de la population des Catalans.

Donc, nous faisons une faute, dans cette affaire, à l'égard de ce que les gens font confiance aux pouvoirs publics. Il y a une négociation, elle se termine par une grande réunion et un grand apéritif, tout le monde est d'accord, aucun recours sur les constructions, les gens sont ravis, ils veulent habiter à cet endroit, nous avons des centaines de demandes pour les HLM à la Place du 4 Septembre, d'ailleurs tout le monde le comprend. Et patatras ! On vient faire quelque chose qui n'était pas prévu !

Eh bien ! Je vous le dis, ce n'est pas ma conception de la politique et j'espère que vous n'êtes pas au courant de cela, parce que très souvent vous n'êtes pas au courant des choses, et que vous arbitrez dans l'intérêt de la population, c'est-à-dire en permettant aux gens de ne pas avoir cet immeuble, qui va être très laid parce que très haut et très étroit, qui va bloquer toute la vue de la rue Girardin jusqu'au Catalans, et qui n'est pas nécessaire. Vous ne l'aviez pas prévu au moment de l'opération Tasso, vous le rajoutez, vous obligez la SOGIMA à le faire car elle n'a aucune envie de le faire. Je trouve cela totalement déplacé et je vous demande donc d'agir en qualité de Maire de Marseille pour faire un équilibre normal dans cet endroit.

Monsieur le Maire.- Nous vous répondrons tout à l'heure. M. PELLICANI, puisque vous avez loupé l'entrée !

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, je n'ai rien loupé, vous savez que les questions orales sont traitées à la fin et je ne comprends pas la discourtoisie de commencer à parler d'un sujet qui était prévu, à mon regret, à la fin. Mais je vais quand même intervenir. En fait, je ne suis pas du tout sur le même terrain que d'autres concernant le problème Tasso, vous allez le voir tout de suite, parce que je pense avoir quelques réponses non pas à un cafouillage, mais à une option politique que votre majorité mène depuis fort longtemps.

Au cours de ce Conseil Municipal, nous avons voté tout à l'heure, et Mme FRUCTUS en donnera acte, un certain nombre de rapports touchant au logement, notamment les aides pour la construction de logements sociaux et notamment 27 appartements à l'anse du Pharo dans le 7^e arrondissement. Notre Groupe a voté favorablement pour ces dossiers, mais nous ne comprenons pas les raisons qui ont poussé votre majorité à vendre à la SOGIMA les terrains du stade Tasso sans apporter à cette société des aides pour construire les 85 logements locatifs sociaux.

Sur le dossier des constructions autour du stade Tasso, nous avons voté le programme de logements et la construction du parking depuis. Par le vote du rapport n° 116 du 1^{er} février 2008, vous avez amené, Monsieur le Maire, la société SOGIMA à modifier profondément le projet et l'impact sur notre quartier. Dès lors, pour amortir le coût du foncier acheté, 2 789 310 Euros, la société propose maintenant, pour justement aller dans le sens de trouver de l'argent, 2 000 m² de surface commerciale afin d'équilibrer le bilan du programme immobilier. Et là, on voit bien que votre démarche est d'essayer de faire reporter sur les autres des choses qui incombent à la Municipalité de Marseille.

La question de la grande surface commerciale alimentaire n'est donc apparue qu'au moment de la cession du terrain, pas la première fois qu'on l'a votée, à l'époque où M. ROATTA était le Maire de Secteur, où on avait voté à l'unanimité un rapport qui parlait du parking, d'une requalification de la Place du 4 Septembre et des 87 logements sociaux.

Nous regrettons cette orientation qui, si elle va jusqu'à son terme, va déstabiliser le tissu commercial de l'arrondissement et en particulier l'artisanat et les petits magasins. Aussi, de nombreuses familles de l'arrondissement, cela a été dit par le Maire de Secteur, attendent ces constructions sociales pour poursuivre leur parcours résidentiel.

Or, Monsieur le Maire, pourquoi ce bailleur social a-t-il été pénalisé par une contrainte financière relative au foncier ? Et qu'est-ce qui justifie les aides à la construction dans un cas, notamment l'anse du Pharo et pas dans l'autre ? De plus, Monsieur le Maire, les mètres carrés dégagés par le bailleur social ne pourraient-ils pas, puisqu'ils vont être construits finalement sous les immeubles, répondre aux demandes de locaux pour la création de places en crèche supplémentaires ou pour des locaux pour les clubs ou pour des petits commerces de proximité ? Le 7^e arrondissement, Monsieur le Maire et chers collègues de l'UMP, n'a en outre pas besoin de ce type d'équipement de grande surface, mais par contre a besoin d'équipements publics de proximité et non d'une énième grande surface.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole, Mme FRUCTUS va répondre, ou peut-être d'abord M. ROATTA, s'il le veut bien.

Monsieur ROATTA.- Monsieur le Maire, je vais faire un peu de pédagogie sur ce rapport qui date de très longtemps et je dois dire que le projet de Tasso, quand nous l'avons proposé à la population, M. PELLICANI faisait partie de l'opposition à l'époque, je ne me rappelle pas mais je crois qu'il s'était abstenu, ce projet prévoyait le parking, et s'il a voté pour, il se rappellera très bien, on avait donné notre accord uniquement sur la reconstruction du stade puisque ce stade, il faut se le rappeler, est resté pendant des années en terre, puis on l'avait pelousé, donc c'était une dépense, on avait fait la Maison des Sports. Et si M. MENNUCCI ne s'en rappelle pas, l'US Endoume était dans un coin, dans une rue pourrie et c'est nous-mêmes qui avons construit la Maison des Sports, pour redonner justement une dignité à l'US Endoume, quand même, qui le valait bien. Et bien entendu sur la construction de logements sociaux dans les proportions qui ont été citées et le siège de l'US Endoume. On avait construit la Maison des Sports, il était normal que l'on reconstruise une Maison des Sports, au bout, derrière, au fond du parking.

Nous étions tous d'accord, Monsieur le Maire, et je crois que le projet qu'a annoncé Monsieur le Maire de Secteur tout à l'heure, avant les élections, était la concrétisation de ce que nous avions préparé, organisé et les habitants accepté.

Monsieur MENNUCCI.- C'est exact, il a raison !

Monsieur ROATTA.- Donc je crois, Monsieur le Maire, que jusque-là tout allait bien. Après, il y a eu les élections, il y a eu un changement. J'ai suivi le dossier et je pensais que l'on irait jusqu'au bout de ce cheminement, puisque tout le quartier le demandait. Et les militants, comme disait le Maire de Secteur, je le rassure, il y en a autant le lundi soir, je n'ai pas de problème de ce côté-là, les militants vivent là, ce sont des habitants et ils viennent me faire part des problèmes. Les problèmes, je les connais.

Le problème de la Maison des Sports, Monsieur le Maire, je demande que ce soit bien réfléchi, puisque si vous suez bien l'endroit où va se faire cette Maison des Sports, c'est vrai qu'à côté il y a pas mal d'immeubles et je pense que cela pourrait avoir une nuisance. Maintenant, Monsieur le Maire, je n'ai pas été au courant de cette construction, malheureusement...

Monsieur MENNUCCI.- Et ce n'est pas normal ! M. ROATTA, je suis ravi de votre position !

Monsieur ROATTA.- M. MENNUCCI, dans l'organisation de ce projet, tout le monde était d'accord. Je dois dire que c'est un excellent projet pour le quartier et pour le secteur. Je pense que s'il y avait une modification, le minimum c'était que le député du secteur soit mis au courant !

Monsieur MENNUCCI. Mais je suis d'accord avec vous !

Monsieur le Maire.- Mais vous allez écouter maintenant la réponse.

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Ne me donnez pas toujours des conseils et évitez de me donner des conseils de démagogie ! Ralentissez la démagogie ! Essayez de voir l'intérêt général et surtout pas des intérêts politiques ! Vous aurez le temps de les développer en 2014 et avant, vous aurez à subir vous-même quelques autres étapes.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur le projet Tasso, on entend tout et son contraire. Et si M. MENNUCCI mange des salades au citron, il en sert aussi à la population !

Le projet Tasso comprend depuis le départ un programme de logements, un programme de parking, une Maison des Sports et la réhabilitation d'un stade de terrain de foot. Et nous avons assisté dans les derniers quinze jours à des semblants de réunions de concertation qui étaient bien des semblants parce que, quand même, quand on convoque les gens à une réunion de concertation et qu'on leur annonce qu'il y a 11 étages supplémentaires sur un projet alors que l'on parle de 11 logements, quand je dis que c'est de la salade citron, c'est de la salade au citron que l'on vend à la population !

Les 11 logements supplémentaires, qui font l'objet de tout le débat de ce matin, ont été votés sur le principe, à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal, le 29 juin 2009. Cette délibération énonçait clairement que sur le projet Tasso une étude de faisabilité de logements supplémentaires était prévue. Je vous rappelle qu'un Conseil Municipal est généralement précédé de commissions dans lesquelles on évoque tous les rapports qui sont étudiés et qu'il est précédé aussi d'un Conseil d'Arrondissements et que M. MENNUCCI, Maire de Secteur, ne se gêne pas généralement de faire savoir ce qu'il pense en bien ou en mal des dossiers que l'on évoque dans les Conseils d'Arrondissements et qu'on ne l'a pas entendu avant le 29 juin 2009.

Je vous précise également que, le 5 octobre 2009, nous avons de nouveau voté à l'unanimité une nouvelle délibération, qui prévoyait expressément la création de 11 logements supplémentaires, et que, là aussi, ni en commission préalable ni en Conseil d'Arrondissements nous n'avons eu d'état d'âme particulier évoqué avec la Mairie de Secteur. Donc, aujourd'hui, on se moque du monde ! Véritablement ! M. MENNUCCI se moque du monde parce que, d'un coup, il s'est rendu compte qu'il avait une demande de permis de construire dont il a été saisi, une demande de logements supplémentaires, et qu'il n'a pas réalisé qu'il avait voté par deux fois son accord sur ces logements supplémentaires !

Il faut dire la vérité, M. MENNUCCI ! Vous vous êtes trompé ! Vous vous êtes planté ! Voilà, nous le soulignons avec beaucoup de plaisir parce que c'est trop ! C'est quand même une méthode de travail qui est inacceptable !

Et s'agissant de la réponse à M. PELLICANI, sachez que nous finançons tous les logements sociaux à partir du moment où la Ville de Marseille est saisie de la demande de subvention et que s'agissant bien évidemment du programme de logements sociaux de la SOGIMA, dès qu'elle nous présentera son rapport, nous le passerons au Conseil Municipal et nous aiderons bien évidemment la production de logements sociaux. Je ne vois pas pourquoi la Ville de Marseille ne soutiendrait pas un projet porté par la SOGIMA, qui est une SEM de la Ville de Marseille. C'est se poser des questions là où il n'y en a pas !

Je vous rappelle également que nous avons un programme de logements sociaux qui est dans le 7^e arrondissement et qui est l'occasion de votre question de ce jour, ce qui me permet de dire qu'à ce Conseil Municipal et pour revenir aux réflexions antérieures, nous votons des programmes de logements sociaux dans le 1^{er}, dans le 7^e et dans le 4^e arrondissement de Marseille. Donc nous faisons notre travail correctement.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(M. MENNUCCI demande la parole)

Monsieur le Maire.- Non ! Vous venez de critiquer quelque chose, on vous donne toutes les explications. Nous ne sommes pas ici pour faire des débats à l'infini !

Monsieur MENNUCCI.- C'est incroyable !

Monsieur le Maire.- Qu'est-ce qui est incroyable ? Vous prétendez et vous dites à tout le monde et vous répétez sans cesse que l'on va faire 11 étages alors qu'il s'agit de 11 logements ! Et il s'agit surtout de trouver un peu d'argent justement pour financer la Maison des Sports. Voilà ! C'est pour cela ! Et ne nous reprochez pas de ne pas faire des constructions dans les quartiers soi-disant huppés, de ne les réserver qu'aux quartiers populaires ! Et 11 logements, on dirait que cela vous fait tressaillir de peur !

(M. MULLER demande la parole)

Monsieur le Maire.- M. MULLER, vous ne vous êtes pas exprimé, mais la tradition veut que l'on parle avant et quand l'adjoint compétent a terminé, en général nous votons. Mais allez-y puisque vous n'avez pas encore parlé !

Monsieur MULLER.- Merci, Monsieur le Maire !

Mes chers collègues, Mme FRUCTUS, il est arrivé à de nombreuses reprises que l'on soutienne vos opérations et dans l'opposition également on a souvent reconnu un certain nombre de bienfaits de votre politique.

Cependant, lorsque vous dites que nous avons voté à deux reprises et qu'on ne l'a pas vu passer, non, je suis désolé, il n'a jamais été écrit qu'il y aurait des étages supplémentaires. On a bien vu qu'il y aurait 11 logements sociaux, mais 11 logements sociaux cela ne fait pas 8 étages, à ma connaissance. Premièrement.

Et deuxièmement, il me semble que nous sommes suffisamment attentifs, en Mairie du 1^{er} Secteur et ici, pour que, s'il avait été écrit qu'il y aurait 8 étages supplémentaires ou même 6, ou même 5 ou même 4, on l'aurait vu ! C'est la première fois que l'on entend parler et c'est bien pour cela que l'on s'interroge.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, vous voyez la difficulté des choses. On nous demande tout à l'heure de construire encore plus de logements sociaux que nous ne le faisons et, en même temps, de les équilibrer sur l'ensemble des arrondissements. En même temps, vous feignez de ne pas voir que les dépenses, il faut quand même les financer, que nous avons fait en sorte de n'augmenter les impôts, que nous avons votés il y a un mois et demi, que très faiblement ! Et par conséquent, bien entendu que je suis à la recherche de financements nécessaires pour arriver à satisfaire la Maison des Sports et, ailleurs, ce sera quelque chose d'encore beaucoup plus vaste, bien entendu, pour le Stade Vélodrome couvert ! Vous nous tenez un langage et son contraire ! Nous assumons !

Quant aux menaces sur les électeurs, vous n'êtes pas, M. MENNUCCI, le maître des élections à Marseille ! Et en plus, permettez-moi de vous dire, puisque vous m'en faites état assez souvent, que vous avez été élu sur le nom de quelqu'un d'autre !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0379/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

56 - 10/0380/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Château Vento", traverse du Château Vento - 14^e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM ERILIA pour la production de 24 logements (18 PLUS et 6 PLAI). (10-19551-DHL)

Le rapport 10/0380/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

57 - 10/0381/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - 25 traverse Régali - 16^e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM Erilia pour la production d'un logement social PLAI en VEFA. (10-19552-DHL)

Le rapport 10/0381/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 10/0382/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Résidence pour étudiants - 3 rue Vincent Scotto - 1^{er} arrondissement - Subvention à la Société d'Economie Mixte Marseille Habitat pour la production de vingt logements PLS Etudiants. (10-19553-DHL)

Le rapport 10/0362/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

59 - 10/0383/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Maison Relais "Claire Lacombe" 22 rue des Petites Maries - 1^{er} arrondissement - Subvention à la Société d'Economie Mixte Marseille Habitat pour la production de onze logements PLAI. (10-19555-DHL)

Le rapport 10/0383/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

60 - 10/0384/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Maison Relais "Le Marabout" 35 rue Curiol - 1^{er} arrondissement - Subvention à la Société d'Economie Mixte Marseille Habitat pour la production de douze logements PLAI. (10-19556-DHL)

Le rapport 10/0384/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 10/0385/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - 1 rue Canonge - 1^{er} arrondissement -
Subvention à l'association Hospitalité pour les Femmes pour la
production de huit logements sociaux PLAI.
(10-19558-DHL)

Le rapport 10/0385/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

62 - 10/0386/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - Approbation de l'avenant n°1 à la
convention de financement n°09/335 sur l'acquisition en VEFA du
groupe "La Capelette" concernant une rectification d'adresse : 34 rue
Alfred Curtel - 10^e arrondissement (SA d'HLM Azur Provence
Habitat).
(10-19560-DHL)

Le rapport 10/0386/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

63 - 10/0387/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
Réhabilitation de l'habitat ancien - Attribution de subventions aux
propriétaires privés - Attribution de subventions dans le cadre de
l'OPAH RU "Marseille Euroméditerranée" - Prorogations de
subventions dans le cadre de l'OPAH "Marseille République".
(10-19564-DHL)

Le rapport 10/0387/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

64 - 10/0388/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale -
Attribution de subventions aux primo-accédants.
(10-19566-DHL)

Le rapport 10/0388/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

65 - 10/0389/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication
de l'Habitat Indigne - Approbation des avenants n°6 à la
convention de concession n°07/1437 (lot 1) passée avec
Marseille Habitat et n°7 à la convention de concession
n°07/1455 (lot 2) passée avec Urbanis Aménagement.
(10-19568-DHL)

Le rapport 10/0389/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 10/0390/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Terrain
"Lesieur" 181 chemin de Saint-Louis au Rove -
16^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la
convention de financement n°07/1155 - Attribution d'une
subvention complémentaire à la Société Nouveau Logis
Provençal pour la dépollution d'un terrain destiné à recevoir des
constructions neuves de type PLAI.
(10-19570-DHL)

Le rapport 10/0390/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

67 - 10/0391/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE-
SECRETARIAT GENERAL- DIRECTION DE LA POLITIQUE DE
LA VILLE - Approbation d'une convention entre la Ville et le
Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la
Ville à Marseille - Développement des Ateliers Santé Ville (ASV)
- Exercice 2010.
(10-19529-DGPP)

Le rapport 10/0391/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

68 - 10/0392/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE -
Attribution de subventions aux associations développant des
projets de santé publique, de prévention des conduites à risques
et de lutte contre le sida et les toxicomanies - Budget Primitif
2010 - 1^{ère} répartition.
(10-19523-DGPP)

Le rapport 10/0392/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 10/0393/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Mise
en œuvre d'un processus de contrôle rapide des eaux de
baignade en mer.
(10-19527-DGPP)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers
collègues, mon Groupe votera bien entendu ce rapport, mais je m'en
saisis pour faire une petite remarque concernant les plages de
Corbières.

Ces derniers jours, les habitués de ces plages et
ceux qui en profitent l'été ont été enfin entendus. Mal éclairées, avec
des parkings trop petits qui entraînent le stationnement sauvage,
ces plages chères à Pascal POSADO, fruit d'une vraie bataille dans
les années 80, sont extrêmement populaires, très fréquentées en
période estivale mais aussi dès qu'il fait beau.

La semaine dernière, les travaux de la route de ces plages ont commencé pour les sécuriser, avec de probables aménagements provisoires, stationnement maintenu sur le seul côté mer, cheminement piéton protégé et voie réduite. Vous avez enfin annoncé que l'éclairage serait revu, mieux vaut tard que jamais ! Mais il a fallu que, l'année dernière, une jeune femme enceinte et son petit garçon décèdent dans un tragique accident pour que les travaux nécessaires et demandés depuis longtemps soient programmés.

Pour les travaux de la route, ils ne règlent en aucun cas le stationnement. Pour ces seules plages du nord de Marseille, les parkings ne sont pas assez grands et le stationnement anarchique est de ce fait une habitude et dangereux. Les infrastructures existent, mais que dire quand on voit tout ce qui se fait et se passe sur les plages du Prado ? Monsieur le Maire, quand pourra-t-on, comme cela est proposé par les habitants de l'Estaque et les gens qui fréquentent ces plages aménager un voire deux parkings supplémentaires, par exemple, sur l'ancienne carrière ?

Monsieur le Maire, concernant l'éclairage, le parking du haut est éclairé, est-il possible de prolonger l'éclairage le long de la route de Corbières ? Certes, cela peut nuire aux jolies lumières bleues de l'aqueduc, mais c'est le prix pour une sécurité maximale et pour que ne se reproduise pas de drame comme celui de l'année dernière et qu'il n'y en ait pas d'autre cette année. Merci de votre attention.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, nous étions jeudi avec le Président de la Communauté Urbaine et le Président du Conseil Général sur le site. Vous savez qu'en ce moment il y a des travaux qui nous imposent jusqu'à fin mai effectivement un rétrécissement de la chaussée, mais ces travaux sont aussi nécessaires si on doit conforter la colline, autrement il y a aussi un danger à se prendre un jour une pierre sur une voiture ou sur la tête. Donc là aussi, le danger est malheureusement important sur cette voie, en sachant que c'est quand même la seule entrée sur Marseille, en dehors de l'autoroute, par Ensûès et par Le Rove, qui empruntée toute l'année, mais énormément pendant la période d'été.

L'accident qui s'est malheureusement produit l'année dernière, d'abord, ce n'est la faute de personne, je ne veux lancer la pierre à personne, je crois qu'il est important de le dire. Car c'était une voie qui appartenait à l'Etat et qui n'a malheureusement pas été entretenue par lui. Aujourd'hui, c'est devenu une voie départementale. Des études ont été faites par le Conseil Général pour améliorer la circulation, en coordination avec la Ville de Marseille pour la question de l'éclairage, certes, mais il faut d'abord effectivement faire les trottoirs et améliorer la circulation, et ensuite faire l'éclairage. C'est vrai que l'éclairage est nécessaire, on a déjà eu l'occasion d'en parler avec votre adjointe, Mme VENTURINO. On a eu une discussion là-dessus lorsque l'on a fait la concertation en début d'année, cela faisait partie des dossiers qui étaient effectivement les plus urgents.

Mais je crois que sur cette question de Corbières, c'est un problème qu'il faut que l'on regarde ensemble, parce qu'aujourd'hui c'est une plage qui est victime de son succès, Monsieur le Maire. Tant mieux, mais sauf que ce n'est plus une plage, cela devient une piscine tellement il y a du monde et que les gens y sont à l'étroit. On a déjà eu l'occasion d'en parler avec Didier REAULT, qui est complètement d'accord avec cet état de fait et je pense qu'à un moment il faudra vraiment que l'on se pose la question tous ensemble, que ce soit la Communauté Urbaine, le Département, la Région et la Ville de Marseille, sur les moyens que l'on pourrait mettre sur cet espace afin de faire l'accès à la mer.

Et je dis bien pour tous les Marseillais, parce qu'une plage n'appartient jamais à un quartier, elle appartient à Marseille, et que les habitants du 15^e ou du 16^e arrondissement vont aussi bien sur les plages du Prado que ceux qui habitent du côté Prado peuvent venir, un peu moins certes, à Corbières. Donc c'est pour dire qu'il faut simplement que l'on puisse avoir un accès à la plage. On a là une très belle plage, Corbières est magnifique et c'est vrai que c'est un site qui est victime de son succès. Donc ensemble j'espère que l'on continuera à faire que ce quartier soit encore plus agréable que ce qu'il est.

Monsieur le Maire.- Mme Samia GHALI, avec le Fortin de Corbières qui a un succès fou et qui contribue à l'embellissement du secteur dont vous êtes le Maire... et si les choses s'étaient passées d'ailleurs d'une manière plus importante pour vous, puisque l'on nous en fait le rappel ce matin, vous auriez été le 1^{er} Adjoint de cette Ville, chacun le savait, cela vous avait été promis ! Eh bien, il se trouve que nous nous intéressons beaucoup à vos arrondissements, que nous avons fait des choses spectaculaires et que j'ai donné comme instructions à Mme IMBERT, qui va les enregistrer une nouvelle fois, que la chorale à laquelle vous tenez ira interpréter à l'Opéra, pour bien montrer la solidarité de nos arrondissements.

Madame GHALI.- J'allais vous remercier, Monsieur le Maire, et croyez bien que vous avez fait des heureux, et moi la première !

Monsieur le Maire.- Mais ne me remerciez pas, je suis sensible à cela, sauf que chaque fois que l'on ouvre l'Opéra pour un spectacle ou pour une association, cela a un coût et cela a même un coût qui est énorme, et par conséquent, Mme IMBERT a comme instruction de ne pas ouvrir l'Opéra à tous ceux qui le demandent. Mais en la circonstance, nous avons décidé que cela méritait d'être fait.

Pour répondre, d'abord Mme VENTURINO, sur l'éclairage. Ensuite Madame le Docteur GAUNET, sur nos plages. Mme VENTURINO, vous pouvez déjà rappeler que Louis XIV avait souhaité que Marseille soit mieux éclairée !

Madame VENTURINO.- Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord m'élever contre les propos de Mme DIAMANTI, c'est une récupération et une présentation, suite au dramatique accident qui nous a tous secoués, qui ne vous honorent pas, Madame. Je crois qu'il est des situations où il faut mettre de côté la polémique politique et où il faut avancer ensemble ici, c'est réellement le cas. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait avec le Sénateur-Maire du Secteur, Mme GHALI, et nous avons convenu ensemble d'un programme d'avancement.

Vous savez bien, Mme GHALI l'a rappelé, que cette voie est une voie qui est gérée par le Conseil Général, ses abords doivent être équipés, la Communauté Urbaine doit intervenir, et l'éclairage ne peut venir qu'en dernier, après tous les aménagements effectués. Et il y a actuellement le confortement de cette falaise qui est en cours et qui ne nous permet pas encore d'intervenir.

Bien entendu, Monsieur le Maire, nous suivons ceci de très près et c'est pour nous une priorité que de venir, lorsque les conditions le permettront, amener l'éclairage sur cette portion de voie, qui effectivement est fréquentée, et bien souvent à une vitesse excessive.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme VENTURINO. Mme GAUNET, est-ce que l'on va pouvoir se baigner à Corbières ?

Madame GAUNET.- Monsieur le Maire, chers collègues, je pense qu'il aurait quand même été un peu normal de saluer quand même, en première intention, la qualité de la gestion de notre eau de mer, parce que nous sommes salués par bien d'autres institutions, nous sommes les meilleurs dans la gestion. Nous avons des problèmes de qualité parce que la topographie et l'ancienneté de certains réseaux font que nous devons nous mettre aux normes. Mais depuis des années, depuis quinze ans, nous avons amélioré cette gestion de la qualité des eaux de mer au point que nos 21 plages peuvent être fréquentées par des millions, oui, des millions de baigneurs, ce qui n'était absolument pas le cas auparavant, et dans une sécurité totale. Donc, cette fois-ci, nous passons un dossier très positif et, immédiatement, on nous parle de problèmes bien réels mais qui n'étaient pas l'objet, et c'est ceci que je voudrais souligner, parce que vous savez que nous nous occupons quand même très bien de ce problème !

Monsieur le Maire, cette année, nous allons pouvoir nous baigner. Sur les 2 000 jours d'ouverture des plages de l'été, nous n'avons eu l'an dernier qu'une trentaine de jours de fermeture, contre 300 à peu près dans les années 1990-2000. Donc il faut quand même que l'on rende à César ce qui est César ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0393/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

(Mme PONCET-RAMADE demande la parole sur le rapport 69)

Monsieur le Maire.- Mais on vient de le voter ! Cela m'étonnerait que l'on ne fasse pas tous les efforts nécessaires. Encouragez-nous au lieu de critiquer !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

70 - 10/0394/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 4^e répartition 2010 - Approbation des conventions de partenariat.

(10-19520-SPORTS)

Le rapport 10/0394/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 10/0395/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation de la convention d'utilisation des piscines municipales entre la Ville de Marseille et l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône pour la natation scolaire.

(10-19539-SPORTS)

Le rapport 10/0395/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 10/0396/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Aménagement de plusieurs boulodromes - Installations de constructions modulaires - Demandes de subventions.

(10-19572-SPORTS)

Le rapport 10/0396/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 10/0397/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Consultations préalables au choix du mode d'organisation du service public (gestion et exploitation) du futur complexe sportif René-Magnac - 8^e arrondissement - Saisine des organismes compétents.

(10-19591-SPORTS)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint au Sport, chers collègues, avant d'évoquer très précisément le contenu des trois rapports 73, 74 et 117, étroitement liés entre eux, à propos de la vente du complexe René-Magnac et de sa future destination, je voudrais m'arrêter quelques instants sur votre politique sportive à la Ville de Marseille.

Le 15 décembre 2008, vous nous présentiez un rapport d'orientations très prometteur sur vos ambitions. J'avais eu l'occasion, déjà à l'époque, de pointer du doigt les carences et les faiblesses de ce rapport. Je m'étais même laissé aller à émettre quelques doutes sur la faisabilité financière de certains de vos projets. Dix-huit mois après, le constat est là et les choses semblent me donner raison, malheureusement. Les équipements sportifs de base, piscines, stades, gymnases, sont toujours moins nombreux. Leur état général ne cesse de se dégrader, masqué, ici ou là, par quelques opérations de communication, notamment autour de réalisations de pelouses synthétiques soigneusement choisies ou de l'inauguration en grande pompe d'un Palais de la Glace et de la Glisse qui aura coûté 50 millions d'Euros en investissement et 3 ou 4 millions par an en fonctionnement. Et à vrai dire, cette faiblesse n'est pas étonnante quand on sait que la Ville de Marseille consacre au sport 75 Euros par an et par habitant quand les autres grandes métropoles en consacrent en moyenne 130. Avec un budget global qui est passé de 80 millions d'Euros en 2008 à 62,6 en 2010, tout ceci n'est vraiment pas surprenant. Vos documents et rapports de toute sorte sont ainsi de plus en plus épais et inversement proportionnels à un budget de plus en plus léger. C'est l'ensemble du mouvement sportif marseillais qui est ainsi fragilisé, qu'il s'agisse des clubs, des écoles ou du grand public.

Ce préambule étant posé, venons-en, si vous le voulez bien, plus précisément au complexe René-Magnac évoqué dans les trois rapports qui nous concernent, ou comment transformer un problème simple en un imbroglio sans nom.

Résumé de l'histoire. L'ASPTT Marseille est propriétaire depuis 1954 de ce complexe de 22 000 m² au cœur du 8^e arrondissement, à Saint-Giniez : une piscine de 25 mètres, un stade de foot, une piste d'athlétisme, une tribune et des vestiaires flamant neufs, cinq courts de tennis, deux salles de musculation, un baby-sport. L'ASPTT Marseille est un club omnisports, 60 disciplines, avec 8 000 licenciés, dont 3 500 pour le seul complexe René-Magnac. Ce club, de par sa longue histoire, fait partie du patrimoine national, reconnu par les plus hautes instances du sport français dont un ancien Ministre des Sports, Jean-François LAMOUR, qui en a souvent vanté les mérites. En difficultés financières depuis quelques années, l'ASPTT se voit contrainte de revoir globalement sa politique patrimoniale et passe des accords avec les Municipalités dans lesquelles globalement la Ville achète les installations et permet en contrepartie à l'ASPTT de continuer à jouir du lieu pour exercer ses activités. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé et plutôt bien passé à Marseille avec le gymnase du Mont Rose, il y a quelques années. De la même façon, l'ASPTT a donc entamé il y a quelque temps des discussions avec la Ville de Marseille à propos du complexe René-Magnac en lui proposant de racheter les installations. Les deux parties se sont mises d'accord sur un prix bien en deçà du prix du marché, comme indiqué dans le rapport, à savoir 2,1 millions d'Euros au lieu de 3,3. L'ASPTT, en position de fragilité financière, a consenti cet effort, entendant que la Ville l'autorisait à offrir à l'identique à ses adhérents la même offre sportive, et c'était bien là son souci majeur.

Or, il y a quelques semaines, un rumeur a commencé à enfler dans Marseille indiquant que la Ville voulait relocaliser sur le terrain de foot du complexe René-Magnac le club de tennis du CSMT, auquel il fallait trouver un nouveau lieu de résidence puisqu'il se trouve lui-même sur le périmètre du futur Grand Stade. Info ou intox ?

Malheureusement, ce qui n'était d'abord qu'une rumeur a été confirmé récemment aux responsables de l'ASPTT, pour le moins sonnés, et pose maintenant un vrai problème de fond. La section de foot de l'ASPTT, qui compte 500 licenciés, va devoir s'éclater sur plusieurs stades, d'abord le stade Alexis-Caujolle, pour lequel la Ville doit investir 1,6 million d'Euros afin de le mettre aux normes, ce qui ne l'empêchera pas d'ailleurs de rester en zone inondable, et d'autre part, le stade Roger-Lebert, où là aussi la Ville devra investir 1,6 million d'Euros.

Résultat des courses, la section foot de l'ASPTT, citée en exemple par le district de Provence pour les valeurs inculquées aux jeunes, se voit affaiblie, voire liquidée, par cette opération. La section tennis va être phagocytée par l'arrivée du CSMT. Quid de la section baby-sport ? Que devient la piscine ? Que deviennent les 40 salariés ? Les 3500 licenciés ? Et les milliers d'usagers des familles du quartier ? Autant de questions aujourd'hui sans réponse, avec un effet collatéral, celui de briser la belle homogénéité de ce club omnisports, cité en exemple et reconnu par tous. Et tout ceci pour accueillir le club de tennis du CSMT, ses douze cours et son club house. Attention, que l'on ne s'y méprenne pas ! Il n'y a rien dans mes propos contre le CSMT, auquel il faudra bien trouver un lieu de résidence puisqu'il est actuellement sur le périmètre du futur Grand Stade, mais tout simplement, peut-être qu'une autre solution est envisageable, encore faut-il avoir envie de la chercher !

Monsieur l'Adjoint, au total la Ville investit sur ce projet à tiroirs tel que vous l'avez imaginé 8 millions d'Euros, pour un résultat qui ne générera que du mécontentement alors que, je le redis, au départ tout le monde est animé de bonnes intentions. L'ASPTT est prête à vendre, elle accepte votre prix, elle veut simplement continuer à exercer son activité en toute quiétude. Je vous le dis, Monsieur l'Adjoint, il ne faut pas supprimer le terrain de foot de René-Magnac, tout le monde s'accorde à le dire, y compris les instances du football régionales. Il faut aussi trouver une solution au CSMT, le club de tennis, c'est une certitude. Monsieur l'Adjoint, montrez que vous êtes de bonne volonté et que vous pouvez reconsidérer une question qui cause beaucoup d'émoi aujourd'hui ! Nous vous suggérons de réunir de toute urgence tous les acteurs concernés, autour d'une même table, et de trouver une solution tous ensemble. Le temps presse pour tout le monde.

Si vous ne le faites pas, Monsieur l'Adjoint, et que vous entérinez politiquement votre projet, vous encourez plusieurs risques. Tout d'abord, celui de faire échouer le projet, car il n'est pas certain que l'Assemblée Générale de l'ASPTT, qui doit encore se prononcer, accepte de signer le compromis en l'état actuel de votre proposition, qui prône l'éclatement de leur structure. Ces gens-là sont déjà très affectés de devoir se séparer d'un lieu à haute valeur symbolique, financé à l'époque par les adhérents eux-mêmes, et ne supporteront pas de s'autodétruire. Le risque ensuite de mettre en difficulté le CSMT, qui sera bien obligé de libérer les installations pour démarrer les travaux du Grand Stade, à moins que par manque de solution satisfaisante, il s'y refuse, auquel cas je n'ose imaginer les conséquences pour le Grand Stade lui-même. Le risque enfin, Monsieur l'Adjoint, que par votre entêtement sur ce dossier vous ne confirmiez qu'en matière de politique sportive, il vous importe peu de décimer au cœur du 8^e arrondissement un club populaire et omnisports, un poumon de vie accessible à tous !

Voilà pourquoi, je le réitère, Monsieur l'Adjoint, notre Groupe vous demande de retirer ces dossiers, de réexaminer la situation avec toutes les parties prenantes au plus tôt, et de nous proposer de revoter ces rapports lors d'un prochain Conseil Municipal. Vous l'aurez compris, Monsieur l'Adjoint : si telle n'est pas votre décision, notre Groupe Faire Gagner Marseille se verra contraint de voter contre ces rapports. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Qui demande encore la parole sur ce sujet ? Si plus personne ne demande la parole, l'adjoint compétent va répondre précisément à tout ce qui vient d'être dit, d'autant qu'il y a quelques Collectivités Territoriales qui n'ont pas beaucoup aidé financièrement dans le passé sur ce lieu.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, on n'avait pas entendu M. CHAMASSIAN depuis décembre 2008, il se réveille, ce qui prouve qu'au moins la politique sportive a l'avantage de faire un certain nombre de choses et de faire évoluer dans notre ville ! Ceci pour le premier point.

(Réprobations dans les rangs de l'opposition et brouhaha dans la salle)

Monsieur MIRON.- Pour ce qui est de la politique sportive, Monsieur le Maire, chaque année, sur nos équipements, j'ai eu l'occasion de le rappeler, la Ville de Marseille investit plus de 20 millions d'Euros entre les associations, les équipements, les revitalisations, la réorganisation des différents stades, gymnases et piscines. Et soit dit en passant, merci à mes collègues Maires de Secteur qui, eux, fonctionnent comme il convient. Et puis il y en a d'autres, dans d'autres quartiers, qui ont du mal à appréhender le fait que les Mairies de Secteur doivent aussi accompagner y compris la politique sportive. Et juste au passage, puisqu'en ce moment le Président du Conseil Général se promène à travers la ville et annonce à qui veut bien l'entendre qu'il va financer tel ou tel équipement, qu'il n'oublie pas les équipements sportifs ! Nous avons fait un certain nombre de demandes, je suis certain que Mme GHALI, M. HOVSEPIAN et d'autres sauront lui faire entendre raison pour qu'il mette moult millions sur la table ! Ceci pour le premier point.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MIRON.- Deuxième point, M. CHAMASSIAN n'a qu'un objectif, que les choses n'avancent pas ! Que les choses ne se fassent pas ! Et qu'il puisse enfin raconter à la terre entière que, grâce à lui, les choses ont capoté !

M. CHAMASSIAN, vous êtes un des responsables de France Télécom : comment se fait-il que dans le cadre de votre entreprise vous n'ayez pas daigné apporter du financement pour sauver l'ASPTT de la faillite ?

(Très vives réprobations dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MIRON.- Comment se fait-il également que le Conseil Général n'ait pas daigné apporter du financement pour soutenir et sauver l'ASPTT de la faillite ?

(Fort brouhaha dans la salle, certains élus de l'opposition se lèvent et commencent à quitter l'hémicycle)

Monsieur MIRON.- Comment se fait-il aussi que la Région, qui avait promis 450 000 Euros, après le départ de Mme GHALI n'ait voté que 50 000 Euros ?

(D'autres élus de l'opposition se lèvent et sortent de la salle)

Monsieur MIRON.- Vous pouvez sortir ! De toute manière, votre vote n'a pas d'importance dans ce cadre puisque vous ne voulez qu'une chose, c'est que l'ASPTT fasse faillite ! C'est tout ce qui vous intéresse !

(D'autres élus de l'opposition quittent encore la salle)

Monsieur le Maire.- M. MIRON, poursuivez, surtout quand c'est M. MENNUCCI qui nous le dit. Tout à l'heure, il s'est adressé à M. ROATTA, qui lui aussi aurait pu dire que...

(Fort brouhaha dans la salle)

Monsieur le Maire.- Je vous en prie, votre démagogie a toutes les outrances ! M. MIRON a la parole, il a seul la parole et il continue à expliquer.

Monsieur MENNUCCI.- Je demande le contrôle du quorum !

Monsieur le Maire.- Vous demandez ce que vous voulez et, si vous voulez, vous attaquerez au tribunal administratif ! Ce n'est pas vous qui faites le règlement ! Je vous en prie, M. MIRON répond !

(M. MENNUCCI sort de la salle)

Monsieur MIRON.- En ce qui concerne nos investissements, si nous rachetons le complexe René-Magnac, c'est bien pour éviter à l'ASPTT de faire faillite. Et permettez-moi d'associer les rapports 73, 74 et 117, et dans le rapport n°117, que Danielle SERVANT rapportera tout à l'heure, nous avons le rapport des Domaines validant le prix qui a été mis en avant de 2,1 millions d'Euros. Nous investissons 2,1 millions d'Euros sur René-Magnac, où nous gardons la salle de sport, où nous gardons le baby-gym, où nous gardons la piscine, que nous intégrons au schéma directeur des piscines, où nous gardons la somptueuse tribune, bien évidemment, avec les vestiaires, et où nous redynamisons, nous repositionnons une offre tennistique. Et nous mettons aussi à la disposition un stade qui est juste à côté, qui est le stade Alexis-Caujolle, qui, lui, sera fait en synthétique, sera agrandi, et où nous allons l'organiser de la même manière que ce que nous avons fait avec le Maire de Secteur, Dominique TIAN, sur le gymnase du Mont Rose et où l'ASPTT a trouvé largement à faire. Et nous allons aussi développer sur le stade Henri-Michelier, là aussi, une offre de terrain synthétique, pour satisfaire aux exigences en partie du football et des enfants du rugby qui pourront s'entraîner.

Donc, sur cet espace, Monsieur le Maire, c'est près de 8 millions d'Euros qui vont être investis, non pas de manière obligatoire, mais parce que nous avons une volonté. Votre politique sportive est une politique volontariste, qui s'appuie sur des schémas directeurs, celui des piscines, bientôt celui des stades et des gymnases, et qui permet ainsi de sauver un club emblématique à Marseille, avec ses 8 000 adhérents, cela a été largement commenté.

Et puis il n'y a pas que M. CHAMASSIAN qui est adhérent à l'ASPTT. J'ai à mes côtés la Conseillère Générale du canton, Martine VASSAL qui y participe aussi avec ses enfants, ainsi que mon collègue Robert ASSANTE, qui était un membre éminent de l'ASPTT. Donc vous voyez que toutes les tendances sont représentées au sein de ce club. Et nous avons tout loisir et l'importance pour que ce club puisse accueillir les sportifs dans les meilleures conditions et surtout, Monsieur le Maire, de faire perdurer le club et les équipements sportifs qui vont avec, pour le bien-être de l'ensemble des pratiquants de la politique sportive de la ville de Marseille, qui, je le rappelle, sont le quart de la population.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, M. MIRON. Je crois que les explications sont bien données.

La séance est suspendue pour dix minutes.

Suspension de la séance à 10 h 24.

Reprise de la séance à 10 h 35.

(Les élus de l'opposition on réintégré l'hémicycle)

Monsieur le Maire.- La séance est reprise. La parole est à M. MENNUCCI pour un rappel au règlement.

Monsieur MENNUCCI.- Merci, Monsieur le Maire. Je ferai simplement observer que si vous m'aviez donné la parole au moment où je l'ai demandée, conformément au règlement puisque nous avons voté un règlement en début de Conseil Municipal, et d'ailleurs l'un de vos principaux collaborateurs a fait de même à la Région, avec beaucoup de talent, il y a quinze jours, dans une discussion très profonde et très intéressante. Donc s'il y a des règlements c'est fait pour les respecter, donc quand on demande un rappel au règlement ce n'est pas fait pour ennuyer, c'est parce qu'il y a un problème qui s'est passé, et si on m'avait répondu au rappel au règlement, les Groupes de l'opposition ne seraient pas sortis et vous auriez continué à avoir le quorum dans le Conseil Municipal.

Pourquoi est-ce que je voulais la parole ? On ne peut pas accepter ce que vient de dire M. MIRON. M. CHAMASSIAN a fait une déclaration, elle lui appartient et elle appartient à notre Groupe d'ailleurs, et nous sommes parfaitement en adéquation avec lui. Il a le droit de dire ce qu'il veut, comme nous tous dans ce Conseil.

C'est la liberté communale qui s'exprime. Mais jamais dans ce Conseil Municipal, depuis que j'y suis et cela fait quand même un certain nombre d'années, et je pense qu'un certain nombre d'entre nous peuvent en témoigner avec moi, il n'a été mis en cause l'emploi de qui que ce soit et l'entreprise où il travaille ! M. CHAMASSIAN est un cadre d'Orange. Nous n'avons pas ici à juger s'il fait bien son travail, je crois qu'il le fait bien, de l'avis général, mais c'est un cadre d'Orange, ce n'est pas le dirigeant d'Orange. On vient mettre en cause Orange dans le financement d'un stade, je n'y comprends rien !

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a quelque chose que dans ce Conseil Municipal on doit protéger, c'est la vie privée des gens, la famille, l'emploi, des choses comme ça. Cela paraît quand même le minimum que nous devons faire entre nous. Imaginez que demain nous ayons un Conseiller Municipal de ce Groupe ou de cet autre Groupe qui travaille chez Bouygues, chez Kaufmann & Broad ou chez je ne sais qui, et que nous ayons un désaccord sur un dossier, alors on va dire : "M. Tartempion ou Mme Tartempion, parce que vous êtes concierge chez Kaufmann & Broad, ou gratte-papier..." Est-ce que cela a quelque chose à voir avec le rapport que l'on est en train de voter ? Cela n'a rien à voir !

Donc je veux rappeler, Monsieur le Maire, qu'en ce qui nous concerne, nous ne vous ménageons pas nous faisons de la politique, comme nous avons la responsabilité de le faire. Quand nous sommes d'accord, et c'est d'ailleurs très souvent le cas, nous votons les rapports avec vous, et quand nous sommes en désaccord, nous vous le disons. Et d'ailleurs, très souvent, quand nous sommes en désaccord, vous-même vous écoutez bien ce que l'on dit parce que vous savez que l'opposition n'agit pas uniquement sur des préceptes politiques mais dans l'intérêt des Marseillais.

Donc ce que je vous demande, c'est que M. MIRON, je ne veux pas employer le mot "excuses" que l'on veut me faire employer, mais qu'il explique que sans doute c'est une chose que l'on ne doit pas faire. Voilà ! Mais cela n'a rien à voir avec ce que disait M. CHAMASSIAN. Et c'est la première fois depuis que vous êtes Maire que je constate un débordement comme ça et je voudrais que ce soit le dernier. Voilà quelle est la position de notre Groupe.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, je comprends tout à fait, nous sommes tous d'accord pour ne pas parler des situations professionnelles personnelles dans la vie publique. Laissons cela à d'autres gens qui justement ont l'habitude de le faire. Par conséquent, sur ce point, il n'y a aucun obstacle et M. MIRON a parlé de cela sans aucune acrimonie personnelle et sans vouloir mettre en difficulté notre collègue. Il l'a fait parce que dans la chaleur d'une explication...

Monsieur MENNUCCI.- Parce que c'est lui !

Monsieur le Maire.- Non ! Mais il est vrai aussi, M. MENNUCCI, convenez avec nous que c'est vous qui électrisez assez facilement l'assemblée !

(Réprobations dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Peut-être pas en la circonstance, mais personne ne vous a dit que M. CHAMASSIAN n'avait pas le droit, pas plus que n'importe quel autre de nos collègues, et pourtant souvent, vous, suivant qui s'exprime, vous élevez la voix afin de couvrir ce que l'un de nos collègues, ici, dit. J'accepte volontiers votre rappel au règlement. M. MIRON va donner une explication technique sur cette affaire de complexe René-Magnac, et en même temps il vous dira ce qu'il doit vous dire à l'égard de M. CHAMASSIAN. M. CHAMASSIAN, on n'a pas à se plaindre des relations qu'il a en particulier avec le Maire de Marseille et avec beaucoup d'élus du Conseil Municipal. Très souvent, sur un autre sujet que le sport, M. CHAMASSIAN a attiré mon attention, m'a demandé de prendre des précautions, dans le domaine relatif justement à la Turquie, par rapport à la communauté arménienne de Marseille...

Monsieur MENNUCCI.- ...Qu'est-ce que cela a à voir ?

Monsieur le Maire.- Vous voyez comment vous êtes ! Vous parlez, vous vous exprimez et vous n'admettez rien du tout ! Il est clair que quand M. CHAMASSIAN nous a fait part de certaines observations ou a sollicité de ma part certaines attitudes, je les ai eues. Par conséquent, je ne vois pas en quoi nous serions désagréables à l'égard d'un collègue éminent, pas plus que de l'ensemble de tous les autres collègues. Ne m'obligez pas à dire que, ce matin, il y a eu quelques phrases aussi, quelques insinuations par rapport à des pays étrangers. Nous aurions pu répondre aussi. Alors, ne dites rien de tout cela, revenons au calme nécessaire, M. MIRON a la parole pour nous expliquer et répondre à M. CHAMASSIAN.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien évidemment, vous le savez, je n'ai rien contre M. CHAMASSIAN personnellement. Simplement, je voulais rappeler qu'un certain nombre d'institutions, de façon très large, y compris les institutions départementale et régionale, n'avaient pas soutenu l'ASPTT quand il fallait le faire et aujourd'hui, l'ASPTT se trouve dans une situation très difficile.

Je vous rappelle que la visite des dirigeants de l'ASPTT au Président du Conseil Général s'est soldée par une fin de non-recevoir. Je vous rappelle aussi que lorsque Mme GHALI était Vice-Présidente de la Région, elle avait proposé...

Monsieur MENNUCCI.- ...Mais qu'est-ce que ça a à voir ?

Monsieur MIRON.- Laissez-moi terminer ! Elle avait proposé au Conseil Régional de voter 450 000 Euros de subvention. Ensuite, elle a démissionné de ses fonctions de la Région et ceux qui l'ont suivie, eh bien, l'ont malheureusement mal suivie parce qu'ils n'ont fait voter seulement que 50 000 Euros à l'ASPTT. Donc à coup de subventions diminuées, à coup de fins de non-recevoir, effectivement l'ASPTT est en très grave difficulté. Et nous, la Ville de Marseille, Monsieur le Maire, au-delà des discours et dans le cadre de la politique sportive qui a été votée, nous faisons voter régulièrement l'ensemble des rapports et nous faisons voter ce rapport qui permettra, entre autres, de sauver l'ASPTT ! Et de cela, Monsieur le Maire, nous pouvons en être très fiers, nous tous, quel que soit le banc de cette assemblée sur lequel on est, et je suis certain que chacun votera "pour".

On va investir sur ce site et sur les autres autour, pour développer la pratique sportive, en gardant la piscine, que l'on va intégrer dans le schéma directeur des piscines, en gardant la fameuse tribune qui a été refaite, bien sûr, en gardant la salle de musculation, en développant le club house, en gardant l'espace pour les enfants pour faire la gymnastique, en implantant un certain nombre de tennis, en refaisant complètement, en remettant aux normes, en agrandissant et en mettant dans le même esprit, M. CHAMASSIAN, que ce que nous avons fait, sans que vous y soyez pour grand-chose d'ailleurs, avec Monsieur le Maire de Secteur, Dominique TIAN, pour l'ASPTT dans le cadre du gymnase du Mont Rose. Et donc c'est avec Martine VASSAL, la Conseillère Générale et adhérente de ce club aussi, que nous avons développé ce projet qui verra avec les stades René-Magnac, Alexis-Caujolle, Robert-Lebert et Henri-Michelet, une offre sportive largement développée, dont, je suis certain, le district de football, dont je vois régulièrement l'ensemble des dirigeants et je les verrai encore très bientôt, se satisfera aussi pour l'ASPTT.

Et je suis certain, M. CHAMASSIAN, que vous ferez tout ce qu'il faut à l'Assemblée Générale de l'ASPTT pour que les choses se passent mieux, qu'elles se passent bien, qu'elles ne soient pas politisées de manière négative, et que vous saurez répondre à un dossier d'intérêt général qui satisfera des milliers de sportifs de nos quartiers Sud y compris.

Et, Monsieur le Maire, nous avons été jusqu'à concerter bien sûr avec les CIQ, avec tous les adhérents et toutes les personnes qui sont autour. Voilà, Monsieur le Maire, on peut être fier de ce dossier de René-Magnac et le mener à bien.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Il y a M. CHAMASSIAN qui veut dire un mot.

Monsieur le Maire.- Il y a d'abord Monsieur le Maire du Secteur, si vous permettez.

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présentation de M. CHAMASSIAN était agréable, douceuse, apparemment technique, mais en réalité elle était extrêmement vicieuse et extrêmement fausse ! Et je comprends les propos de Richard MIRON, tout simplement parce que M. CHAMASSIAN a fait une présentation qui est tout à fait inobjective. Je ne sais pas s'il est adhérent, je ne sais s'il est pratiquant de l'ASPTT, simplement la version qu'il a délivrée tout à l'heure est tout sauf une version exacte.

On discute avec l'ASPTT depuis des années, Richard MIRON a eu raison de le dire, surtout pour faire face au désarroi des dirigeants de l'ASPTT, qui n'ont cessé d'aller voir les Collectivités Locales, je pense au Conseil Régional, aussi au Conseil Général, pour leur demander de les aider, ne serait-ce que pour des raisons de proximité, on va dire, philosophiques, pour ne pas dire politiques. Chacun aura compris que l'ASPTT ne nous est pas favorable naturellement, mais après tout on les comprend, on les respecte et on les aide. Simplement, du côté de la Région et du Département, ils n'ont jamais obtenu d'aide, sinon des promesses sans cesse trahies.

(Réprobations dans les rangs de l'opposition)

Monsieur TIAN.- Et devant ces promesses sans cesse trahies, mais ce ne sont pas les seuls, il y a d'autres clubs qui ont été victimes, ils ont demandé à la Ville de Marseille de devenir propriétaire de leurs installations. C'est ce qui s'est fait dans la confiance et la transparence, par exemple, sur le Mont Rose, que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, où la transaction immobilière s'est réalisée il y a quelques années et l'ASPTT continue à exploiter quotidiennement ces installations dont la Ville est devenue le propriétaire. Donc il était normal que Richard MIRON continue ces négociations sur le dossier René-Magnac, sur lequel un accord global est trouvé, puisque c'est quand même le contribuable marseillais qui va verser plus de 2 millions d'Euros pour sauver en quelque sorte l'ASPTT.

Simplement, des problèmes de sections sportives, que l'on peut comprendre à l'évidence, il y en a eu même au SMUC quand on a réalisé ces opérations, font qu'il y a quelques frictions qui existent et quelques ego qui doivent être préservés. Ce n'est vraiment que des problèmes de détail. Et je pense que M. CHAMASSIAN a fait une présentation inobjective des choses, ce qui est dommage. En vérité, avec l'ASPTT, depuis cinq ans nous n'avons pas cessé de les sauver. Nous continuons sur un partenariat, qui est un partenariat de qualité, avec des gens qui se respectent les uns les autres. Et je crois que vraiment c'est une mauvaise présentation qui a été faite tout à l'heure.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur ROUZAUD.- Monsieur le Maire, sans revenir sur le fond du débat du complexe René-Magnac, j'aimerais quand même que lorsque l'on parle de l'ASPTT ou d'autres structures et que l'on mêle le Conseil Général à ce débat, d'abord que l'on vérifie ce que l'on est en train d'affirmer, là pour les deux intervenants qui viennent de parler de l'intervention du Conseil Général sur ces opérations, et puis qu'à la rigueur on ait ce débat au Conseil Général mais pas à la Mairie de Marseille, puisque nous sommes ici à la Mairie de Marseille, donc dire que le Conseil Général, et je suppose que pour la Région mais ne siégeant pas à la Région et n'y ayant jamais siégé, je n'en parlerai pas, nous sommes intervenus, après avec des divergences d'appréciation.

Et puis quant à parler de proximité philosophique, voire politique, vous savez, 7 000 adhérents, dans le secret de l'isoloir, nous sommes tous ici bien placés pour savoir que les proximités parfois se distendent un peu. Donc j'aimerais bien que l'on passe à d'autres sujets, que l'on termine ici et que l'on réponde plus précisément à M. CHAMASSIAN sur la question qu'il a posée.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, j'ai bien pris acte de ce que vous avez dit et j'ai bien entendu aussi ce qu'ont dit M. MIRON et M. TIAN. Je m'aperçois simplement que le problème que j'ai posé n'est ni inobjectif, ou je ne sais ce que vous avez dit, ni mal documenté. Je crois simplement que je dis la vérité et je demandais simplement qu'il y ait un débat dans cet hémicycle ou peut-être en dehors, puisque c'est ce que je proposais, qu'il y ait une table ronde des acteurs concernés, pour aller au fond du problème.

Aujourd'hui, il y a un problème de fond, et ce n'est pas l'ASPTT le problème de fond, l'ASPTT est prête à vendre. Elle est en difficulté, elle est prête à le faire. Par contre, il y a eu un changement d'orientation en dernière minute et c'est cela qu'il faudrait essayer de régler. Je demandais simplement cela. Et j'espère que cela pourra avoir lieu. C'est tout ce que j'espère, qu'à la sortie de ce Conseil Municipal M. MIRON convoque les responsables de l'ASPTT mais aussi du CSMT et tous ces gens-là, pour reconsidérer la question, parce que le problème est grave, je vous le dis ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Il est clair que si l'ASPTT se trouve dans cette situation, c'est que l'ASPTT a manqué de fonds pour développer toutes les activités qui sont les siennes et que peut-être, ayant fait appel, les décisions n'ont pas encore été prises. Si elles le sont, cela peut modifier les choses. Si elles ne le sont pas, pour l'instant, c'est la Ville de Marseille qui aide essentiellement, qui est prête à le faire et qui en même temps, M. CHAMASSIAN, regarde l'organisation de ce que seront les abords du futur Stade Vélodrome. Nous avons bien entendu obligation de reloger les tennis municipaux, de regarder le stade Alexis-Caujolle et le stade à côté. Nous essayons d'anticiper un certain nombre de difficultés qui ne vont pas manquer d'apparaître.

Tout à l'heure on l'a vu sur le logement, on pourrait le voir dans de nombreux domaines : à la fois on nous demande d'être performants, à la fois on nous demande de sauver des associations sportives en difficulté financière extraordinaire, à la fois on nous demande de protéger intégralement la nature, mais à la fois, chaque fois qu'il faut prendre un certain nombre de décisions, on nous dit : "Ce ne sont pas les bonnes, il en faut d'autres, recommençons à consulter !" Et au plus vous consultez, au plus vous avez d'avis négatifs. Et vous le savez bien !

Et par conséquent, de plus, sur le plan de la démocratie dont il a été question abondamment ce matin, un Conseil Municipal a été élu, il a été élu d'ailleurs d'une manière démocratique et il doit bien entendu prendre les responsabilités lui-même. Vous avez émis un certain nombre de réserves, vous avez même fait des suggestions, un certain nombre de ces suggestions peuvent être retenues, mais nous sommes tenus d'aller de l'avant. L'immobilisme, en tout, est la pire des choses ! Nous devons faire avancer cette ville. Nous avons des discussions quelquefois un peu abruptes, quelquefois une expression, j'en ai eu une assez malheureuse il y a déjà un mois et demi, et pourtant toute ma vie politique, tout mon engagement et toutes les décisions que nous prenons devaient balayer cette expression maladroite et Dieu sait si on me l'a servie et resservie ! Alors, cela peut arriver dans la vie politique aussi.

Le rapport 10/0397/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

74 - 10/0398/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • NAUTISME ET PLAGES -
Réaménagement partiel du complexe sportif René-Magnac -
Modernisation des stades Alexis-Caujolle et Roger-Lebert -
Approbation de la création de l'affectation de l'autorisation de
programme Solidarité année 2010.

(10-19521-SPORTS)

Le rapport 10/0398/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant, le Groupe Vert votant contre.

* * *

75 - 10/0399/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Installation d'un "Stade d'Eté" de
plein air sur les plages du Prado - Approbation d'un règlement
intérieur, des tarifs de location et d'un contrat type de mise à
disposition du site.

(10-19534-SPORTS)

Le rapport 10/0399/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

76 - 10/0400/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Réhabilitation du gymnase
Frédéric Mistral - 30 traverse Callelongue - 8^e arrondissement -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme, Sports Année 2007.

(10-19542-SPORTS)

Le rapport 10/0400/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

77 - 10/0401/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES
HANDICAPEES • Attribution d'une subvention à l'association
Cam à Yeux.

(10-19532-HAND)

Le rapport 10/0401/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

78 - 10/0402/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Convention type avec les associations œuvrant contre la violence dans le sport et les grandes manifestations.

(10-19485-DGPP)

Le rapport 10/0402/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

79 - 10/0403/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la 2^e série d'actions 2010.

(10-19487-DGPP)

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de ce rapport pour faire un petit point rapidement sur la politique de prévention de la délinquance. Notre politique, Monsieur le Maire, que vous avez choisie et soutenue depuis le début, est une politique que nous avons voulue dynamique, concrète et partenariale, et la prévention est une priorité pour notre Collectivité.

Ce rapport, puisque nous allons revenir sur ce dossier, est la création de modérateurs que nous expérimenterons dans le cadre de la retransmission de la Coupe du Monde, qui doit démarrer en juin 2010 et qui est un des exemples concrets de cette politique de prévention de la délinquance que nous avons voulue pour Marseille.

Ces modérateurs sont issus des rangs du monde associatif et témoignent combien la prévention repose sur le travail de ces associations, Monsieur le Maire, qui œuvrent toute l'année à nos côtés afin de contribuer au mieux vivre ensemble que nous voulons pour cette ville. Ces associations, ces acteurs de terrain dont je salue l'investissement, jouent un rôle essentiel dans le lien social et nous avons vu combien nous avons cette nécessité de partager en harmonie, tous ensemble, dans toutes les grandes manifestations de cette ville nous y voulons une ambiance conviviale, sereine et fraternelle.

Concrètement, dans ce rapport, il s'agit d'une convention qui sera passée avec des associations afin d'encadrer des jeunes, de jeunes publics, lors de retransmissions sur différents sites dans tous les secteurs de la ville, Monsieur le Maire, en contrepartie de formations en vue d'insertion professionnelle et toujours avec cet engagement citoyen que nous soutenons dans les actions des associations. Cette participation active, Monsieur le Maire, renforcera cette cohésion par l'implication de tous. A ce jour, ce sont près de 13 associations qui se sont engagées au cœur de ce dossier et d'autres bientôt vont rejoindre ce dispositif.

Permettez-moi rapidement de vous dire combien je vous remercie de soutenir cette politique de prévention de la délinquance et du travail partenarial que je fais d'abord avec l'ensemble de mes collègues du Conseil Municipal, ce qui permet aujourd'hui d'afficher une politique de prévention de la Ville de Marseille visible et lisible et le doublement du budget du service prévention. Tous ces efforts financiers nous ont permis notamment, et c'était l'actualité récente, d'augmenter le dispositif de médiation sociale, une médiation sociale que nous avons d'abord voulue dans un centre-ville et qui, cet été, sera étendue de l'Estaque à Sormiou, renforcée et initiée.

Les médiateurs sont des agents de l'association AMS, qui sont des partenaires de choix au sein de ce Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cette instance, Monsieur le Maire, que tout le monde doit s'approprier, cette instance partenariale qui travaille depuis un an avec tous ces partenaires, sous la houlette du Service de Prévention de la Délinquance de la Ville, et je tiens à souligner l'investissement et le professionnalisme de tous les agents qui travaillent à mes côtés, afin d'aboutir à un Contrat Local de Sécurité marseillais qui sera très probablement signé dans les prochains mois.

Ce Contrat Local de Sécurité, Monsieur le Maire, permettez-moi de conclure, est le fruit d'une réflexion commune des différents intervenants chargés d'assurer la tranquillité publique et la sécurité. Nous travaillons, nous travaillons concrètement et le tout, dans une stratégie globale par la mise en place de synergies de coordination efficace pour assurer la bonne continuité de la chaîne répressive et la mise en commun des moyens de prévention. Nous voulons aboutir à des actions ciblées, concrètes, sur la base d'un partenariat fort, dynamique et engagé, pour une ville exemplaire et solidaire. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, simplement, vous penserez à décompter le temps du rappel au règlement, qui ne rentre pas dans le décompte.

Monsieur le Maire, d'abord je veux me féliciter de l'intervention de Mme POZMENTIER. Le fait que la Ville de Marseille prenne en compte aujourd'hui la dimension du secteur littoral me paraît tout à fait déterminant. Cela fait maintenant deux ans que je suis Maire et je me suis aperçu immédiatement en arrivant de toutes les difficultés que l'on pouvait trouver, je parle du littoral du 7^e mais Samia GHALI pourrait parler évidemment de celui des quartiers Nord. Donc je suis content et je dis merci à Mme POZMENTIER du travail qu'elle a fait. Cela va renforcer tout ce que nous faisons, les uns et les autres, dans l'intérêt de la population et du travail.

Mais ce que je veux dire, Monsieur le Maire, c'est que l'on ne peut pas, dans une intervention sur la tranquillité et la sécurité de nos concitoyens, faire comme si on avait réglé les problèmes par une intervention simplement de médiateurs. Je veux vous redire, Monsieur le Maire, sans être long, la position de notre Groupe sur la Police municipale.

Que l'on s'entende bien, il n'y a pas chez nous de mise en cause du travail de la Police municipale, il y a au contraire un grand respect pour ce qu'elle fait. Mais je vous le redis, 239 policiers municipaux, il paraît que c'est même un peu moins en ce moment, 239 policiers municipaux pour une ville de 860 000 habitants, ce n'est pas possible. Je rappelle les chiffres : à Lyon, un policier municipal pour 1 500 habitants, à Nice, un pour 1 200 habitants, à Marseille, un pour 3 890 habitants. Comment voulez-vous qu'un certain nombre de questions qui sont les questions essentielles de la tranquillité de nos concitoyens soient traitées ?

La Police nationale a des règles, des théories d'emplois, je ne vais pas faire de politique, je ne partage pas l'orientation de M. Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Intérieur puis Président de la République, sur la Police nationale, mais je suis obligé de constater que la Police nationale, dans les priorités qu'elle a, cela commence par les braqueurs, les violeurs, le maintien de l'ordre et toute chose extrêmement grave, des crimes. Et ensuite, on en arrive à ce que nous connaissons, nous, les élus, toute la journée, car il est assez rare, Monsieur le Maire, qu'un citoyen vienne vous voir pour se plaindre d'un braquage ! Par contre, se plaindre de jeunes qui jouent au football jusqu'à 3 h du matin sous leurs fenêtres, ou d'un bar qui ne respecte pas les arrêtés municipaux de fermeture, cela, c'est courant. Or, quand ces citoyens viennent nous voir, nous n'avons aucun moyen, notamment si c'est un samedi ou un dimanche et si c'est la nuit, parce que la Police municipale ne travaille pas la nuit, de donner une réponse.

Et les Services de Police, Monsieur le Préfet KLAYMAN, le Contrôleur Général, sont extrêmement clairs sur ce sujet : la priorité de leurs interventions, quand vous appelez le 17, est évidemment aux questions d'atteinte aux personnes d'abord, aux biens ensuite.

Et puis si jamais il y a une BAC qui n'a rien à faire, s'ils ont un peu de temps, ils vont aller au boulevard Longchamp à 3 h du matin pour empêcher que 20 gamins jouent au football et fassent un terrain de football au milieu de la rue. La vérité est là !

Dans toutes les villes de ce pays, le Maire et le Conseil Municipal, avec les difficultés économiques que tout le monde a, ont intégré cette idée : il y a la Police nationale pour les délits et les crimes, et il y a la Police municipale pour la tranquillité et les incivilités, pour la circulation. Or, dans notre ville, nous avons une Police municipale qui est efficace mais pour le nombre d'agents qu'elle a, 239, à partir de 19 h il n'y a plus de policiers municipaux sur le terrain puisqu'à 20 h ils arrêtent de travailler, donc à 19 h ils prennent leur voiture pour aller se changer à Plombières. Il y en a peu le samedi, il peut y en avoir pour une intervention ou pour une autre, mais nous le savons, les gens ne travaillent pas le samedi et le dimanche, ils ne travaillent pas la nuit, ils ne sont pas armés. Je sais que vous allez faire des bonds, mais je vous le dis, je suis favorable à ce que la Police municipale travaille la nuit, dans des conditions normales où elle peut travailler la nuit.

Monsieur le Maire, si vous ne répondez pas à cette question, on pourra mettre tous les AMS que l'on veut, on pourra mettre tous les systèmes de discussion que l'on veut, s'il n'y a pas de Police municipale à un niveau suffisant, et je ne demande pas qu'il y ait des dépenses supplémentaires, mais nous avons 11 000 salariés, entre les départs à la retraite et les formations, est-ce qu'en cinq ans on ne peut pas avoir un plan sérieux concernant notre Police municipale ?

La deuxième chose que je veux vous dire, Monsieur le Maire, c'est que vous avez des moyens que vous n'utilisez pas et je veux vous rappeler les deux arrêtés que nous vous demandons et que vous ne prenez pas. Nous vous avons demandé, depuis juin 2008, la fermeture de la plage du Prophète à 1 h du matin, non pas à 22 h mais à 1 h du matin. Nous considérons qu'à 1 h du matin, les familles qui ont pris l'habitude d'aller pique-niquer, les gens qui veulent aller prendre l'air, à 1 h du matin généralement ils ne sont plus là. Et nous avons affaire alors, nous le savons, renseignez-vous, mais vous le savez, auprès de la Police nationale, à des bandes. L'année dernière, il y a eu des événements extrêmement graves sur la plage du Prophète et il est impossible, malgré les efforts de M. REAULT, qui a eu la gentillesse, avec les discussions que nous avons eues, de mettre des vigiles, d'arriver à faire le travail. Donc je vous demande un geste simple. Cela a été l'objet d'un débat entre Jean ROATTA et moi-même en 2008 : fermez la plage du Prophète à 1 h du matin, s'il vous plaît, dans l'intérêt de la tranquillité de ce quartier et de la sécurité de ceux qui viennent se promener sur cette plage et qui s'y font régulièrement ennuyer.

Deuxièmement, sur la Corniche, demandez à M. CASELLI, qui va le faire avec grand plaisir, de mettre en place au milieu de la voie des éléments qui empêchent les voitures de se garer, car nous allons avoir un accident grave. Parce que quand à 2 h du matin les gens circulent à 100 km/h sur la Corniche et qu'il y a une quarantaine de voitures garées devant la plage, il va y avoir un jour, Monsieur le Maire, un accident extrêmement grave et nous nous le reprocherons !

Le deuxième arrêté que je vous ai demandé, par lettre, parce que je ne me cache pas derrière vous, je donne les noms et les adresses, c'est l'interdiction de vente d'alcool dans les épiceries de nuit sur le centre-ville de Marseille. Mes collègues du 4-5 et d'ailleurs diront ce qu'ils veulent, mais je ne veux pas parler pour les autres, je parle pour moi. Je vous l'ai demandé. Ces épiceries de nuit, je peux donner les adresses, Lycée Saint-Charles, 82 boulevard de la Libération, 48 rue d'Aubagne, sont des débits de boissons clandestins sans licence ! Je demande au Maire de Marseille, depuis deux ans, de prendre l'autorité d'établir un arrêté d'interdiction de vente d'alcool. Je ne demande pas l'interdiction de la distribution de Mars, de Nuts ou de glaces, je parle de vente d'alcool !

Et j'avais arrêté et puis, ô surprise, en ouvrant le journal j'ai vu que M. ESTROSI, dont je suis très loin de partager beaucoup d'opinions, a pris à Nice un arrêté, qui d'ailleurs à mon avis est excessif puisque c'est un arrêté de fermeture absolue, d'ailleurs il est en train d'y revenir, mais un arrêté qui montre que la voie est possible.

Le Maire de Béziers, M. COUDERC, j'y étais la semaine dernière pour un match de rugby, j'ai discuté avec lui, a fait la même chose. Monsieur le Maire, vous avez des moyens de Police ! Il y a aujourd'hui des Marseillais qui souffrent parce que devant chez eux il y a 100 ou 150 personnes les bons soirs, des gens qui sont en train de s'alcooliser, de fumer et qui achètent des bières à 1 Euro dans des débits de boissons clandestins. Votre devoir, c'est de les empêcher et de prendre un arrêté d'interdiction de vente d'alcool.

Enfin, Monsieur le Maire, et j'en terminerai par là, sur la question du bruit. Votre responsabilité aussi est engagée ! Et je renvoie d'ailleurs là à l'existence d'une Police municipale qui travaille la nuit. Est-ce que sur le Quai du Port, au n°148, au n°132, nous pouvons continuer à accepter qu'il y ait des avant-boîtes qui se soient formés, ce que l'on appelle des "before" ? Est-ce que l'on peut accepter que des "before" clandestins, enfin clandestins, pas au niveau de la licence IV parce qu'ils l'ont, il n'y a pas de problème, mais ce qu'ils n'ont pas, c'est l'autorisation d'occupation du domaine public ! Je suis allé diner Quai du Port samedi soir et en sortant, c'était tôt, c'était minuit, j'ai pensé aux gens qui habitaient là et je me suis demandé comment ils font !

(Réflexion dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Non, j'ai mangé dans un restaurant fermé ! Mais le problème que cela pose, Monsieur le Maire, très sérieusement, c'est le problème de l'extension, du changement de nature des lieux.

Je prendrai un autre exemple dans mon secteur, rue du Plan-Fourmiguier, qui était une rue bien connue de ceux qui allaient au Corsaire Borgne, qui était la boîte préférée de M. CASELLI et de M. TEISSIER dans leur jeunesse ! Mais au Corsaire Borgne, les gens rentraient, après ils sortaient, mais ils ne stationnaient pas devant. Aujourd'hui, rue du Plan-Fourmiguier, Monsieur le Maire, nous avons le Boudoir, que je vous conseille pour ses tables-dances, ce sont des dames qui dansent sur les tables, ou pour la boîte qui s'appelle le Cosy, pour l'épicerie de nuit qui s'appelle La Passerelle, savez-vous combien il y avait de gens samedi soir ? J'y suis passé parce que j'en entends tellement, il y avait au moins 300 personnes dans la rue du Plan-Fourmiguier ! Est-ce que vous croyez que c'est acceptable et que pensent de nous les habitants de la rue Sainte, au-dessus ? Que pensent-ils de leur Municipalité ? Qu'on les abandonne, Monsieur le Maire !

La vérité, c'est qu'il y a des modifications dans la ville, des évolutions des lieux de sortie. Savez-vous ce qu'ils ont fait à Barcelone ? Ils ont fixé des zones. Il y a la zone rouge et quand vous achetez une maison en zone rouge, vous savez ce qu'il s'y passe : il y a des bars, des gens qui boivent, mais c'est la zone rouge ! Quand vous êtes dans la zone orange, ce n'est pas pareil, vous avez les autorisations jusqu'à 1 h du matin. Et quand vous êtes dans la zone verte, vous pouvez dormir tranquille. Seulement, cela a une influence sur le prix de l'immobilier. Cela, ça s'appelle la clarté ! Et la clarté, c'est qu'aujourd'hui il y a des citoyens qui habitent Quai du Port mais qui ne savaient pas qu'ils avaient acheté un appartement dans une boîte de nuit ! Ils croyaient qu'ils pouvaient tranquillement vivre sur le Port en regardant la Bonne Mère ! Eh bien, non ! Ils ont l'appartement dans une boîte de nuit !

Alors, Monsieur le Maire, je vous ai fait des propositions dans le domaine. Ce n'est pas facile, mais nous, ici, les Maires d'opposition qui sont là, nous sommes prêts à travailler avec vous, voilà la proposition ! Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités avec vous, que ce soit Mme GHALI, Mme NARDUCCI, M. HOVSEPIAN ou moi-même. On n'a pas tous les mêmes problèmes, mais nous sommes prêts à prendre les responsabilités.

Est-ce que vous allez vous décider, oui ou non, Monsieur le Maire, à prendre un arrêté d'interdiction de vente d'alcool dans les épiceries ? Est-ce que vous allez vous décider à fermer la plage du Prophète ? Est-ce que vous allez vous décider à faire respecter les règlements municipaux en termes de stationnement sur des terrasses à des heures où les établissements doivent être fermés ? Voilà les questions que les Marseillais vous posent ! Et les questions que les Marseillais vous posent, je pense que vous ne les résoudrez jamais si vous ne développez pas une Police municipale digne d'une ville qui atteindra bientôt un million d'habitants !

Voilà ce que nous avons à vous dire sur le sujet !

(Applaudissements du Groupe Faire Gagner

Marseille)

Monsieur MARANDAT.- Je suis effaré de ce que j'entends. Marseille est une ville qui se meurt, tous les Marseillais se plaignent qu'il n'y ait plus un endroit convivial la nuit, que l'on ne sache plus où aller. Et là, j'entends que l'on veut encore restreindre cela ! Je suis effaré de voir que des responsables politiques veulent toujours plus de répression, plus de Police. Tous les Marseillais le disent, sortir à Marseille le soir, cela devient impossible, on se prend des PV sans arrêt, il n'y a plus d'endroits conviviaux. Et encore il faut refréner ! Personnellement, j'ai mes enfants qui ont 25-26 ans, qui reviennent de l'étranger à Marseille et qui me disent : "Marseille est devenue d'une tristesse le soir, mais où va-t-on, qu'est-ce qu'on fait ?"

Il y a encore le Vieux-Port, c'est vrai qu'il y a le Vieux-Port où il y a encore une certaine vie : préservons-le un peu ! Que l'on puisse quand même le soir avoir un peu de possibilités de faire des choses agréables, quand même ! Malheureusement, il va y avoir cette piétonnisation du Vieux-Port, qui risque de tuer tout cela ! Mais même s'il y a un peu de stationnement anarchique, même s'il y a un peu de bruit, arrêtons aussi, les gens qui ont toujours l'habitude d'aller habiter à des endroits magnifiques... cela me fait penser aux gens qui habitaient, à Cassis, sur le port et qui après avoir pris leur appartement sur le port de Cassis, disaient : "On ne veut plus de bruit !" Mais il n'y a pas que les gens qui habitent là, il y a les gens qui vivent aussi et qui ont droit à certains plaisirs ! Il faut savoir que quand on habite à des endroits festifs, il y a un peu de bruit. Mais arrêtons cette vie stérilisée que l'on veut nous faire, de sécurité à tout prix, où l'on ne peut plus rien faire et ne plus avoir de vie !

Madame MOUKOMEL.- Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur cette question à propos du très beau concert pour lequel nous allons voter, pour le 21 juin, sur la place Bargemon.

Je voudrais juste dire, pour compléter ce qu'a dit notre ami Patrick MENNUCCI, que sur le 2^e arrondissement et vu les difficultés qu'il y a effectivement avec les habitants de ce secteur, depuis un an et demi il y a une concertation qui se fait, il y a des propositions qui vous ont été émises, il y a un courrier qui vous a été envoyé par le CIQ de ce secteur. Et je crois qu'il serait extrêmement important de pouvoir y répondre très directement.

Dernier point, et je m'arrêterai là, je crois qu'une proposition pourrait être d'une brigade de nuit administrative, parce qu'effectivement nous ne sommes pas du tout contre l'ensemble des manifestations et Marseille doit vivre, on est proche de Marseille Provence Capitale de la Culture. Nous devons vivre, nous devons avoir une activité festive, mais il y a néanmoins un certain nombre de limites à devoir respecter. Je crois qu'une brigade de nuit administrative pour faire respecter des arrêtés tout à fait classiques serait de mise. Je vous fais confiance et je vous remercie.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je crois que M. MENNUCCI a fait un large catalogue de ce que l'on pourrait faire en matière de sécurité. Je voudrais dire d'abord que l'on a eu une réunion avec Mme POZMENTIER, en Préfecture, avec le Préfet de Police, et je crois que là, les efforts de tous ne seront jamais de trop.

Mais je voulais parler notamment des AMS. Effectivement, les AMS sont nécessaires pour faire de la prévention, et en particulier sur Corbières, par exemple, ou l'Estaque Plage, où nous avons eu, l'année dernière, de grosses difficultés parce que des jeunes qui descendaient de Corbières saccageaient les commerces tout au long de leur passage, et la question des AMS y était très importante.

Et là, j'aimerais quand même qu'il y ait égalité entre les secteurs, parce que le littoral de Marseille part de Corbières et va jusqu'à la Pointe Rouge, mais il faudrait quand même que nous puissions avoir là aussi plus d'AMS, et je l'ai dit à Caroline POZMENTIER, parce que l'on aura deux AMS pour le 16^e arrondissement, c'est peu, c'est peu face à la difficulté du territoire.

A Corbières, on reçoit quand même les jeunes des 13^e et 14^e arrondissements, des 2^e et 3^e arrondissements, du centre-ville, du 1^{er} arrondissement aussi, même au-delà, et bien sûr ceux des 15^e et 16^e arrondissements, voire ceux de Marignane et de Vitrolles qui viennent aussi chez nous.

Donc nous avons une forte population sur ce territoire, je vous l'avais dit d'ailleurs tout à l'heure, Monsieur le Maire, sur la question de l'accès à la mer. Et c'est vrai qu'aujourd'hui on est vraiment envahi, parce que les jeunes sont là et qu'ils veulent aussi s'amuser et malheureusement cela déborde souvent. Et je crois que sur la question des AMS, il faudrait vraiment que nous ayons non pas deux AMS, mais, comme je l'avais demandé, quatre AMS, et je crois que là, oui, on pourrait faire un vrai travail.

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Maire, je voudrais d'abord et avant tout m'associer à la réaction de Patrick MENNUCCI, qui a félicité Mme POZMENTIER de la démarche sur les médiateurs, certes, mais qui a embrayé immédiatement ensuite sur la nécessité de passer à la vitesse supérieure sur les questions de sécurité, parce que c'est une des prérogatives majeures, me semble-t-il, aujourd'hui, de la Municipalité. La prévention, il faut en faire autant que possible, je l'ai toujours dit, et voir la Municipalité venir sur ce terrain, bien évidemment, doit être salué !

La RTM, entreprise que je préside, met 500 000 Euros par an sur la prévention, avec 30 médiateurs sur notre réseau. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône met aussi 8 millions d'Euros par an sur ce secteur. Donc vous voyez que nous sommes en démarche de coproduction et c'est bien ainsi.

Par contre, lorsque l'on doit passer à un cran supérieur, lorsque l'on doit faire en sorte que le respect, la lutte contre les incivilités, le vivre ensemble, doivent être préservés, protégés, renforcés dans notre ville de Marseille, il en va d'une tout autre Police, il en va d'une tout autre mission, il en va d'une tout autre présence sur le terrain. Et je crois aujourd'hui que si vous ne prenez pas conscience, Monsieur le Maire, je vous le dis parce que je l'ai déjà évoqué lors de l'autre mandature et à plusieurs reprises, de cette nécessité d'aller à la reconquête des territoires et de tous les territoires de Marseille, pas simplement ceux du centre-ville, qu'il faut bien évidemment renforcer, mais aussi ceux qui font la périphérie de notre ville, je parle du Nord, du Sud et de l'Est de la ville, si nous n'allons pas à la reconquête de ces territoires par une présence humaine, par une démarche de vidéoprotection que vous avez programmée, certes, mais qui ne pourra pas être efficace sans une présence humaine accrue, on ne peut pas remplacer la présence humaine par la technologie, mettre de la technologie en se passant des hommes, donc il faut marcher sur ses deux jambes.

Et en tant que Président de la RTM, je dis qu'il y a quelque chose aujourd'hui qui est intenable, Monsieur le Maire, c'est la circulation ! Et la circulation, si ce n'est pas une prérogative de la Police municipale au XXI^e siècle, en 2010, je me demande de qui c'est la prérogative ! La Police nationale, vous savez à quoi aujourd'hui elle est occupée : lutter contre la délinquance crapuleuse, avec des pouvoirs de Police judiciaire, faire des interventions aux quatre coins de la ville, avec les effectifs que l'Etat veut bien lui donner, c'est-à-dire toujours moins d'effectifs, mais ceci, ce n'est ni votre faute ni la nôtre, nous ne pouvons que le constater et le subi.

Par contre, sur la Police municipale, là vous avez un levier, Monsieur le Maire. Je ne comprends pas et je vous le dis très franchement et solennellement parce que nous avons de bons rapports et que je vous dis toujours les choses franchement : pourquoi ne renforcez-vous pas les effectifs de la Police municipale pour faire respecter, par exemple, les couloirs de bus dans notre ville, qui sont aujourd'hui occupés comme des voies de stationnement ? Que ce soit sur Saint-Antoine, sur Camille Pelletan, ou sur le Jarret, tous, aujourd'hui les couloirs de bus de notre ville sont occupés comme des voies de stationnement. Ce n'est pas sérieux ! Cela ne peut plus durer ! Sur la vitesse de circulation de la RTM aujourd'hui, et la RTM vit à travers des deniers publics, si on augmente d'un km/h la vitesse de la RTM, et les couloirs de bus sont faits pour cela, c'est 5 millions d'Euros par an de gain ! Donc je me demande pourquoi on ne met pas en place une politique de redéploiement des effectifs au sein de la Municipalité.

Il ne s'agit pas de faire de la surenchère, on connaît effectivement quel est l'état de nos finances, mais une politique de redéploiement intelligente et efficace, et notamment, Monsieur le Maire, à l'aune des grands rendez-vous qui attendent notre ville. Est-ce que vous pensez sérieusement que l'on va donner une image crédible de Marseille, en 2012, en 2013, en 2016, avec tous les grands événements, en l'état, sur les questions de présence policière, de sécurisation, de respect du vivre ensemble, d'incivilités ? C'est intenable !

Mais je ne sais pas pourquoi vous ne prenez pas conscience de cette situation. Et très franchement, si demain vous décidez d'étoffer la Police municipale, mais de concert nous prendrons une décision unie, de concert ! Pourquoi sur ces sujets-là êtes-vous frileux ? J'aurais pu le comprendre; il y a 50 ans, quand on disait : c'est une prérogative de l'Etat, c'est l'Etat républicain, c'est l'Etat régalien qui doit s'occuper de ces questions-là. Mais, Monsieur le Maire, 50 ans sont passés ! Et aujourd'hui, toutes les Villes de France, petites, moyennes, grandes, de gauche, de droite, du centre, ont décidé de faire une Police municipale digne de ce nom, équipée, étayée en effectifs.

Je vous le dis, Monsieur le Maire : prenez cet engagement d'étoffer les effectifs de la Police municipale. Et, encore une fois, ce n'est pas le travail de cette dernière qui est mis en cause, ce sont les moyens mis à disposition pour lutter efficacement contre l'insécurité. Et je le dis, la prévention autant que possible, mais la répression autant que nécessaire ! Et je peux vous dire que dans notre ville aujourd'hui, elle est nécessaire !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Monsieur le Maire, nous allons commencer cette réponse par la Police municipale puisque je suis heureuse d'entendre M. MENNUCCI qui enfin reconnaît la qualité des hommes et des femmes qui composent toutes les équipes de Police municipale. Certes, le profil du policier municipal a changé, mais de quoi parle-t-on ? Nous parlons de partenariat. Nous parlons, M. MENNUCCI, de policiers municipaux qui aujourd'hui, si vous ne le savez pas vous allez peut-être l'apprendre, pour être policier municipal doivent réussir un concours. La mobilité interne telle que vous en parlez, ce n'est pas reconnaître la qualité de ces professionnels que de dire qu'il suffira d'une formation ou d'un stage de quelques mois. Nous avons affaire à un véritable corps de professionnels et qui doit effectivement, et c'est ce que nous faisons ensemble lorsque nous travaillons au sein du Conseil Local de Sécurité, évoluer et suivre les évolutions.

Et que faisons-nous en ce sens ? Nous avons créé la Police des chantiers. Nous avons également aujourd'hui une réflexion très en profondeur et qui sera à mon avis suivie, peut-être, si tout le monde nous suit, et vous me comprenez Monsieur le Maire, parce qu'il s'agit effectivement d'accepter de travailler le soir certaines fois et de mutualiser, eh bien, nous irons vers des brigades de la tranquillité. Oui, Madame, nous y pensons, nous n'avons pas attendu, nous travaillons avec mes collègues sur ce sujet. La tranquillité publique est au cœur de notre politique.

Sur la Police municipale, encore une fois, je voudrais que l'on cesse de dire que la Police municipale ne travaille pas le week-end. Si elle ne travaillait pas le week-end, M. MENNUCCI, comment feriez-vous pour encadrer toutes ces manifestations festives, multiples et variées, qui sur tout le territoire marseillais sont entourées de la Police Municipale, et je les remercie encore.

Que faire encore lorsque nous entendons que la Police municipale ne travaille pas la nuit et que, certes, la Police municipale marseillaise n'est pas armée ? La Police municipale de Marseille n'est pas une Police répressive. Elle n'est pas plus armée à Lyon. Elle l'est peut-être à Nice mais à M. ESTROSI, que vous avez l'air, M. MENNUCCI, de bien mieux connaître que moi-même, vous pouvez lui demander si les problèmes de délinquance ne touchent pas bien souvent les personnes les plus vulnérables, comme les personnes âgées. Il y est confronté tout autant et pourtant la Police municipale travaille la nuit et elle est armée ! Donc, cela suffit, c'est intolérable !

Maintenant, quant à cet arrêté sur les épiceries de nuit dont vous parlez, M. ESTROSI a effectivement rendu un arrêté municipal. Et vous clamez haut et fort que cela suffirait, que la solution serait là ! Or vous savez que le manquement au respect de cet arrêté est sanctionné par une amende de 11 Euros, voire 35 Euros. Vous comprenez bien, et là ce ne sont pas les parlementaires éminents qui sont de ce côté de l'hémicycle qui diront le contraire puisque je pense qu'ils pourront intervenir, que c'est au législateur que nous nous adressons et que c'est également au Préfet, avec lequel nous travaillons déjà pour qu'il y ait un arrêté préfectoral qui renforce ces sanctions et qui renforce la possibilité de fermeture administrative.

Bref, vous saupoudrez, vous annoncez des choses qui juridiquement ne peuvent pas être vérifiées...

Monsieur MENNUCCI.- ...Alors pourquoi M. ESTROSI l'a-t-il fait ?

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- M. ESTROSI le dit. Si vous continuiez un petit peu à étudier et que vous ne vous en teniez pas aux premières lignes des journaux, M. ESTROSI a demandé au Préfet de renforcer par un arrêté préfectoral la sanction...

Monsieur MENNUCCI.- ...Mais le Préfet est d'accord, il me l'a dit !

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Puisque vous avez un téléphone direct avec beaucoup de monde...

(M. MENNUCCI poursuit, sans micro)

Monsieur le Maire.- Ecoutez un peu les réponses !

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Si vous permettez, je continue. Après avoir répondu sur la Police municipale, avoir répondu sur des arrêtés que, Monsieur le Maire, on veut vous faire prendre à tort et à travers, sans respecter bien entendu les règles essentielles...

(Nouvelle réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Vous permettez ? Mon collègue Didier REAULT pourra compléter.

Mais quant à votre littoral du 7^e, qui est quand même le littoral de tous les Marseillais et les Marseillaises, ne vous l'appropriez pas trop souvent ! Vous savez que depuis deux ans non seulement nous avons augmenté les patrouilles de Police municipale, et je conçois que parfois vos collègues trouvent que vous êtes très gourmand, mais nous les avons étendues, Mme GHALLI, pour cet été chez vous également. Et ce seront des unités beaucoup plus rapides puisque ce seront des motards. Vous le savez, je m'y suis engagée.

La médiation sociale, M. MENNUCCI, il est quand même grand temps, mais je crois que M. ZERIBI pourrait vous l'expliquer, n'est pas pour pallier au travail de la Police, c'est bien de la prévention, c'est bien la présence sur l'espace public que nous voulons. Mais nous le faisons, cette année, en coordination avec la Police municipale et la Police nationale, de l'Estaque à Sormiou.

La plage du Prophète, M. MENNUCCI, depuis 2008, je prenais à peine mes fonctions, nous avons augmenté le temps de gardiennage sur cette plage et cette année encore, Monsieur le Maire, comme nous l'avons souhaité, pour ce lieu qui, historiquement, contrairement à la plage des Catalans, n'a jamais été un lieu fermé, c'est un espace public et effectivement certains Marseillaises et Marseillais veulent pouvoir en profiter. Et la fermeture n'est possible que dans la mesure où à partir de 2 h du matin, quand bien même l'arrêté prévoirait cette heure, nous pouvons faire évacuer une plage, avec toutes les conséquences qui vont être occasionnées, c'est-à-dire encore plus de bruit sur la voie publique. Et qui, à 2 h du matin, dans une ville comme Marseille, où le littoral appartient à tout le monde, va expulser, sur quel motif, des personnes qui sont là ? C'est peut-être vous, M. MENNUCCI, avec des stagiaires que vous avez l'habitude d'utiliser ou encore avec quelques militants qui vous ont accompagné à mon invitation ce week-end, et je vous remercie d'avoir été présent.

Donc, Monsieur le Maire, sans polémique, mais parfois avec un petit peu d'insistance, je crois que la Police municipale travaille en coordination avec la Police nationale et qu'elle travaille sur le pilier de prévention et contre le stationnement anarchique et gênant qui a été évoqué tout à l'heure. Et sur le secteur de M. MENNUCCI, encore une fois, dans le 1^{er} arrondissement, 80 % d'augmentation des enlèvements en fourrière et des verbalisations. Mais bien entendu, cela parfois ne les arrange pas, notamment M. MENNUCCI mais nous y travaillons beaucoup.

Donc, nous œuvrons dans le cadre de nos missions. Vous n'avez jamais exclu, Monsieur le Maire, de recruter. Mais quand il faut recruter de la Police municipale, c'est avec des concours, c'est avec un profil et des missions prioritaires que nous avons établies pour la Ville de Marseille.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup. M. Didier REAULT, pour répondre à toutes les questions sur les plages.

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais tout d'abord dire que Caroline POZMENTIER fait un état des lieux sur la plage du Prophète que je partage, elle a bien exposé le problème. C'est un véritable souci de pouvoir évacuer une plage, en pleine nuit, comme celle du Prophète, sans avoir quelqu'un qui soit enfermé sur cette plage et dont nous ne mesurons pas tout de suite les conséquences.

Ensuite, la remise sur la voie publique d'une certaine population est une action qu'il faut gérer en termes de sécurité publique, et, là, nous ne pouvons faire appel qu'aux forces de la Police nationale, qui a une mission quand même essentielle et que je tiens à rappeler, qui est la mission de sécurité publique. Il y a dans ce département un Directeur Départemental de Sécurité Publique, cela veut dire quelque chose.

Les plages sont à considérer comme des espaces publics, comme les places, comme les jardins, comme l'ensemble du territoire de la ville de Marseille. Et malgré les efforts que nous faisons, nous, Ville de Marseille, pour faire de ce partenariat avec la Police nationale un partenariat fort, je crois que les plages sont parfois un peu oubliées, la nuit, par la Police nationale, et je pense qu'une action de la Police nationale sur les plages est nécessaire beaucoup plus fortement, d'autant plus qu'elles sont de plus en plus fréquentées.

La journée, nous mettons à disposition de la Police nationale un certain nombre de moyens logistiques et techniques très importants. Avec Richard MIRON, avec Catherine CHANTELOT, avec Patrick PADOVANI, nous avons mis en place des "animations plages" très importantes, qui permettent justement de faire de la prévention auprès des plus jeunes. Nous avons un dispositif qui est étendu de Corbières jusqu'aux plages du Prado, jusqu'à la Pointe Rouge, en passant par la plage des Catalans et la plage du Prophète. Donc nous essayons de couvrir l'ensemble des plages qui sont à notre disposition.

Ensuite, nous avons un dispositif particulier sur les Catalans, où avec l'aide de la Police nationale et de la Police municipale, nous ouvrons à 8 h le matin et nous fermons à 8 h le soir. C'est une plage familiale, qui ne pose pas de difficulté majeure dans son évacuation et cela se fait quasiment de jour. Le faire pour la plage du Prophète, de nuit, c'est évidemment une autre histoire. Et je crois qu'il faut que l'on réfléchisse bien à ce que nous avons à mettre en place, d'autant plus que cela fait quelques années que nous y réfléchissons et que personne n'a trouvé la bonne solution pour la plage du Prophète. Et je pense que si nous la trouvions, nous aurions trouvé le Saint-Graal.

On avait l'année dernière, et le Maire de Secteur, Patrick MENNUCCI, l'a reconnu, trouvé un dispositif d'alerte avec un vigile qui était présent, qui permettait de calmer certaines situations et qui était une alerte vis-à-vis de la Police nationale, c'est-à-dire qu'il relayait les problèmes auprès de la Police nationale, qui venait lorsqu'il y avait trop de bruit, trop de désagréments et trop de problèmes sur cette plage. Nous remettons ce dispositif en place cette année et j'espère qu'il continuera à fonctionner comme il a fonctionné.

Je conçois que les personnes qui habitent à côté de la plage du Prophète connaissent des nuisances, on ne peut pas le nier. Mais c'est dans l'ensemble de la ville où nous avons des rassemblements sur les espaces publics que ces nuisances existent et je crois que, là encore, nous avons à vraiment demander au Préfet de mettre en place des moyens sur la sécurité publique dans cette ville.

Monsieur le Maire.- Merci. M. ALLEGRINI, sur les arrêtés.

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, je ne céderai pas à la tentation d'une prise à partie de M. MENNUCCI, bien qu'il ait fait référence à des moments de la vie privée du Président CASELLI et de M. Guy TEISSIER, mais lui, il a le droit de faire de l'humour à bon compte, nous, cela nous est interdit !

S'agissant des arrêtés, je vous demande d'être très attentifs, Mesdames et Messieurs de l'opposition, aux invocations que vous faites. On pourrait prendre aussi un arrêté pour obliger les gens à être heureux et puis un autre pour leur interdire de mourir ! On peut prendre des arrêtés un peu sur tout, cela s'appelle de l'agression textuelle. Mais je voudrais que vous soyez attentifs aussi à ce que vous êtes en train de faire, je dirai presque malgré vous. Vous êtes en train de conduire à une forme de dénaturaison de la doctrine d'emploi à la Police nationale.

Caroline POZMENTIER, avec la Police municipale, fait tout ce qu'elle doit faire et le fait excellemment. Il y a une chose qu'il faut vous rappeler, et là, le changement de délégation ne me conduit pas à l'amnésie. Vous avez recruté, Monsieur le Maire, de très nombreux policiers municipaux. Il y en avait plus de 300 à un moment donné. La loi est cependant ainsi faite que lorsque le recrutement est fait et que la formation est assurée, il n'y a aucune obligation légale de fidélisation des gens dont on a payé le recrutement et la formation. Et il est clair qu'un certain nombre d'entre eux cèdent volontiers à la tentation d'assurer la vigilance du marché du samedi matin dans un petit village plutôt que de rester dans une ville où le travail est plus difficile. Et Mme POZMENTIER a raison de rendre hommage aux fonctionnaires qu'elle a sous son autorité.

S'agissant de la Police nationale, lorsque, M. ZERIBI, vous dites : "Attention, il y a 50 ans on faisait des choses, mais aujourd'hui on fait différemment", c'est une dénaturaison dangereuse de la doctrine d'emploi à la Police nationale. La Police nationale a l'obligation de garantir la sécurité du public et c'est une vérité d'aujourd'hui comme d'hier. Seulement, cela ne vous arrange pas, parce que ce n'est plus le champ de la polémique facile qui est celui auquel vous vous abandonnez d'une façon récurrente lors de nos séances du Conseil Municipal. Je ne parle pas de M. ZERIBI, je parle globalement. M. ZERIBI, vous avez été au Cabinet d'un Ministre de l'Intérieur, cela vous donne un peu de mémoire, mais pas beaucoup d'autorité !

Monsieur ZERIBI.- Vous ne savez pas de quoi vous parlez !

Monsieur ALLEGRINI.- Moi, je sais de quoi je parle ! Vous parliez tout à l'heure de vidéoprotection : c'est moi qui ai inventé ce terme de vidéoprotection à des Assises nationales de la vidéosurveillance, donc je peux savoir de quoi je parle un peu aussi ! Mais je vous dis : attention, la Police nationale a des obligations et il n'est pas question de la dispenser de ses missions, notamment la nuit, notamment sur la plage du Prophète !

Le périmètre municipal est considérable et vous semblez l'oublier. C'est valable aussi bien pour la sûreté que pour la sécurité. Il y a 52 kilomètres de ligne de front de mer. C'est une ville qui fait deux fois Paris intra-muros. C'est une ville qui est un peu sous-appréciée par l'autorité nationale au niveau des effectifs de Police nationale. Et c'est vrai que nous en pâtissons tous et vous avez raison de dire que cela nous échappe aux uns et aux autres. Mais attention ! Sur les arrêtés, et Mme POZMENTIER vous le rappelait tout à l'heure, un arrêté de fermeture d'une épicerie qui vend de l'alcool, vous ne pouvez pas le prendre comme ça. Vous pouvez prendre un arrêté qui interdit la vente d'alcool, bien sûr, mais ensuite, qui va venir à 3 h du matin faire le constat... ?

Monsieur MENNUCCI.- La Police municipale !

Monsieur ALLEGRINI.- La Police municipale, à 3 h du matin ?

Monsieur MENNUCCI.- Mais vous n'en avez pas, voilà le problème !

Monsieur ALLEGRINI.- Mais même si elle était... M. MENNUCCI, vous êtes dans l'emphase incantatoire pour essayer d'avoir une épaisseur municipale qui dépasserait le champ de vos compétences sectorielles ! Mais je crains qu'il ne vous faille y renoncer !

Monsieur MENNUCCI.- Allez habiter rue d'Aubagne !

Monsieur ALLEGRINI.- J'y vais tous les jours, rue d'Aubagne ! Et vous n'y habitez pas davantage ! Je sais où vous habitez, puisqu'il suffit que l'on mette une grue à proximité de votre lieu de résidence pour que vous en ayez quelques émotions, donc je sais où vous habitez. Mais je ne le dirai pas parce que le champ privé, je le garde pour moi.

M. MENNUCCI, arrêtez de jouer les "il n'y a qu'à" "il faut qu'on" incantatoires ! Contentez-vous d'assumer les missions que la loi vous donne dans le champ de la Mairie de Secteur qui vous est dévolue et ne vous autorisez pas à interpellier directement les Services placés dans le champ de ma délégation ! Respectez les pratiques républicaines ! Il vous sera répondu d'une façon républicaine, courtoise et complète. Mais je vous rappelle que vous n'avez pas de délégation dans le champ de la sécurité, pas plus d'ailleurs que dans celui de la sûreté de Mme POZMENTIER.

Monsieur MENNUCCI.- Alors on ne peut plus parler !

Monsieur ALLEGRINI.- Non, je vous dis que vous pouvez parler, mais vous passez par moi pour vous adresser aux Services. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Madame GAUNET.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers amis, nous sommes tous d'accord sur le fond. Il faudrait, là je le rappelle en tant que médecin, en tant que médiateur, nous sommes proches de la vie publique, nous sommes proches des gens, nous savons bien que nous voulons des espaces festifs et des espaces festifs où il y ait de la tranquillité et où un certain nombre de contraintes soient appliquées. Messieurs, à gauche, effectivement, ce n'est pas vous actuellement qui gérez ce problème et vous ne savez peut-être pas le travail et les impossibilités devant lesquelles nous nous trouvons. Je m'explique.

Mme MOUKOMEL, la proposition que vous faites, ce n'est pas vous qui l'avez faite, c'est moi qui l'ai faite il y a quelques mois, on en a parlé ensemble. On a été contraint, vous le savez, nous sommes en train de mettre en place, avec la Police nationale, avec la Police municipale et avec la DSP, qui est le pouvoir de Police sanitaire en l'occurrence, des équipes de nuit. Mais vous savez très bien que c'est extrêmement difficile. Vous pensez que cela se fait en claquant des doigts. Non ! Depuis trois ans, nous sommes montés en charge sur ce problème, d'une façon forte. Nous avons eu quelques échecs, c'est vrai, et avec Mme NARDUCCI, qui n'est plus là, nous avons travaillé sur le Quai du Port, nous avons été face à des oppositions de professionnels auxquels pourtant nous rappelons la loi régulièrement. Il y a un équilibre certain à trouver. On ne va pas supprimer les endroits festifs, il faut les organiser, que ce soit sur le bruit provoqué par tous les restaurateurs, les bars, etc., pour lesquels nous commençons à effectuer des opérations coup de poing organisées, avec Mme POZMENTIER, avec Mme VASSAL, avec la Police nationale, et vous serez mis au courant très rapidement, où que ce soit sur ces équipes de nuit.

Maintenant, il y a un autre problème, je reprends les propos de Mme POZMENTIER, quand nous avons, par exemple, des établissements qui détournent les autorisations de musique d'ambiance et quand nous avons des plaintes nombreuses pour ses établissements qui, du fait de la loi antitabac, font que les gens sont à l'extérieur. Les choses se sont améliorées. Nous avons maintenant à faire appliquer nos décisions et c'est ce que nous sommes en train de faire. Et je n'irai pas plus loin !

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, je voudrais remonter un peu le compteur jusqu'en 1995. A l'époque, ce n'était pas M. CASELLI et M. TEISSIER qui allaient au Corsaire, mais c'était MENNUCCI, M. MUSELIER et moi-même qui sortions en boîtes à ce moment-là. Mais nous n'allions en tout cas jamais du côté du Port, ici ! Pourquoi ne venions-nous jamais ici ? Tout simplement parce que c'était une zone abominable, où il n'y avait pas d'activité de qualité.

Depuis 1995, avec la Coupe du Monde de Football, en remettant à niveau le Quai du Port, vous avez attiré des commerçants, vous avez attiré de la vie, vous avez attiré des activités, et je crois que c'est cela qui les fait le plus râler ! Parce que ce matin, Monsieur le Maire, quand je suis arrivée devant la salle du Conseil Municipal, une foule de personnes qui habitent dans le secteur venait réclamer en disant : "Il y a trop de bruit, on n'arrive pas à dormir, on est embêté". Et ils ont rencontré M. MENNUCCI, qui leur a dit : "vous avez voté pour GAUDIN, eh bien, vous n'avez qu'à en assumer les conséquences !" Et après, c'est un peu facile de venir, au sein du Conseil Municipal, nous donner des leçons et de vouloir concerter !

La concertation, Mme GAUNET vous l'a expliqué, Mme POZMENTIER vous l'a dit, nous la faisons au quotidien. La problématique de la gestion de l'espace public, Monsieur le Maire, je la fais depuis neuf ans : c'est le respect de chacun. Et c'est pour cela qu'il faut faire du dialogue et c'est ce que nous faisons. Nous avons écouté les habitants qui sont là et qui effectivement subissent des nuisances. Nous avons diminué les manifestations bruyantes qui vont jusqu'à 2 ou 3 h du matin, les autorisations officielles de deux tiers depuis deux ans, parce que justement nous sommes à l'écoute, sans faire de la politique partisane, des habitants qui sont ici.

Mais il faut être aussi à l'écoute des commerçants, qui ont besoin d'activités. Et grâce à cette politique, avec la multiplication par dix du nombre de touristes, nous arrivons aussi à créer de l'emploi et je pense que c'est cela, Monsieur le Maire, qui va les faire le plus râler ! Donc, continuons comme ceci ! Continuons à concerter ! Continuons à respecter l'espace public, les uns et les autres, en appliquant les chartes, sous la directive de Mme GAUNET et de Mme POZMENTIER ! Et nous arriverons à rendre cette ville attractive, qualitative, pour les futures échéances que nous avons. Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Je ne vais que confirmer ce que vient de dire Mme VASSAL. Mais je ne suis pas au courant du passé que l'on me prête, je n'ai jamais fréquenté le Corsaire Borgne, y compris dans mes jeunes années !

Pour redevenir sérieux, la Communauté Urbaine n'a pas dans ses compétences, bien entendu, les pouvoirs de Police ni la sécurité. Donc je ne rentrerai pas dans un débat qui a été très largement fourni et très largement passionné. Je crois que Patrick MENNUCCI a dit ce qu'il avait à dire pour notre Groupe et il l'a bien dit.

Par contre, nous avons dans nos compétences la prévention contre le bruit. Et je viens d'entendre Mme POZMENTIER qui a dit quelque chose qui a retenu mon attention, c'est d'envisager de créer une brigade de la tranquillité. Comme nous sommes là en compétence peut-être partagée, je vous fais la proposition suivante : si cette brigade se crée, nous sommes prêts à travailler avec vous en coproduction, au titre de la Communauté Urbaine, dans une brigade de la tranquillité. Comme il y a une brigade de la propreté, il peut y avoir d'autres brigades de ce type.

Voilà la proposition que je vous fais, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MENNUCCI.- Voilà une proposition positive !

Monsieur le Maire.- M. DUTOIT, vous avez la parole.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, puisque vous m'y invitez avec autant de gentillesse, j'avoue que ce débat de ce matin me porte à dire que nous avons un Conseil Municipal qui, depuis quelques années, n'a que très rarement traité la question de la sécurité quant au fond du problème. Je ne vais pas développer parce que beaucoup de choses ont été dites.

Très sincèrement, pour ce qui concerne mon Groupe, nous pensons que la question de la sécurité doit se réfléchir non pas en termes seulement précis sur un détail, même s'il est d'importance, Patrick MENNUCCI les a développés, mais de façon très globale. Pour quelle raison ? Nous le savons tous, la répression n'est en aucun cas suffisante pour régler les problèmes de sécurité. Chacun sait que régler un problème de sécurité dans un endroit précis n'est, en règle générale, que reporter la question beaucoup plus loin. Il y a donc une nécessité à ce qu'effectivement l'Etat joue son rôle, notamment en matière de Police nationale, mais joue son rôle également en matière de politique de sécurité sociale, de société, pour que l'on puisse effectivement permettre aux citoyens de notre pays, et particulièrement de la ville de Marseille, de pouvoir vivre dans de très bonnes conditions.

Deuxièmement, je crois que si nous avons tous la volonté d'aller vers une solution pragmatique, car il ne faut pas seulement discourir, la proposition que vient de faire M. CASELLI me paraît être bonne. Au lieu de tendre vers une répression qui, en soi, ne règlera rien, tendons plutôt à ouvrir les portes, afin que dans la ville de Marseille, l'ensemble des Collectivités concernées, voire des partenaires privés, puisse s'associer à un règlement très pratique et concret de chaque problème de sécurité. Je pense évidemment au centre-ville, mais je ne veux pas intervenir en lieu et place de M. MENNUCCI. Je crois que nous ne réglerons pas les problèmes de sécurité si nous chassons la population du centre-ville de Marseille. Il faut absolument que sur le centre-ville comme sur les autres centres périphériques de la ville, nous ayons une animation publique, sociale et culturelle, qui permette à tous de trouver un équilibre et qui permette aussi de répondre évidemment à ces problèmes de sécurité. Je prends un exemple simple, celui de Lille. Si vous connaissez un peu la ville de Lille, le centre de Lille est un des plus animés de France. Il faut beaucoup de monde pour qu'il y ait beaucoup de sécurité.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole, mes chers collègues, à partir du moment où l'on savait qu'il y avait une manifestation ce matin, les riverains autour de l'Hôtel de Ville et du Quai du Port nous demandant de faire des efforts pour leur permettre un sommeil plus juste, il est clair que ce débat devait avoir lieu. Ce débat est ouvert plus largement. Mais bien entendu, personne n'évoque, sauf dans une proposition qui vient d'être faite à l'instant même par le Président CASELLI, les coûts de ce que cela représente.

La deuxième ville de France a un budget d'un milliard d'Euros, que nous avons voté il y a à peu près un mois. Sur ce milliard d'Euros, 500 millions vont aux 11 500 fonctionnaires municipaux que nous avons. Nous arrivons à mettre 235 millions d'Euros pour des investissements dans les perspectives du calendrier des objectifs que nous avons dans les années à venir, c'est déjà quelque chose de considérable. Et l'augmentation d'impôts, dont vous n'avez pas parlé, a été réduite à 2,9 %, c'est-à-dire que nous sommes la Ville de France, parmi les villes importantes, qui a augmenté le moins, cette année, sa fiscalité.

J'aimerais d'abord que quand on nous fait des suggestions, quelquefois un peu avec brutalité, on veuille bien aussi reconnaître les efforts qui ont été faits. On vous a dit tout à l'heure, et on a eu raison, c'est Mme POZMENTIER qui vous l'a dit, que la sécurité des personnes et des biens relève de l'Etat, que c'est un droit régalien et que, par conséquent, c'est d'abord à l'Etat de le faire.

Et Dieu sait si j'ai dit aux Ministres de l'Intérieur successifs, qu'ils aient été de Gauche ou de Droite, à Monsieur le Président de la République, que la deuxième ville de France attendait mieux en matière d'effectifs de Police, car nous en avons bien entendu besoin. Ces demandes sont récurrentes et renouvelées régulièrement, des efforts sont faits, même s'ils ne sont peut-être pas faits à hauteur de ce que nous voulions.

Vous avez ensuite parlé de la Police municipale et, cette fois-ci, en lui rendant hommage. Tant mieux ! La Police municipale, je souhaiterais beaucoup pouvoir augmenter ses effectifs. Me ALLEGRI vous a dit, ayant lui-même été en charge de cela pendant longtemps, que l'on forme des policiers municipaux et qu'une fois ces policiers municipaux formés, il leur arrive pour beaucoup de vouloir aller servir dans d'autres Communes que celle qui les a formés. Eh bien, cela aussi, nous l'acceptons puisque ce sont des règles et des lois.

Augmenter la Police municipale, oui, mais au détriment de quoi ? Lorsque l'on aura trouvé un lieu où faire des économies substantielles, oui, nous pourrions faire des efforts sur la Police municipale et c'est dans nos intentions. Mais encore faut-il trouver les moyens financiers nécessaires pour répondre à cela.

Ensuite, vous avez invoqué les fameux arrêtés. Il n'est rien de plus facile pour un Maire que de mettre une signature au bas d'un parchemin. Alors, ça, c'est facile ! Mais vous savez que je m'y suis toujours refusé. Je ne l'ai jamais voulu, dans la deuxième ville de France, qui est un port, qui a 2 600 ans d'existence, où depuis que je suis Maire l'Etranger est accueilli avec un E majuscule !

Monsieur MENNUCCI.- Qu'est-ce que cela a à voir ?

Monsieur le Maire.- Oui, cela a à voir, effectivement ! Parce que j'aurais pu prendre des arrêtés anti-mendicité. Ils ont été pris dans des villes socialistes dont vous connaissez la liste eh bien, ici, je ne le veux pas, parce que je sais que l'on ne peut pas les faire respecter. Vous avez parlé des arrêtés en disant qu'il y avait les jeunes et que dans d'autres villes, le Maire, Ministre, qui peut-être pense qu'il sera Ministre de l'Intérieur, prend des arrêtés en disant que les jeunes qui ont 13 ans n'ont qu'à rentrer chez eux. Rien ne me serait plus facile que de mettre ma signature au bas d'un arrêté de cette nature, mais qui ne serait bien entendu absolument pas observé !

Sur l'argent nécessaire, pour l'instant, les effectifs de Police municipale, nous les augmentons au fur et à mesure. Tant que notre Police n'est pas armée, elle ne travaille pas après 21 h. Mais elle s'associe volontiers à la Police nationale pour lui donner des coups de main comme c'est nécessaire, dans tous les domaines que le Préfet ou le Préfet de Police nous demande. En fait, je préfère que l'on accentue la nuit le SAMU Social plutôt que des effectifs de Police qui tourneraient. Il y a les effectifs de la Police nationale, ils doivent le faire. Il appartient aux parlementaires, de tout bord, de réclamer auprès du gouvernement que les effectifs, pour la deuxième ville de France, soient plus importants.

On fait une expérimentation avec les AMS. Vous avez dit que c'est plutôt bien. On va voir avec Mme POZMENTIER si nous pouvons améliorer la prévention dans ce domaine. Pour l'instant, quels sont les moments où nous avons, dans cette ville, connu des difficultés majeures ? Nous ne sommes pas à Tremblay-en-France, nous ne sommes pas à Villiers-le-Bel, nous sommes ici à Marseille, nous avons connu bien entendu l'agression du bus et de cette jeune femme, Mama GALLEDU, qui supporte encore les séquelles de l'attentat dont elle a été l'objet. Nous avions rendu hommage à l'époque à la RTM pour le chauffeur, qui était une dame et qui effectivement avait amené le bus à un endroit où il n'y avait pas de voiture au cas où il explose, et à une personne qui était dans la rue et qui est montée dans le bus et qui a protégé avec ses vêtements cette jeune femme au moment où elle était en feu.

Où avons-nous des difficultés ? Nous les avons des soirs de grande festivité et nous nous sommes étonnés, depuis deux ou trois ans, que ce soit au moment du 14 juillet, pas à la Noël, pas à la Saint-Sylvestre, mais au 14 juillet, où nous avons eu une recrudescence absolument importante de ces agressions.

Nous avons des agressions quand SOS Médecins sont appelés dans certains endroits ou les Marins-Pompiers lorsqu'ils y arrivent. Oui, mais beaucoup moins qu'ailleurs ! Cela est dû aussi à un état d'esprit dans cette ville.

Encore une fois, ce matin, je vous ai fait la démonstration que l'on ne peut pas demander une chose et son contraire. Bien entendu que ceux qui habitent dans les immeubles Pouillon, réalisés après la guerre, ont vu tout d'un coup une ville qui vit, une ville qui a plus de mouvement qu'il y a un certain nombre d'années. Nous faisons une politique inverse à celle qui avait été menée il y a longtemps, où l'on voulait que les étudiants ne soient pas au cœur de la ville, qu'on les envoie à Luminy, avec les difficultés de transport qu'il y a, qu'on les envoie à Saint-Jérôme, qu'on les envoie à Château-Gombert ! C'était ça la politique d'il y a 30 ans ! Et aujourd'hui, nous voulons ramener les étudiants, la vie au centre-ville, et en même temps nous voulons évidemment que le commerce et ceux qui vivent de cela puissent bien en profiter.

Evidemment, en tout il faut savoir raison garder ! Bien entendu que nous allons encore demander au Préfet de Police que ces magasins qui, jusqu'à 2 ou 3 h du matin sont ouverts et qui peuvent vendre de l'alcool. Cela n'existe pas qu'en centre-ville, c'est dans la périphérie et dans certains quartiers aussi. Nous allons redemander à Monsieur le Préfet de faire une expédition coup-de-poing afin de faire en sorte que ces ventes, sans doute illégales...

Monsieur MENNUCCI.- ...Elles seront illégales si vous prenez l'arrêté !

Monsieur le Maire.- Vous ne me direz pas ce que je dois faire et je ne tomberai pas dans la démagogie outrancière dans laquelle vous vous jetez à tout moment ! Et surtout, il y a là une grande différence entre vous et nous, entre vous et mes amis politiques : nous sommes responsables ! Si un jour vous l'êtes, on verra ce que vous ferez ! Pour l'instant, c'est nous qui sommes en responsabilité. Bien sûr, il y a des choses à améliorer. Bien entendu, je vois moi-même les gens circuler aisément dans les couloirs de bus et il est clair que ces voies ne sont pas faites pour cela, cela doit être réservé à la RTM. Nous devons renouveler nos appels dans ce sens, bien entendu ! Parce qu'effectivement, nous participons aussi financièrement à cette grande entreprise, qui doit pouvoir avoir de la rentabilité et en tous cas, pouvoir accélérer ses cadences, comme cela vient d'être dit.

Voilà ce que je voulais vous dire, c'est que tous ces sujets sont d'une importance grave, bien entendu, que nous y veillons aussi, mais que nous le ferons dans l'équilibre des choses. Vous ne pouvez pas demander à une ville comme la Ville de Marseille, on nous reproche, par exemple de ne pas suffisamment faire de choses l'été ! On aurait fait l'espace Villeneuve-Bargemon, au-dessus de nous, sans qu'il ne s'y passe rien, vous seriez les premiers à me dire : "Mais comment, pourquoi vous ne créez pas de l'animation ?" Etc. On vous a dit qu'il y a certaines plages où l'on peut fermer à 20 h. On vous a dit que pour certaines autres c'était particulièrement difficile de le faire. Eh bien, nous nous efforçons d'apporter un sentiment de sécurité et d'aide, bien sûr, aux Marseillaises et aux Marseillais, mais nous le faisons dans un respect et dans un équilibre –alors mettons un peu d'humour– en particulier pour le centre-ville. Le centre-ville est forcément un grand lieu de vie et d'événements. Le cœur de la métropole doit battre plus fort que celui d'une nécropole ! Même si chacun doit y dormir du sommeil du juste, en attendant pour certains, avec bénédiction, le sommeil éternel !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0403/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

80 - 10/0404/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -
DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Réhabilitation
des monuments aux morts dans les cimetières.
(10-19554-DOF)

Monsieur REY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous venons de célébrer le 65^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, ce 8 mai 2010. Nous avons tous un devoir de mémoire envers nos anciens, quel que soit l'endroit où ils ont exprimé leur engagement et sur tous les combats qu'ils ont menés au nom de la République française. Beaucoup de monuments créés pour la 1^{ère} Guerre et la 2^e Guerre Mondiale, il y a fort longtemps, ont été malheureusement très délaissés. Cette délibération propose de réhabiliter 17 de ces monuments, pour un montant hors taxes de 386 000 Euros, dans 13 de nos cimetières se trouvant sur l'ensemble des secteurs marseillais. Ceci est primordial pour faire perdurer dans la mémoire des générations futures le souvenir de ces morts pour la France. Je vous demande donc un vote à l'unanimité sur ce dossier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Je pense qu'il n'y a pas de difficulté.

Le rapport 10/0404/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 10/0405/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -
DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES •
Remplacement d'un mausolée sur la tombe de la famille
DIDIER.
(10-19466-DOF)

Le rapport 10/0405/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 10/0406/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -
DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération
des frais d'obsèques de l'enfant Sandrine MADJIDI OILI.
(10-19513-DOF)

Le rapport 10/0406/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 10/0407/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -
DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Remise
partielle des frais d'obsèques de Madame Henriette OLIVIERI -
Délibération modificative.
(10-19557-DOF)

Le rapport 10/0407/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 10/0408/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -
DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES •
Remboursement d'un trop-perçu de 1 000 Euros en faveur de
Mademoiselle Française Duchene.
(10-19594-DOF)

Le rapport 10/0408/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

85 - 10/0409/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • DIRECTION GENERALE DES
SERVICES A LA POPULATION - Approbation d'une convention
de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.
(10-19245-SG)

Monsieur SPERLING.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport est quand même important puisque c'est l'acte fondateur de notre projet numérique.

Notre projet numérique, on le veut exemplaire et solidaire pour Marseille. Nous le voulons exemplaire pour nous hisser dans le top 20 des grandes métropoles. Nous le voulons solidaire pour permettre à tous d'accéder à Internet mais aussi à toutes les ressources et à tous les services de notre société de l'information, tant il est vrai qu'un citoyen à part entière est un citoyen surtout bien informé. On l'a vu dans ce débat sur la sécurité, sur le mieux-vivre ensemble, puisque l'on peut se rendre compte qu'il y a d'ailleurs, quand on clique sur Internet, près de 3 millions d'occurrences quand on parle du mieux-vivre ensemble.

Donc on aura un plan, que l'on va dévoiler bientôt, qui réinstaurera la responsabilité individuelle du citoyen, qui va réinstaurer la connaissance de l'autre. Et dans le cadre de ce plan, qui mettra en valeur la fraternité et la tolérance, le respect et un nouveau dialogue avec le citoyen, ce seront près de 100 actions qui seront dévoilées bientôt. C'est donc tout l'enjeu du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, dont je rappelle ici l'objectif essentiel : permettre à terme le redéploiement de réseaux numériques à haut et à très haut débit.

Sur l'ensemble de notre territoire communal, un tel objectif nécessite de s'appuyer sur un outil de référence commun et partagé, de mettre en place de nombreuses synergies entre l'action publique et les opérateurs privés. C'est justement pour parvenir à cette démarche commune que nous vous invitons à voter le lancement de cette étude, dont la Ville se félicite qu'elle soit financée à hauteur de 50 % par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette étude qui permettra d'élaborer une feuille de route à l'horizon 2012, repose sur trois impératifs, conformément à votre volonté, Monsieur le Maire.

Le premier est que toutes les Collectivités Locales soient associées à cette nouvelle déclinaison d'actions en matière d'infrastructures de réseaux et de télécommunication. Et je profite de cette occasion et de la présence de M. CASELLI pour insister sur la nécessité de travailler notamment en étroite collaboration avec Marseille Provence Métropole, car, là aussi, c'est à l'échelle de l'agglomération que nous pouvons agir de manière pertinente.

Le deuxième impératif est de desservir avec un niveau de services équivalents tous les quartiers de Marseille et pas seulement l'hyper centre. Cela suppose la fabrication et la mise en œuvre de partenariats effectifs avec les cinq grands opérateurs de télécoms, Orange, Bouygues, Free, SFR et Numericable. Cela nécessite aussi que le développement de la fibre optique et de la 4G pour la téléphonie mobile puisse s'appuyer, certes, sur des investissements privés, mais aussi sur la garantie de servir à notre population et à nos entreprises une offre équitable, à des tarifs modestes. Je rappelle le 4,20 Euros que nous avons proposé pour 10 000 foyers marseillais, grâce au Président PADOVANI, au niveau d'HMP.

Aujourd'hui, que ce soit dans le choix d'implantation d'une activité économique ou par l'acquisition d'un logement, l'existence ou non d'un accès Internet à très haut débit est un critère de sélection. C'est pourquoi, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Maire, je travaille d'ores et déjà avec les opérateurs à l'élaboration d'une Charte de bonne conduite. Pour eux, c'est un outil qui facilitera le rapport avec l'administration. Pour nous, c'est le moyen de connaître leurs infrastructures, de coordonner leurs actions et surtout d'orienter leur priorité d'investissement sur une offre accessible à tous.

Le troisième impératif, ce sera le dernier, c'est de renforcer notre e-administration, qui propose à ses usagers un accès simple et gratuit pour répondre aux besoins de nos concitoyens. C'est dans ce sens que notre administration municipale se modernise depuis la création d'Allô Mairie, en 1998. Une des actions, d'ailleurs, qui répond au plan du vivre ensemble, sera de mesurer la satisfaction du citoyen, grâce à Allô Mairie, sur les services offerts par la Ville, mesurer –on l'a entendu tout à l'heure– comment le traiter, eh bien oui ! Mesurer l'ambiance civique, mesurer la violence urbaine et le bruit. C'est dans ce sens aussi que la mise en ligne de nombreuses démarches administratives s'amplifie régulièrement sur le site Internet de la Ville "Marseille.fr", un site qui a été rénové et optimisé avec beaucoup d'efficacité sous la conduite de notre collègue, Marine PUSTORINO.

Vous l'avez bien compris, mes chers collègues, au travers de notre projet numérique, ce que nous voulons, c'est accroître l'attractivité de notre métropole et apporter à tous ses habitants des services publics modernes et de qualité.

Nous sommes donc embarqués, et ce sera ma conclusion, comme disait PASCAL, dans un monde nouveau. Il s'agit bien d'une révolution technique, économique, dans les esprits, dans nos comportements et dans nos modes de mieux vivre ensemble. Je vous invite par conséquent à partager notre ambition de bâtir ensemble cette cité numérique exemplaire, solidaire et citoyenne, en approuvant le présent rapport. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur WEYGAND.- Monsieur le Maire, chers collègues, avant d'adopter ce rapport, nous voudrions profiter de l'occasion pour faire quelques remarques sur l'étude qui nous est proposée et sur ce que pourrait être un Schéma Directeur Numérique de la Ville de Marseille. Je dis tout de suite que j'adhère à ce que vient de dire mon collègue et ami, Daniel SPERLING, et que ce sont simplement des suggestions et des précautions qui s'expriment là par ma bouche.

D'abord quelques précautions. Ce rapport nous invite à accepter 30 000 Euros de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations pour confier à un Cabinet de consultants, Tactis, la réalisation d'une étude qui va être un état des lieux de nos infrastructures de communication électronique dans la ville de Marseille. Très bien ! Je sais, je remarque et donc je vous indique que cette étude, le partenariat entre Tactis, la Caisse des Dépôts et Consignations et les Collectivités Territoriales, a été créée dans de très nombreux endroits en France jusqu'à présent, notamment chez nos voisins aixois, et que presque systématiquement cette étude aboutit à constater sur le territoire une carence d'offre de services de la part des opérateurs privés et à la conclusion que donc les Collectivités Territoriales doivent s'engager dans la réalisation d'un réseau en délégation de service public. A ce moment-là, la Caisse des Dépôts et Consignations arrive pour prêter l'argent nécessaire à cet investissement et la société Tactis propose l'étude suivante qui consiste à faire l'assistant en maîtrise d'ouvrage dans la réalisation du réseau.

Bien sûr, je ne préjuge pas de ce que sera la conclusion de cette étude dans notre ville de Marseille. Je dis que c'est arrivé partout ailleurs, mais qu'ici, à mon sens, l'étude ne devrait pas aboutir à cette conclusion dans la mesure où la Ville de Marseille, et Daniel SPERLING l'a remarqué, est de façon notoire une ville extrêmement bien équipée sur le plan des infrastructures de communication électronique, parce que, pour des raisons historiques, nous avons sur notre territoire, outre l'opérateur historique France Télécom, d'autres partenaires, Alice Free, héritier de la présence ici de Telecom Italia, Completel, Numericable, etc. Donc nous avons un service de très haute qualité sur le plan technique.

Et si nous avons un service de très haute qualité sur le plan technique, c'est parce que d'ores et déjà la population marseillaise est extrêmement internautes, beaucoup plus que la moyenne nationale. L'étude d'août dernier, annuelle, réalisée pour le compte de l'ARCEP, faisait état d'un raccordement moyen des Français à l'Internet de 67 % des ménages. On est très au-delà de ce pourcentage à Marseille, pour des raisons à la fois démographiques, sociologiques et historiques, et nos concitoyens marseillais sont très utilisateurs et très consommateurs des moyens de communication numérique.

Par contre, dans cette ville bien équipée et très utilisatrice, nous avons un certain nombre de cartes à jouer et un certain nombre d'atouts que l'on pourrait valoriser au travers de ce Schéma. Tout d'abord, nous avons une présence dans la ville intramuros d'entreprises de la filière numérique, notamment grâce à la présence sur le territoire du seul incubateur national multimédia, celui de la Belle-de-Mai, de la pépinière des entreprises multimédia, de la pépinière des entreprises du Logiciel Libre au Roy d'Espagne. Ces nombreuses entreprises sont aujourd'hui des PME et des TPE. Le Schéma Directeur Numérique de la Ville de Marseille pourrait aisément les accompagner pour devenir des entreprises un peu plus importantes, des établissements de taille un peu plus significative, ce qui ferait le plus grand bien à la création d'emplois qualifiés sur le territoire.

Deuxièmement, nous sommes une des rares villes de France à avoir une filière de formation supérieure dans ces domaines à peu près complète, entre le Campus de Saint-Jérôme Château-Gombert et celui de Luminy, puisque nous avons deux IUT qui se consacrent à ces questions, un à Saint-Jérôme, un à Luminy, le premier orienté plutôt sur le management, les technologies d'information, le second plutôt sur les réseaux. Et nous avons des formations supérieures très importantes dans les écoles d'ingénieurs du Campus de l'Etoile comme du Campus de Luminy et un certain nombre d'équipes de recherche qui font des travaux importants là-dessus.

Ensuite, nous avons une capacité de réflexion dans cette ville qui, sans aller chercher un consultant extérieur, peut facilement être mobilisée. Nous sommes la seule ville de France à avoir une implantation de la Fondation Internet Nouvelle Génération, qui va permettre d'ailleurs d'accueillir en juillet prochain, pour la deuxième fois, une manifestation qui jusqu'à présent ne se déroule qu'à Genève, Séoul et, pour la deuxième fois, à Marseille.

Nous avons des équipes qui travaillent dans le contexte de la préparation de Marseille Capitale Européenne au sein de la Chambre de Commerce. Nous avons des équipes qui travaillent avec celles du Président TEISSIER à Euroméditerranée, sur le développement de la culture numérique et des entreprises numériques dans ce secteur. Bref, nous avons une capacité de réflexion et d'analyse qui est tout à fait importante et je pense que c'est surtout cette capacité de développement qu'il convient de valoriser au travers d'un tel Schéma, avant plutôt que de s'intéresser à ce qui a pu intéresser d'autres Collectivités Territoriales et aboutir à des conclusions qui ne seraient pas forcément les plus intéressantes pour notre ville.

Je vous remercie.

Monsieur SPERLING.- Monsieur le Maire, quelques petits mots de réponse simplement pour dire, premièrement, merci à M. WEYGAND et à son Groupe de voter ce rapport.

Deuxième chose, je lui rappelle qu'il y a un Comité de pilotage qui réunit la Communauté Urbaine, la Région, la Chambre de Commerce, l'Etat, Euroméditerranée et le Pôle de Compétitivité, donc qui ont bien travaillé sur ce sujet, qui vont et qui ont déjà pris des relations directement avec l'incubateur, les filières de formation, la FING, que la Ville de Marseille finance et finance bien M. WEYGAND, vous le savez pertinemment. Donc nous travaillons sur ces sujets avec beaucoup de conscience et avec une colonne vertébrale.

Dernier point, nous sommes très présents, via l'Etat, qui a créé son Secrétariat d'Aménagement Numérique puisque, comme vous le savez, le grand emprunt a décidé de financer pour 4,5 milliards, 2 milliards pour les infrastructures et 2,5 milliards pour les services et les usages, et que la Ville de Marseille va travailler avec les opérateurs pour répondre aux appels à projet.

Et donc, nous travaillons aussi sur ces sujets et nous ne présageons pas de la résultante de cette étude et de ce qui pourra être mis en œuvre quand nous aurons son résultat.

Le rapport 10/0409/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Serena

86 - 10/0410/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Approbation d'un avenant à la convention de partenariat passée entre la Ville de Marseille et le Ministère des Affaires Etrangères pour la mise en œuvre du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie - Affectation de l'autorisation de programme 2010.
(10-19514-DGASSU)

Le rapport 10/0410/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

87 - 10/0411/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses à des étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.
(10-19477-ESBAM)

Le rapport 10/0411/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

88 - 10/0412/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.
(10-19488-ESBAM)

Le rapport 10/0412/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 10/0413/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation de la convention conclue avec l'association "Archétype des Beaux-Arts de Marseille".
(10-19484-ESBAM)

Le rapport 10/0413/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 10/0414/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE •
 Approbation d'une convention concernant une collaboration
 pédagogique avec le Centre National de Création Musicale
 Groupe de Musique Expérimentale de Marseille (GMEM).
 (10-19491-ESBAM)

Le rapport 10/0414/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

91 - 10/0415/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE •
 Approbation d'une Convention conclue avec l'association
 "Astérides".
 (10-19500-ESBAM)

Le rapport 10/0415/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

92 - 10/0416/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 DIRECTION DES MUSEES • Lancement d'un appel d'offres
 ouvert pour le transport des œuvres d'art pour la Ville de
 Marseille.
 (10-19509-MUSEES)

Le rapport 10/0416/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 10/0417/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 DIRECTION DES MUSEES • Acquisition d'une œuvre d'art par
 la Ville de Marseille pour le Musée d'Archéologie
 Méditerranéenne dans le cadre de sa politique d'enrichissement
 de ses collections muséales.
 (10-19510-MUSEES)

Le rapport 10/0417/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 10/0418/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 DIRECTION DES MUSEES • Chantier des collections du Musée
 d'Archéologie Méditerranéenne.
 (10-19511-MUSEES)

Le rapport 10/0418/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 10/0419/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 MUSEUM • Approbation d'une convention de partenariat entre le
 Muséum d'Histoire Naturelle, la Fondation GoodPlanet et
 l'association Hors Série pour la coréalisation et l'organisation de
 l'exposition "6 milliards d'Autres".
 (10-19512-MUSEUM)

Le rapport 10/0419/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 10/0420/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 MUSEUM • Approbation d'une convention de partenariat entre le
 Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille et l'Université de
 Provence Aix-Marseille 1.
 (10-19517-MUSEUM)

Le rapport 10/0420/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 10/0421/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation d'une
 convention conclue avec l'association Lion's Club Marseille
 Doyen.
 (10-19499-BM)

Le rapport 10/0421/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

98 - 10/0422/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 OPERA • Demande d'une subvention auprès de l'Etat, Ministère
 de la Culture et de la Communication au titre de l'année 2010.
 (10-19493-OPERA)

Le rapport 10/0422/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

99 - 10/0423/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 OPERA • Tarification pour la saison 2010/2011.
 (10-19497-OPERA)

Le rapport 10/0423/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
 adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 10/0424/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Centre National d'Insertion Professionnelle d'Artistes Lyriques (CNIPAL) pour un concert le 25 juin 2010.
(10-19256-OPERA)

Le rapport 10/0424/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 10/0425/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Résidence des Parents pour un concert le 15 juin 2010.
(10-19496-OPERA)

Le rapport 10/0425/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

102 - 10/0426/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Centre de soins palliatifs "La Maison" pour un récital le 29 juin 2010.
(10-19508-OPERA)

Le rapport 10/0426/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 10/0427/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Convention de partenariat pour l'organisation d'un concert le 21 juin 2010, place Villeneuve Bargemon par l'Opéra de Marseille et les Chœurs PACA.
(10-19505-OPERA)

Le rapport 10/0427/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 10/0428/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Coréalisation entre la Ville de Marseille et la Compagnie Julien Lestel pour le spectacle "Anastylose" - Approbation d'un avenant.
(10-19506-OPERA)

Le rapport 10/0428/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

105 - 10/0429/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Avenant n° 2 au contrat de coproduction de la "Vie Parisienne" de Jacques OFFENBACH prolongeant de cinq ans la validité de cette production et autorisant l'Opéra d'Avignon à en assurer le stockage.
(10-19498-OPERA)

Le rapport 10/0429/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

106 - 10/0430/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour le conditionnement aux Archives Municipales de 2010 à 2012.
(09-17964-ARCHI)

Le rapport 10/0430/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

107 - 10/0431/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Attribution de subventions pour Congrès et Colloques.
(10-19492-SG)

Le rapport 10/0431/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

108 - 10/0432/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MISSION DES PROGRAMMES PRIVÉS ET EUROPEENS • Programme européen CIUDAD/GOSPEL - Versement d'une subvention européenne à la Ville de Marseille - Approbation de conventions entre la Ville de Marseille et les Villes de Hambourg (Allemagne), Erevan (Arménie), Mahdia (Tunisie) pour la mise en œuvre du projet au titre de l'année 2010.
(10-19540-MIPPE)

Le rapport 10/0432/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

109 - 10/0433/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE • Attribution d'une subvention à la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis pour l'organisation de la quatrième édition de la Semaine Economique de la Méditerranée.
(10-19543-MMEU)

Le rapport 10/0433/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 10/0434/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Actions de valorisation patrimoniale du site Hôpital Caroline, Iles du Frioul - Subvention en faveur de l'association "Les Amis de Michel-Robert Penchaud".
(10-19582-DDD)

Le rapport 10/0434/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

111 - 10/0435/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation du Château de la Buzine - 11^e arrondissement.
(10-19241-DGAC)

Le rapport 10/0435/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

112 - 10/0436/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION • Attribution de subvention à l'association "La Fête Bleue Marseille".
(10-19607-COM)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, juste pour rappeler que sur ce rapport qui est le financement de 200 000 Euros de subvention à l'association "La Fête Bleue Marseille", le Conseil d'Arrondissements du 1^{er} Secteur a rejeté ce rapport, par un vote surprenant, mais a rejeté ce rapport, ce qui était quand même intéressant. Tout à l'heure, on parlait de faire des économies, eh bien, voilà une façon d'en faire, c'est peut-être de ne pas financer des choses qui n'ont pas beaucoup de sens pour les reporter sur la Police municipale ou d'autres activités.

Monsieur le Maire, je voterai contre ce rapport également, ici, au Conseil Municipal.

Monsieur DI NOCERA.- Monsieur le Maire, je voudrais quand même rappeler à M. PELLICANI que c'est la troisième année que "La Fête Bleue" se déroule et qu'elle connaît une manifestation très importante dans notre ville. Paris a sa Fête Blanche, Lyon sa Fête des lumières, il fallait bien que Marseille se détermine aussi un événement important. Et je vous signale que les 200 000 Euros qui seront votés aujourd'hui au Conseil Municipal, c'est très justifié par tout ce que cela amène au point de vue médiatique et économique dans cette ville.

Monsieur le Maire.- M. DI NOCERA a parfaitement raison de vous le dire. Cela contribue aussi aux festivités qui doivent animer le Vieux-Port. C'est dans le but d'intégrer, de rassembler, de vouloir une fête généreuse, fraternelle. Ce sont des valeurs républicaines auxquelles nous tenons. Et je suis très étonné que vous soyez hostiles à cela, même si le Conseil d'Arrondissements du Secteur a eu quelques hésitations. On nous avait même demandé de laisser poser là un buste de Louise MICHEL, parce le lien entre Louise MICHEL et Marseille, c'est uniquement qu'elle est morte ici.

Et j'avais d'ailleurs demandé qu'en premier lieu, comme il y a une plaque, que l'on nettoie cette plaque, j'espère que les Services l'ont fait, pour rendre hommage à cette grande révolutionnaire. De ce côté-là, vous ne me trouverez pas en réactionnaire qui serait opposé à ceci ou à cela ! Et j'aimerais que lorsqu'il s'agit de faire la fête, lorsqu'il s'agit d'être tous ensemble, vous soyez aussi là pour appuyer les choses !

Le rapport 10/0436/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Monsieur PELLICANI votant contre, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

113 - 10/0437/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION • Attribution d'une subvention à l'association Marquet Bonifaci Association.
(10-19615-COM)

Le rapport 10/0437/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

114 - 10/0438/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Participation de la Ville de Marseille au Marché International Professionnel de l'Implantation Commerciale et de la Distribution (MAPIC) de Cannes du 17 au 19 novembre 2010.
(10-19518-SG)

Le rapport 10/0438/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

115 - 10/0439/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • Accueil du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012 - Versement de la participation financière de la Ville de Marseille au GIP "Comité International du Forum Mondial de l'Eau" - Echancier 2010/2011/2012.
(10-19611-SG)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre rôle d'élus est de défendre bien sûr l'eau comme bien commun de l'humanité. Or, les grandes entreprises du secteur, pour nous, utilisent le Conseil Mondial de l'Eau pour étendre leurs parts de marché, notamment, et pour une question d'image. Nous persistons donc dans notre vote contre.

Monsieur le Maire.- Eh bien, vous avez tort ! Le 6^e Forum Mondial de l'Eau, nous l'avons acquis de haute lutte par un vote. Vous savez que le Président actuel du Conseil Mondial de l'Eau est un Marseillais. Nous savons que cela va attirer 40 000 à 50 000 personnes à Marseille, que pour l'économie de cette ville c'est extraordinaire, que pour la solidarité avec les pays autour de la Méditerranée et même plus loin, qui manquent d'eau et qui en ont besoin, c'est l'occasion de s'exprimer, de dialoguer, d'obtenir des appuis pour arriver à régler ce problème de l'eau dans des pays où elle fait cruellement défaut. C'est quelque chose d'extraordinaire et je suis désolé que vous ne soyez pas favorables à cela !

Le rapport 10/0439/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

116 - 10/0440/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
• DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT - Etude d'évolution urbaine durable de la Vallée de l'Huveaune. Demande de subvention à l'Etat sur les crédits isolés ANRU (11^e/12^e arrondissements).
(10-19605-DGUH)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, sur l'étude de la Vallée de l'Huveaune, premièrement, vous aviez raison de demander à l'ANRU de financer l'étude parce que, comme les financements ANRU diminuent comme peau de chagrin, il faut profiter de l'occasion rapidement. Deuxièmement, sur la question de l'avenir de la Vallée de l'Huveaune, il me semble effectivement que la Ville de Marseille a tout intérêt à avoir une réflexion globale sur l'ensemble du périmètre.

Je suis d'ailleurs très intéressé et très inquiet par là même sur l'avenir industriel de la ville de Marseille et tout particulièrement dans la Vallée de l'Huveaune puisque, après la mort de Nestlé et les difficultés de Net Cacao, nous avons appris que pour déterminer le périmètre de sécurité de risque, l'usine Arkema est en train de réfléchir justement à établir son plan et donc d'élargir ce périmètre au-delà des 800 m, me semble-t-il, ce qui donc occasionne une interrogation de ma part. Vous savez très bien que dans ce genre de projet de développement, les entreprises, notamment industrielles, appuient souvent là où ça fait mal, pour envisager une délocalisation ou un arrêt. Je pense que la Mairie de Marseille a tout intérêt à réfléchir à la globalité du développement de la Vallée de l'Huveaune, avec évidemment de l'activité économique, en pérennisant l'activité industrielle en garantissant l'environnement, bien entendu, et un développement des logements et des habitats qui soit harmonieux.

J'ajoute qu'à cette occasion il me paraît très important, et je sais que la réponse m'a été faite en Commission, d'harmoniser au moins les SCOT et les plans de déplacements urbains entre les différentes Collectivités, puisque concernant la Vallée de l'Huveaune il n'y a pas que la Ville de Marseille qui est concernée. Merci.

Monsieur le Maire.- Il y a plusieurs choses. D'abord, sur l'Huveaune même, Mme VASSAL s'est exprimée tout à l'heure, je crois que dans le cadre du Syndicat Intercommunal, en tout cas en ce qui concerne la partie où l'Huveaune traverse notre Commune, des efforts considérables ont été faits depuis un certain nombre d'années. Qu'il faille en faire encore davantage, qu'il faille faire des bassins de rétention encore supplémentaires, qu'il faille faire attention à tout cela, nous le savons et nous le faisons au fur et à mesure de nos possibilités !

Sur Nestlé, d'abord M. BLUM, à l'époque, s'en était particulièrement occupé et moi aussi. Nous avons dit aux Suisses, dès le départ de cette opération, ce que nous en pensions.

Et à l'époque, M. LARCHER, Ministre de l'Emploi, aujourd'hui devenu Président du Sénat, nous avait beaucoup aidés au maintien de l'activité industrielle. Si elle connaît quelques difficultés aujourd'hui, je n'en sais rien. Nous, nous nous opposerons formellement à toute délocalisation ! Et d'ailleurs, nous n'avons pas eu à supporter beaucoup cela depuis un certain nombre d'années et dans votre secteur en particulier, à Saint-Louis, où ce sont encore des familles bourgeoises qui font les efforts nécessaires pour maintenir justement les activités du Sucre Saint-Louis parce que, là, il y a d'authentiques Marseillais qui y sont très attachés et qui souhaitent le maintien et la pérennité de cela.

Aujourd'hui, l'opération "Valentine verte" connaît un très bon développement, même sur le site de Nestlé. Sur Arkema et le reste, j'entends quelquefois que l'on dramatise les choses, que l'on veut affoler la population, que l'on a peur de je ne sais quelle partie de Seveso, etc. Je crois que M. ASSANTE a réuni suffisamment la population, les Comités d'Intérêt de Quartier, les responsables, en présence de Monsieur le Préfet ou de ses représentants, de telle manière à pouvoir rassurer la population. S'il veut bien le dire, je lui cède volontiers la parole.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole quelques instants pour essayer de rassurer notre collègue DUTOIT.

La Vallée de l'Huveaune se réfléchit d'une manière globale, dans son ensemble. On ne peut pas y dissocier une question d'une autre. Le site Arkema est depuis 55 ans implanté dans la Vallée de l'Huveaune. Aujourd'hui, certains veulent essayer de mettre en exergue cette société, qui fait des efforts importants sur le plan financier pour se moderniser puisqu'elle a prévu un investissement de 15 millions d'Euros, à la fois pour s'améliorer, pour se sécuriser et mettre les 300 employés d'Arkema dans les meilleures conditions de travail. C'est un point qui est assez important, car les riverains, dont certains sont plus ou moins excités par différentes personnes, oublient que la première sécurité, on doit la donner à ceux qui travaillent à l'intérieur de ce site.

Deuxième point, la réglementation a évolué et le périmètre Seveso amène à ce que la population riveraine prenne en compte ces difficultés. On doit continuer la concertation et l'échange avec la population, pour que rien ne soit mis dans l'ombre et que l'Etat comprenne bien qu'à partir du moment où une réglementation accrue doit se faire dans ce périmètre, il doit être aussi présent pour accompagner l'ensemble de l'habitation riveraine, pour qu'elle puisse s'adapter à cette nouvelle réglementation. On investit beaucoup, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, en termes de dialogue et de concertation pour que les choses évoluent favorablement. Nous rentrons dans une phase un peu de crispation. J'espère qu'avec les prochaines réunions, on arrivera un peu à débloquer la situation. Ceci pour ARKEMA.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'Huveaune Vallée Verte, il est bien évident que la transformation du périmètre Nestlé a suscité une grande espérance d'installation de sociétés sur ces hectares enfin libérés. La crise n'a pas aidé. On est obligé de reconnaître que ce qui avait été prévu initialement pour arriver à 2 000 emplois sur ce périmètre, nous sommes loin de cet objectif. Et la crise a bloqué un certain nombre de dispositifs, notamment le terrain Procida, qui lui aussi devrait s'ouvrir à la commercialisation, a été freiné parce que nous ne sommes pas dans une situation aussi optimiste que l'on pouvait l'espérer.

Pour autant, avec Roland BLUM, nous continuons à faire pression sur les Services du Préfet et sur ceux qui ont repris la main, car ils doivent davantage s'investir en matière de communication pour capter les entreprises qui viennent s'installer dans ce périmètre, pour offrir des emplois dans ce lieu qui redynamisera aussi tout le tissu commercial, artisanal, que nous avons dans la Vallée de l'Huveaune, où il est indispensable d'avoir des centaines d'emplois supplémentaires qui viennent s'installer.

Je vous ai représenté, Monsieur le Maire, lors de l'inauguration des nouveaux locaux de La Poste qui s'installent là dans des conditions de travail assez extraordinaires.

Vous savez que je suis un enfant de postier et aller dans des endroits où le monde, le travail n'est plus du tout ce qu'ont connu mon père et mon grand-père est quelque chose qui me fait chaud au cœur.

Mais je voudrais qu'il y ait davantage d'inaugurations comme celle de La Poste pour qu'il y ait encore davantage d'emplois qui se soient développés dans ce périmètre.

Le fait d'avoir investi pendant 15 ans, comme Martine VASSAL l'a dit tout à l'heure, pour recalibrer le cours de l'Huveaune, pour recalibrer le Jarret, fait que nous devrions pouvoir encore avoir des développements de grande qualité dans la Vallée de l'Huveaune. Car l'objectif commun que nous avons, c'est mieux vivre ensemble dans la Vallée de l'Huveaune, que chacun puisse rester sur ses racines, mais en même temps, que l'on puisse faire une nouvelle espérance de vie dans ce secteur où nous voulons une qualité de vie mieux partagée sur le 11^e arrondissement.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0440/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

117 - 10/0441/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 8^e arrondissement - Saint-Giniez - Acquisition auprès de l'ASPTT Marseille du complexe sportif René-Magnac - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (10-19589-DAFP)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, juste pour confirmer que le rapport n°117 était lié aux rapports 73 et 74, et que l'on vote "contre". Merci.

Monsieur le Maire.- Très bien, c'est noté.

Le rapport 10/0441/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

118 - 10/0442/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 8^e arrondissement - Le Rouet - Boulevard de Louvain, angle rue du Rouet et traverse de l'Antignane - Echange de terrains entre la Ville de Marseille et l'Association Diocésaine de Marseille nécessaire à une régularisation foncière. (10-19597-DAFP)

Le rapport 10/0442/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 10/0443/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^e arrondissement - Quartier le Cabot - Boulevard du Redon - Réalisation d'une division en volumes - Avenant à la convention de constitution d'une servitude en tréfonds pour divers réseaux et servitude de passage au profit de la société AZUR PROMOTEL SA. (10-19617-DAFP)

Le rapport 10/0443/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

120 - 10/0444/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Désordre mur de soutènement bordant l'école maternelle HBM des Chartreux, 19 rue Vincent Faïta, 4^e arrondissement - Autorisation et approbation du protocole transactionnel passé avec les intervenants GECIM, ITE Partenaires et QUALICONSULT.

(10-19619-DGPRO)

Le rapport 10/0444/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

121 - 10/0445/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Mairie du 5^e Secteur Maison Blanche, avenue Paul Claudel, 9^e arrondissement - Extension et rénovation avec confortement des structures et réaménagement des locaux - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(10-19544-DTEST)

Le rapport 10/0445/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

122 - 10/0446/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Création d'une aire de jeux sur la place Caire à Saint Barnabé - 12^e arrondissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention de l'Etat - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme année 2010.

(10-19623-DPJ)

Le rapport 10/0446/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

123 - 10/0447/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Travaux de traitement de l'amiante des cages de scène du Théâtre National de Marseille la Criée, 7^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux.

(10-19616-DTSUD)

Le rapport 10/0447/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

124 - 10/0448/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement à l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, au titre de la seconde tranche des travaux de l'Hôtel de l'Académie - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°09/1171.

(10-19622-DGAC)

Le rapport 10/0448/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**D E V E L O P P E M E N T
D U R A B L E**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

125 - 10/0449/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société EDF Energies Nouvelles France - Autorisation de signer les conventions particulières.

(10-19633-DAFP)

Monsieur SUSINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez que notre pays s'est fixé, dans le cadre de ses engagements européens et des accords de Grenelle, trois objectifs. Le premier est de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre. Le second, d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique. Et le troisième, de porter à 20 % la part des énergies renouvelables. La Ville de Marseille, au travers des dispositions contenues dans le Plan Climat Territorial, qui a été voté en décembre 2008, entend prendre toute sa part dans la réalisation de cette règle dite des trois 20.

A ce titre, nous avons mis en œuvre des actions visant à réduire notre consommation d'énergie dans le cadre de la gestion de notre patrimoine immobilier et du fonctionnement de nos Services.

La pause de compteurs, de régulateurs, nous permet de contrôler et de limiter les consommations d'énergie dans nos locaux. La signature de contrats d'intéressement, le passage du fioul au gaz des chaufferies, la modernisation de l'éclairage public, nous assurent une plus grande efficacité énergétique. Enfin, la réalisation de travaux d'isolation contribue à une meilleure performance thermique dans nos locaux, car, comme le dit Mme PONCET-RAMADE, à qui on a déjà fait référence aujourd'hui, les meilleures énergies sont celles que l'on ne consomme pas !

Dans le même temps, nous nous sommes lancés parallèlement dans des programmes de développement des énergies renouvelables. Ainsi, vous le savez, nous avons voté lors du précédent Conseil Municipal une étude portant sur la faisabilité d'une boucle d'eau de mer pour le chauffage et la climatisation sur les territoires des Docks Libres et d'Euroméditerranée. De même, les opérations de création d'une ferme scolaire à Entressen, de quatre centrales sur toitures, une sur les Friches de la Belle-de-Mai et trois sur nos écoles, sont en cours.

Et aujourd'hui, mes chers collègues, nous souhaitons aller plus loin, franchir une étape supplémentaire et mettre en place une politique ambitieuse de développement de l'énergie solaire à Marseille. A ce titre, les rapports qui nous sont présentés au cours de ce Conseil Municipal détaillent les modalités d'installation et de pose de 160 000 m² de panneaux photovoltaïques sur les toits d'une centaine de bâtiments communaux.

Cette démarche volontariste vise à produire plus de 13 000 kW d'électricité par an. Ce programme d'envergure, dont le coût s'élève à plus de 89 millions d'Euros, sera réalisé sans recours à la fiscalité. En effet, les travaux d'étanchéité et d'isolation seront pris en charge financièrement par les opérateurs. Les économies ainsi réalisées par la Ville, et je sais que c'est là un souci partagé par l'ensemble de cette assemblée, représenteront 23 millions d'Euros, somme à laquelle il conviendra d'ajouter 3,5 millions d'Euros en numéraire. De même, tous les autres frais d'installation et de pose, d'un montant de plus de 60 millions d'Euros, seront avancés par les opérateurs, qui percevront en contrepartie le prix de la revente à EDF de l'énergie produite.

Cette opération se réalise donc dans le cadre d'un partenariat public-privé et s'inscrit dans une logique gagnant-gagnant. La Ville met à disposition ses toitures et rénove à bon compte son patrimoine. Les opérateurs escomptent un retour sur investissement dans une dizaine d'années. L'économie marseillaise et donc l'emploi local vont bénéficier immédiatement de cette manne financière. Enfin, la qualité de l'air s'améliorera avec la diminution de 4 500 tonnes de rejet de CO₂ dans l'atmosphère.

C'est donc là une véritable opération d'intérêt général que nous mettons en œuvre et qui devrait bénéficier d'une manière équitable à tous les acteurs en présence. C'est aussi, mes chers collègues, l'opportunité pour Marseille d'afficher sa modernité, de conforter son image de ville qui bouge, de montrer l'exemple en matière de développement durable et d'ouvrir largement la voie à l'énergie solaire. Merci.

Madame GOY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le monde se sépare en deux parties, ceux qui voient le verre à moitié vide et ceux qui le voient à moitié plein, autrement dit les râleurs et les optimistes, je me range auprès de ces derniers. J'entends les multiples critiques qui sont faites à l'encontre de votre plan photovoltaïque. Certaines critiques peuvent nous paraître fondées. Quoi qu'il en soit, tout effort en la matière, en l'occurrence le développement du photovoltaïque dans notre ville, doit être soutenu avec force et conviction. Comme ont pu le dire M. BENHAMIAS ou M. MADROLLE récemment, je soutiendrai le développement du photovoltaïque dans notre ville. La politique est aussi une question de symbole. Voter contre pour des raisons technocrates ou dogmatiques dessert la cause que nous défendons, d'écologistes responsables et pragmatiques. C'est pour cela que le MoDem votera donc ce rapport et les suivants.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce dossier est difficile pour les Verts et notre vote sera conditionnel.

Il y a donc une apparente volonté de la Mairie de favoriser les énergies renouvelables, pour le plus grand bien de l'environnement et la prise en compte des lois du Grenelle. En fait, il n'en est rien, à la lecture précise et minutieuse des dossiers et lorsque l'on ne se fait pas emballer uniquement par le titre. Il s'agit, pour la Mairie, d'une opération de marketing vert, effectivement, et pour les entreprises opératrices, de gains qui entrent dans le cadre de l'actuelle bulle spéculative sur le solaire.

Alors que, mi-2009, EDF enregistrait chaque mois environ 5 000 demandes de contrat d'achat, elles avoisinent aujourd'hui 3 000 demandes de contrat par jour. A ce jour, aucun placement n'est aussi rentable, dans la légalité bien sûr. EDF, elle-même, craint et annonce qu'à terme cette bulle pourrait entraîner une augmentation de 10 % du prix de l'électricité pour les consommateurs. C'est du reste pour diminuer cette bulle spéculative que le Gouvernement a diminué légèrement le prix d'achat de l'électricité en janvier 2010. En effet, à ce jour, l'électricité rachetée par EDF est cinq fois plus chère que le prix de vente au consommateur.

C'est donc une électricité qui n'est pas consommée sur place, mais qui est revendue. Elle n'améliore donc pas le bilan énergétique d'un bâtiment, d'une école ou d'un stade. Que dit en effet le Grenelle à propos des bâtis anciens, et je reviens à ce que disait M. SUSINI ? Tout d'abord, il faut réaliser des économies d'énergie en isolant les toits, les fenêtres et les façades. Deuxièmement, il faut modifier les modes de chauffage en utilisant les énergies renouvelables. Or, dans le cas de toutes ces écoles et de tous ces stades, l'isolation n'est pas réalisée, seule l'étanchéité du toit est faite, mais ils étaient déjà étanches, et l'électricité produite n'est pas consommée sur place par ces écoles et par ces stades. Il s'agit donc uniquement d'un produit de vente. Le mode de chauffage n'est pas modifié. Nous louons seulement des toits à des revendeurs d'électricité qui vont réaliser des bénéfices de l'ordre de 10 % à 14 %, en nous laissant quelques miettes de l'ordre de 0,3 % de leur bénéfice.

Et dans 20 ans, lorsque la concession sera terminée, il faudra refaire toute l'installation solaire ou non puisque la durée de vie des panneaux photovoltaïques est de 20 ans également. Nous laisserons donc à nos enfants, dans 20 ans, des bâtiments loqueteux et à refaire. Il n'y a pas de rénovation des bâtiments. Comment envisager d'installer des tuiles photovoltaïques sur des équipements sportifs qui à l'heure actuelle ne sont même pas rénovés, où les douches sont moisies, où les installations sont vétustes ?

Le vote des Verts voudrait que les Verts soient favorables aux énergies renouvelables lorsqu'elles sont utilisées pour les bâtiments municipaux, mais hostiles à des montages financiers autour du marketing vert. Donc notre vote, quand je dis qu'il est conditionnel, c'est que nous vous demandons, soit de renégocier ce contrat, soit d'assurer vous-mêmes l'équipement comme producteur, dans ce cas la Ville de Marseille gagnerait de l'argent, soit d'assurer la véritable isolation des toits et des bâtiments.

Notre vote dépendra de votre réponse, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire. - On vous la communiquera.

Monsieur BERNARDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Marseille est donc la première ville de France, et même en Europe, à avoir décidé de couvrir un nombre aussi important de toitures de ses bâtiments municipaux par des centrales photovoltaïques. Son initiative a déjà eu un effet d'entraînement.

L'analyse du bilan écologique de cette opération est globalement positive : plusieurs centaines de tonnes de CO₂ évitées par an, une production d'électricité verte représentant l'équivalent de la consommation de 6 930 familles marseillaises, un engagement des opérateurs à recycler des panneaux en fin de vie, voilà pour dans 20 ans, une isolation thermique renforcée des bâtiments par la réfection des isolants défectueux ou inexistantes et par la température des panneaux en sous fixes.

Dans la période de crise que nous subissons, la dynamique sociale et économique de cette opération est significative : environ 40 millions d'Euros de travaux seront confiés à des entreprises locales, sur un investissement total de plus de 80 millions d'Euros, sans qu'il en coûte un centime aux contribuables marseillais. Plusieurs centaines d'emplois seront mobilisés pendant la durée des travaux. Des panneaux photovoltaïques de production française seront installés. Notre Ville va économiser plus de 20 millions d'Euros sur 20 ans, soit le coût de la réfection des étanchéités des toitures de la Ville dont l'entretien est pris en charge par les opérateurs.

Par conséquent, notre Groupe verra ces rapports avec des attentes fortes. Nous voulons que Marseille communique largement sur cette initiative et que les Marseillais soient associés aux opérations de communication et d'information sur les opérations réalisées pour qu'il y ait aussi un effet pédagogique. Enfin, nous serons attentifs au suivi du bilan des opérations pendant la durée de vie des centrales photovoltaïques, pour vérifier les bénéfices pour Marseille, les ambitions environnementales et sociétales annoncées.

Monsieur DUTOIT. - Monsieur le Maire, une fois de plus, je crois que l'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ! Il me semble effectivement que nous avons tout intérêt à ce que la Ville de Marseille soit pilote pour ces équipements photovoltaïques sur l'ensemble des toits du patrimoine marseillais de la Ville.

Il va de soi également, Mme PONCET-RAMADE l'a dit, que ce qui est un scandale, c'est celui du rachat par EDF de l'électricité à un tarif qui est bien au-delà du prix de revient et donc qui va favoriser les entreprises privées qui vont être, elles, concessionnaires de l'utilisation de ces toits. Là est le scandale, mais c'est la loi qui l'a déterminé, il y a quelques années déjà. Ce qui aurait été plus intelligent du point de vue de la gestion publique, c'est qu'effectivement ce soit EDF, entreprise publique, que la Droite d'ailleurs a largement cassée depuis ces dernières années à l'Assemblée Nationale notamment, j'en suis témoin, qui gère elle-même l'ensemble de ces équipements. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, nous le regrettons fortement. C'est pour cela que Mme PONCET-RAMADE a raison du point de vue de la tarification.

Ceci étant, il nous faut quand même faire des efforts et aller dans ce sens pour que nous puissions aller vers une énergie renouvelable et permettre une énergie renouvelable avec les conditions que vient de rappeler M. BERNARDI. C'est pour cette raison que le Groupe Communiste sera favorable à ces rapports.

Monsieur BARLES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ferai juste un petit complément, une proposition que l'on souhaite vous faire. En fait, on est vraiment favorable au fait que l'on développe le photovoltaïque sur le patrimoine municipal de la Ville de Marseille. Mais on souhaiterait qu'au niveau du mode de gestion, il y ait des propositions alternatives. Mme PONCET RAMADE en a parlé. Cela peut être la régie directe, cela peut être également, pour ne pas endetter la Collectivité, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Cela se fait dans plusieurs Collectivités. La Région envisage de le faire au niveau de la gestion des toits de ses lycées. Cela permet de ne pas déléguer, de ne pas donner l'ensemble des bénéfices au privé, mais de pouvoir financer à terme des projets d'intérêt collectif. C'est essentiel ! Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le photovoltaïque peut être un levier financier et peut remplacer, notamment dans une ville comme Marseille, le levier fiscal. Et donc, c'est cela qui est essentiel et que l'on souhaite vous faire comprendre.

Donc, ce que l'on vous demande, Monsieur le Maire, c'est la mise en place d'une Commission extra municipale, qui réunirait l'ADEME et des représentants de tous les Groupes politiques, et qui pourrait travailler sur le suivi du Plan Climat qui a été élaboré par la Ville et qui a peut-être besoin de quelques compléments. C'est la demande que l'on vous fait. Elle est vraiment importante parce que c'est une occasion à ne pas gâcher. Merci.

Monsieur le Maire. - M. BARLES, tout d'abord, nous ne sommes pas des producteurs d'électricité. Il faut bien que l'on s'adresse à d'autres. Deuxièmement, à travers les Commissions, à travers le Plan Climat, tout cela doit être revu, examiné, et toutes vos propositions sont examinées aussi.

Mais je demande à Mme VENTURINO, qui s'est particulièrement investie dans ce dossier, de maintenant vous répondre, de voir si elle peut vous donner des encouragements pour l'avenir. Si ce que nous faisons marche bien, je souhaite qu'on le fasse sur les 35 hectares qui nous appartiennent encore à Entressen. A Entressen, nous avons encore 35 hectares que l'on peut équiper en photovoltaïque. On verra, avec la discussion générale, ce qui est bon. Est-ce que c'est nous qui devons le faire directement ? Est-ce que c'est une entreprise ? Nous ne le savons pas à l'instant même où vous posez la question. Mais sur Entressen, tout cela sera revu à partir de ce que nous faisons.

Mme VENTURINO, pouvez-vous nous faire le point exact de tout ceci ?

Madame VENTURINO. - Oui, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je ferai une présentation succincte puisque votre engagement en faveur de l'environnement est effectivement ancien, qu'il repose sur une véritable conviction que les Municipalités ont un rôle primordial à jouer non seulement dans la contribution qu'elles peuvent apporter en produisant de l'énergie solaire, véritable alternative aux énergies fossiles, qui, vous le savez tous, se raréfient, mais aussi de par l'exemple et la valeur pédagogique. Et là, c'est pour rassurer également nos collègues, si besoin était.

A Marseille, nous avons démarré en amont du Grenelle 1 et les engagements pris aboutissent aujourd'hui de façon démultipliée et en avance sur le Grenelle 2. Ces cinq rapports, qui sont le fruit de deux ans de travaux préparatoires et de onze mois de discussions avec les opérateurs, placent Marseille de façon définitive comme ville exemplaire dans le développement des énergies renouvelables. Aucune ville en France ne s'est engagée autant que Marseille, tant en superficie qu'en puissance et sur les toits de ses propres bâtiments.

Cette opération est la 4^e opération d'envergure que nous menons à Marseille. Après les toitures des Friches de la Belle-de-Mai, qui démarrent maintenant, après la centrale photovoltaïque au sol de Saint-Martin-de-Crau, sur le terrain de 35 hectares situé en bordure d'Entressen et qui est en phase administrative par l'opérateur, après les trois écoles, soit 6 500 m² de panneaux photovoltaïques qui finissent d'être posés ces jours-ci, grâce à Marseille ce sont 270 000 m² de panneaux photovoltaïques qui produiront plus de 40 GWh d'énergie, énergie dite propre, et ceci, par an. C'est la consommation de près de 20 000 habitants au total, qui sera réalisée au plus près des lieux de consommation.

Oui, Monsieur le Maire, notre choix est un choix écoresponsable et c'est un choix économiquement gagnant pour les Marseillais. Ce geste environnemental fort ne coûtera rien aux contribuables marseillais. Il rapportera 26 millions d'Euros aux finances publiques et donc aux Marseillais. Il permettra d'entretenir les bâtiments sans frais, les entretenir non seulement au niveau de leur étanchéité, mais également au niveau de l'isolation des toitures puisque, rappelons-le, les toitures des bâtiments municipaux sont pour la plupart déjà isolées et que les opérateurs, lors de leur intervention, se doivent de reprendre si l'isolation venait à être défectueuse.

Vous parliez d'isolation, mais l'isolation la plus importante n'est-elle pas celle des façades, et là aussi les Services municipaux agissent. Vous mélangez un petit peu dans vos attaques à la fois toutes les directives du Grenelle de l'Environnement et vous raisonnez comme si le fait d'équiper nos toitures en panneaux photovoltaïques nous empêchait d'agir également sur les autres volets du Grenelle de l'Environnement. Et, sur ceci, je crois que vous avez la connaissance de ces dossiers, malgré tout, vous devez l'avoir en tout cas. Et il est faux de faire croire aux Marseillais en exprimant dans la presse que nous n'agissions pas dans leur intérêt.

Notre plan de développement des énergies renouvelables bénéficiera également aux demandeurs d'emploi, aux stagiaires d'organismes de formation et aux personnes reconnues handicapées puisque nous avons obtenu des opérateurs qu'ils recrutent sur notre territoire.

Enfin, l'aspect pédagogique, qui est essentiel. Et avec ma collègue Danielle CASANOVA, nous avons demandé tout d'abord aux opérateurs d'installer des dispositifs à usage pédagogique. Mais également, dans le cadre des activités Reseco et dans le cadre des formations données aux enfants, ils travaillent tout autour du thème des énergies renouvelables, du solaire. Et nous avons d'ailleurs un rendez-vous, la semaine prochaine, pour clôturer des travaux qui ont été réalisés à l'école de la Rougrière, qui fait partie des trois écoles actuellement équipées.

Donc, vous le voyez, Monsieur le Maire, nous agissons sur tous ces domaines et finalement, le "penser global" et le "agir local", Marseille en est l'illustration.

Quant aux objections que l'on a pu voir se succéder, qui sont passées d'attaques et qui maintenant sont des conditions, cette agitation médiatique finalement était, on le voit bien, infondée et montre tout simplement que le premier souci des Verts n'est pas de défendre l'environnement, mais plutôt une idéologie de Gauche qui a fait faillite partout où elle a été appliquée.

Vous pensez, est-ce à moi de vous le rappeler, que le photovoltaïque n'est pas qu'un investissement financier, c'est un geste environnemental fort. Mais c'est avant tout une opération de construction complexe, avec des contraintes fortes en termes d'urbanisme et de sécurité. Et dans cette préoccupation, puisqu'il s'agit d'un domaine très technique, vous ne pouvez pas comparer avec d'autres lieux, vous ne pouvez pas comparer des bâtiments entre eux. Cette opération est extrêmement complexe, technique.

Et croyez-vous que depuis toutes ces années, c'est moi, avec ma petite calculatrice, qui me suis livrée à des calculs approximatifs pour établir les conventions ? C'est le travail des ingénieurs de la Ville, qui ont été mobilisés pendant deux ans. Ce travail, c'est la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, ce sont les Services administratifs, la Direction Générale de l'Architecture et des Bâtiments Communaux, qui y ont travaillé, ainsi que le Service Juridique, le Service Financier.

Vous mettez en doute aujourd'hui finalement l'efficacité de ce qui pour nous a été réfléchi et préparé avec une grande cohérence. Je constate simplement, sans surprise, pour tout vous dire, qu'alors que vous n'avez à la bouche que la défense du service public comme mots, vous ne manquez pas une occasion de mettre en cause le travail de ses agents !

Nous travaillons dans la transparence vous avez eu tous les documents remis aux Groupes politiques, qui vous permettent effectivement, avec les tableaux chiffrés, de constater que ce que nous disons est la pure réalité. Je ne comprends pas ce positionnement aujourd'hui de nous dire : "Finalement, c'est sous condition". Mais bien sûr, nous ne vous avons pas attendus pour raisonner de façon efficace, pour prendre en compte tous les aspects de ce problème, avec la difficulté d'avancées technologiques.

Et vous parlez de la bulle spéculative, vous parlez des tarifs de janvier, mais sachez qu'effectivement, au-delà de ces tarifs modifiés par l'arrêté de janvier, il y a eu un arrêté du 16 mars 2010, paru au Journal Officiel du 23 mars 2010. C'est la raison pour laquelle, je le signale au passage, j'avais personnellement demandé que ces rapports soient retirés du Conseil du 29 mars, suite à ces modifications demandées par le Ministre BORLOO pour justement répondre à cette bulle spéculative sans précédent et qui pouvait être insoutenable pour l'économie française.

Oui, c'est un acte responsable de la part de notre Ministre ! C'est un acte qui effectivement permet de préserver l'avenir du développement des énergies renouvelables en France, mais également d'encourager la suprématie des opérateurs français, qui agissent, vous le savez, pour créer de l'emploi, pour nos concitoyens, au plus près de nous, qui agissent également en se préoccupant du recyclage des panneaux photovoltaïques et du démantèlement. Et je regrette d'avoir eu à lire beaucoup de faits totalement faux, infondés, que vous avez diffusés auprès de la presse uniquement pour faire parler de vous !

Voilà ce que je voulais vous dire.

Maintenant, ce qui m'amuse, c'est que vous vous positionniez sur l'autoproduction. Eh bien ! M. BARLES, je vous répondrai : que ne l'avez-vous pas fait au Conseil Régional ? Depuis 2000, la loi vous permettait d'agir là-dessus.

La loi vous permettait d'être autoproducteur d'énergie et je constate qu'effectivement, comme l'a redit le Groupe Socialiste, vous avez suivi notre exemple, vous avez lancé un appel à projet dans les mêmes conditions que ce que nous avons fait, mais avec retard sur nous ! Et vous vous apprêtez effectivement à choisir, dans les mêmes conditions, des entreprises qui vous traitent de la même façon puisque leurs chiffres sont faits en fonction du taux de rendement sur les investissements. Vous n'aurez rien de plus, sauf à avoir essayé de communiquer vainement et finalement, de lever toute cette joie que nous devrions tous partager, parce que c'est un domaine consensuel, qui est de dire que Marseille, oui, Marseille est véritablement en avance dans ce domaine !

Nous sommes fiers, Monsieur le Maire, d'être à vos côtés pour que Marseille soit la première à contribuer à produire des énergies dites propres.

(Forts applaudissements dans les rangs de la majorité, ainsi que dans ceux du Groupe Faire Gagner Marseille, et du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je remercie encore Mme VENTURINO de tous les efforts qui ont été faits, de la présentation de M. SUSINI tout à l'heure et de l'explication avec un peu effectivement d'ardeur que nous communique Mme VENTURINO.

Ce ne sont pas des choses faciles, il faut négocier. Aurions-nous pu négocier mieux encore ? Peut-être, je ne sais pas. Il faut amorcer cela, nous donnons l'exemple.

C'est un travail qui a été bien préparé, bien mûri, qui doit rapporter aussi beaucoup de choses. Et je me réjouis qu'ici, les Groupes aient accepté, je le dis à Mme GOY, à M. BERNARDI, à M. DUTOIT, de soutenir cette initiative.

Le rapport 10/0449/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

126 - 10/0450/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société GDF SUEZ - Autorisation de signer les conventions particulières.
(10-19634-DAFP)

Le rapport 10/0450/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

127 - 10/0451/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Plan climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société Solaire Direct - Autorisation de signer des conventions particulières.
(10-19635-DAFP)

Le rapport 10/0451/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

128 - 10/0452/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société YOMATEC - Autorisation de signer des conventions particulières.
(10-19636-DAFP)

Le rapport 10/0452/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

129 - 10/0453/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société TENERGIE - Autorisation de signer des conventions particulières.
(10-19637-DAFP)

Le rapport 10/0453/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

130 - 10/0454/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 8^e arrondissement - Hippodrome Borély - Avenue Pierre Mendès France / avenue de Bonneveine - Avenant au bail emphytéotique du 24 février 1998.
(10-19588-DAFP)

Le rapport 10/0454/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

131 - 10/0455/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Plan Climat Municipal - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône.
(10-19628-DEAM)

Le rapport 10/0455/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

132 - 10/0456/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET
DES GRANDS PROJETS • Relogement de la fourrière
Magallon, du Centre de Supervision et de Télésurveillance et de
la Division Logistique Urbaine de Sécurité - 31, boulevard
Magallon - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme études.

(10-19631-DGPRO)

Le rapport 10/0456/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

133 - 10/0457/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET
DES GRANDS PROJETS • Aménagement et installation du
Château Borély en Musée des Arts Décoratifs et de la Mode -
8^e arrondissement - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
au groupement retenu.

(10-19625-DGPRO)

Le rapport 10/0457/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 10/0458/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET
DES GRANDS PROJETS • Réaménagement intérieur du
Musée des Beaux-Arts - 4^e arrondissement - Désignation du
maître d'œuvre - Approbation du marché négocié.

(10-19627-DGPRO)

Le rapport 10/0458/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Il nous reste une question orale
de M. DUTOIT.

* * *

Question orale de Monsieur Frédéric DUTOIT

relative au site Escalette "le Belvédère"

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je considère
que la question sur le Vieux-Port, relative aux nuisances sonores, a
été posée et qu'il y a été répondu. Je pose la question sur
l'Escalette.

Depuis plusieurs années, Mme Yvette MALOT-
CAMPANA, Présidente du Comité d'Intérêt de Quartier de
l'Escalette, a interpellé tous les acteurs de la vie politique et
représentants de l'Etat, à Marseille, afin de trouver une solution à un
dossier qui relève à la fois des Services maritimes, du Conseil
Général, de la Ville de Marseille et de l'application de la loi Littoral.

En effet, sans comprendre comment cela a été
possible, un particulier a pu faire l'acquisition d'un blockhaus de la
Seconde Guerre Mondiale, en bordure de la calanque dite de
l'Escalette, et il a muré le périmètre qu'il a acheté, empêchant ainsi
tout accès à la mer et passant outre les servitudes de passage qui
grevaient ce terrain. De plus, cette personne poursuit en toute liberté
la restauration de ce blockhaus et pollue la crique en y jetant les
gravats de son chantier. Il souhaite d'ailleurs y ouvrir un restaurant.

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que
ce site est basé au cœur même de la zone intégrée dans le futur
Parc National des Calanques et qu'il fait partie de ce site qui a
obtenu le label Natura 2000, site censé être préservé. Je vous
demande donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir nous donner des
informations significatives sur le devenir de ce site, ainsi que les
dispositions que vous comptez mettre en place pour le protéger.
Merci.

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, pour
répondre à M. DUTOIT, effectivement, en février et en novembre
2008, une déclaration préalable a été autorisée pour la réouverture
du restaurant qui était fermé depuis 1998 à cause d'actes de
vandalisme, et en novembre, un mur de clôture a été fait avec
l'accord de Monsieur le Préfet et de l'ABF. Donc, aujourd'hui, on ne
peut absolument pas retirer ce qui a été autorisé il y a trois ans.

Monsieur le Maire.- Mme SERVANT a dit l'essentiel,
mais je précise que la mutation foncière concernant la vente de cet
ancien blockhaus remonte à 1998, comme Mme SERVANT vient de
vous le dire, donc bien avant les réflexions sur le Parc des
Calanques. Néanmoins, ce bâtiment est dans le site classé et dans
ce secteur de zone naturelle sensible. Le Conseil Général détient le
droit de préemption urbain, des taxes sont d'ailleurs prélevées pour
financer ses acquisitions. En cas de renonciation, c'est le
Conservatoire du Littoral qui est compétent. La Ville, à l'époque,
n'arrivait qu'en troisième rang.

Deux autorisations de construire ont été accordées,
l'une pour le mur de clôture, l'autre pour la dépollution et la
réhabilitation du bâtiment pour la réouverture d'un restaurant, avec
avis favorable chaque fois -c'est un comble, mais c'est comme ça-
de l'Architecte des Bâtiments de France. Ces autorisations ont été
délivrées avec l'objectif d'assurer la gestion du site et d'éviter qu'il
soit squatté et ne dégénère du point de vue du bâti. C'est la gestion
d'une situation de transition.

Cet ancien blockhaus, et plus largement le site de
l'Escalette, fait partie du futur cœur du Parc National des Calanques.
L'Etablissement Public Parc National aura, à terme, toute légitimité
et les moyens financiers et humains pour régler ce type de situation,
notamment le traitement des espaces dégradés classés situés au
cœur du Parc, comme les espaces pollués des anciens sites
industriels qui figurent parmi les priorités.

Voilà en complément de ce qu'a dit excellemment
Mme SERVANT.

Je vais vous dire, quelquefois les décisions de l'Architecte des Bâtiments de France me surprennent et devraient faire tressaillir justement M. PELLICANI, puisque pour le Mémorial de la Marseillaise, Dieu sait si l'on nous a fait lanterner ! C'est avec des lanternes que l'on accompagnait les gens que l'on décapitait justement dans l'esprit révolutionnaire. J'espère, malgré tout, que je n'arriverai pas jusque-là ! Et en tout cas, c'est ensemble que nous inaugurerons le Mémorial de la Marseillaise avant la fin de l'année !

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 21 juin.

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 13 h

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : CETER